



Rapport de gestion 2021



BEKB

BCBE

Rapport et comptes annuels 2021

Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée des actionnaires
sur l'exercice 2021

Rapports de la BCBE

Rapport de gestion

Le rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Rapport de développement durable

Le rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique, les objectifs et les activités de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

La BCBE aborde tous les principaux thèmes en rapport avec le développement durable. Les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) et le « Supplément sur le secteur des services financiers » lui servent ici de lignes directrices. Le rapport de développement durable a été préparé en conformité avec les normes GRI : option « critères exhaustifs ». Les données standard du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe ; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Rapport sur les comptabilités séparées

En publiant le rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ».

Le rapport de gestion et le rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le rapport sur les comptabilités séparées deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la BCBE et à l'engagement de la banque en 2021.

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
031 666 18 85

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Annette Kupferschmied, Florian Kurz, textatelier.ch, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Conzept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Fabian Hugo, Berne
Lea Moser, Berne

© Mars 2022
Banque Cantonale Bernoise SA

Portraits



La BCBE accompagne les clients à chaque étape de leur vie. Ainsi, elle est en mesure de répondre à leurs questions et à leurs besoins financiers quels qu'ils soient. La diversité fait le monde. Chacun a son parcours de vie et son histoire. Mais quelles sont les questions qui préoccupent actuellement les clients et les collaborateurs ?



Partez à la rencontre de nos clients et de nos collaborateurs
report.bekb.ch/2021/fr/portraits

Sommaire

À notre propos

| | |
|--|-------------|
| Avant-propos | P. 8 |
| L'exercice en bref | P.10 |
| Politique d'affaires | P.12 |
| Politique d'affaires : introduction | P. 12 |
| Notre vision, nos valeurs et notre stratégie | P. 14 |
| Stratégie de propriétaire | P. 16 |
| Approche entrepreneuriale | P. 17 |
| L'action BCBE | P. 18 |
| Politique de distribution des dividendes | P. 19 |

| | |
|--|--------------|
| Contexte et positionnement | P. 20 |
| Contexte conjoncturel mondial | P. 20 |
| Contextes conjoncturels national et régional | P. 21 |
| Domaines d'activité diversifiés | P. 22 |

| | |
|---------------------------|--------------|
| Engagement durable | P. 26 |
|---------------------------|--------------|

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Organisation | P. 28 |
| Organes et organigramme | P. 28 |
| Changements à la tête de la BCBE | P. 31 |
| Sites de la BCBE | P. 32 |

Gouvernance d'entreprise

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Généralités | P. 38 |
| Principes | P. 39 |
| Structure du groupe et actionnariat | P. 41 |
| Structure du capital | P. 42 |
| Périodes de blocage | P. 45 |

| | |
|---|--------------|
| Conseil d'administration | P. 46 |
| Conseil d'administration : introduction | P. 46 |
| Membres du Conseil d'administration | P. 48 |
| Organisation interne | P. 52 |
| Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale | P. 55 |

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Direction générale | P. 57 |
| Direction générale : introduction | P. 57 |
| Membres de la Direction générale | P. 58 |

| | |
|---|--------------|
| Audit et révision | P. 61 |
| Organe de révision interne | P. 61 |
| Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel | P. 62 |

| | |
|--|--------------|
| Actionnaires | P. 64 |
| Droits sociaux des actionnaires | P. 64 |
| Changement de contrôle et mesures de défense | P. 65 |
| Politique d'information | P. 66 |

Rapport de rémunération

| | |
|---|--------------|
| Rapport de rémunération : introduction | P. 68 |
|---|--------------|

| | |
|--|--------------|
| Compétence et détermination des rémunérations | P. 69 |
| Organisation | P. 69 |
| Procédure | P. 69 |

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Système de rémunération | P. 70 |
| Composantes | P. 70 |
| Conseil d'administration | P. 70 |
| Direction générale | P. 71 |

| | |
|---|--------------|
| Rémunérations versées en 2021 | P. 73 |
| Changements intervenus pendant l'exercice | P. 73 |
| Conseil d'administration | P. 73 |
| Direction générale | P. 76 |
| Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale | P. 77 |
| Personnes proches | P. 77 |

| | |
|---|--------------|
| Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération | P. 78 |
|---|--------------|

Rapport financier

| | |
|--|--------------|
| Rapport annuel | P. 79 |
| Commentaires sur l'activité de la banque | P. 80 |
| L'exercice 2021 | P. 83 |
| Effectif de personnel | P. 93 |
| Liquidités et fonds propres | P. 94 |
| Emploi du bénéfice | P. 95 |
| Réalisation d'une évaluation de risque | P. 96 |
| État des commandes et des mandats | P. 97 |
| Activités de recherche et de développement | P. 98 |
| Événements extraordinaires | P. 99 |
| Perspectives | P. 100 |

| | |
|--------------------------------|---------------|
| Bouclement annuel | P. 101 |
| Bilan | P. 101 |
| Compte de résultat | P. 102 |
| Emploi du bénéfice | P. 103 |
| Tableau des flux de trésorerie | P. 104 |
| État des capitaux propres | P. 105 |

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Annexe au compte de résultat | P. 106 |
|-------------------------------------|---------------|

| | |
|--|---------------|
| Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels | P. 167 |
|--|---------------|

| | |
|----------------------|---------------|
| Chiffres-clés | P. 171 |
|----------------------|---------------|

À notre propos

| | |
|--|--------------|
| Avant-propos | P. 8 |
| L'exercice en bref | P.10 |
| Politique d'affaires | P.12 |
| Politique d'affaires : introduction | P. 12 |
| Notre vision, nos valeurs et notre stratégie | P. 14 |
| Stratégie de propriétaire | P. 16 |
| Approche entrepreneuriale | P. 17 |
| L'action BCBE | P. 18 |
| Politique de distribution des dividendes | P. 19 |
| Contexte et positionnement | P. 20 |
| Contexte conjoncturel mondial | P. 20 |
| Contextes conjoncturels national et régional | P. 21 |
| Domaines d'activité diversifiés | P. 22 |
| Engagement durable | P. 26 |
| Organisation | P. 28 |
| Organes et organigramme | P. 28 |
| Changements à la tête de la BCBE | P. 31 |
| Sites de la BCBE | P. 32 |

La BCBE a dépassé les attentes



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Armin Brun (CEO)

Chère lectrice, cher lecteur,

Au vu de la pandémie de coronavirus, 2021 a été une fois de plus une année difficile pour nous tous. Pour la BCBE, l'année 2021 a été également la première année de déploiement de sa Stratégie 2025, ce qui a représenté un défi supplémentaire pour ses collaboratrices et collaborateurs. Dans ce contexte exigeant, nous avons réussi à améliorer encore notre résultat commercial par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice annuel de 154,9 millions de francs était supérieur de 4,4 % à celui de 2020. Ces chiffres sont fort réjouissants. Comme les années précédentes, nous pouvons dès lors proposer à l'Assemblée générale d'augmenter le dividende, de CHF 8.80 à CHF 9.20 par action.

« Au cours de la première année de déploiement de sa Stratégie 2025, la BCBE a prouvé qu'elle était sur la bonne voie. »

Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente du Conseil d'administration

Nous sommes convaincus que le marché est porteur de nouvelles opportunités que nous sommes prêts à saisir afin d'offrir des avantages considérables à notre clientèle. De fait, l'année 2021 a été concluante. Nous avons investi en particulier dans la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs, développé des outils informatiques et transformé déjà la moitié de nos sites conformément à notre concept de suivi « Aux côtés de nos clients ».

Nous sommes parvenus à accroître considérablement notre capacité d'innovation au cours de l'exercice sous revue. La création de notre propre société informatique nous permettra de devenir plus flexibles et de satisfaire ainsi encore mieux les besoins de notre clientèle. Nous gagnerons ainsi en efficacité et renforcerons notre capacité à tisser des collaborations.

« Le marché est porteur de nouvelles opportunités que nous sommes prêts à saisir pour nos clients. »

Armin Brun, CEO

La BCBE poursuivra résolument le déploiement de sa stratégie. Le suivi de sa clientèle sera encore amélioré. Et elle entend renforcer progressivement son engagement en faveur du développement durable.

Si nous pouvons vous faire part de ces bonnes nouvelles, c'est avant tout grâce à vous : au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à vous remercier, clientes et clients, collaboratrices et collaborateurs et actionnaires, de la confiance que vous placez en nous ainsi que de votre engagement. Grâce à votre soutien, nous sommes en mesure de poursuivre notre chemin sur la voie du succès.

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO

Attentes dépassées durant la première année de déploiement de la stratégie

En 2021, la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) a enregistré un résultat supérieur à celui de 2020. En hausse de 4,4 %, le bénéfice annuel s'est monté à 154,9 millions de francs. En appliquant sa Stratégie 2025, la banque a déjà étoffé considérablement son éventail de services et a concrétisé des idées novatrices, par exemple en lançant SME | X, une plateforme de négoce pour actifs numériques.

L'exercice écoulé a été réjouissant. La banque a en particulier pu étoffer sa gamme de services. La BCBE a modernisé ses sites – près de la moitié d'entre eux avaient été réaménagés à fin 2021 – et applique le concept de suivi « Aux côtés de nos clients », ce qui lui permet d'offrir un conseil complet portant sur les financements immobiliers, la prévoyance ou les placements également. Elle a aussi investi de manière conséquente dans la formation de son personnel et a mis au point de nouveaux outils numériques. Par ailleurs, la BCBE a renforcé son engagement de longue date dans le domaine des placements. Depuis début 2022, les critères du développement durable sont également pris en compte dans les formules de placement traditionnelles de la BCBE.

Des services novateurs

La BCBE a pu grandement améliorer sa capacité d'innovation et, ainsi, poser de premiers jalons : en ayant fondé sa propre filiale de services informatiques, elle gagne en flexibilité et en efficacité et améliore sa capacité à tisser des collaborations. La BCBE a ainsi toutes les clés en main pour répondre aux besoins de la clientèle. La banque a récemment lancé SME | X – une plateforme de négoce d'actifs tokenisés – avec un partenaire externe. De surcroît, elle a créé en décembre 2021 la plateforme myky, active dans le domaine des rénovations durables et de l'entretien des logements, avec Energie Wasser Bern (ewb) et l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Un résultat supérieur aux attentes

Tous les chiffres-clés ont connu une hausse par rapport à l'exercice précédent. Au total, le résultat commercial a bondi de 12,2 %. Les charges d'exploitation ont crû de 0,6 %, à 238,6 millions de francs. Cette augmentation s'explique par la hausse des charges de personnel, principalement due aux investissements effectués à hauteur de quelque 1,3 million de francs dans la formation des collaboratrices et collaborateurs. La progression sensible du résultat commercial, couplée à une hausse modérée des charges d'exploitation, a porté la croissance du résultat opérationnel qui, se chiffrant à 178,6 millions de francs pour 2021, a nettement dépassé celui de 2020 (112,7 millions de francs).

Au terme de l'exercice sous revue, le bénéfice se monte à 154,9 millions de francs (en 2020 : 148,4 millions de francs), ce qui représente un accroissement de 4,4 %.

Une nouvelle augmentation du dividende proposée

Compte tenu du taux de distribution situé entre 50 % et 70 % et des bons résultats de l'exercice 2021, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 17 mai 2022 d'augmenter le dividende de 8.80 francs à 9.20 francs. Cela représente un taux de distribution d'environ 55 % et un rendement sur dividende de 4,2 %.

Perspectives pour 2022

La BCBE entend poursuivre sur sa voie durant l'année en cours. Elle continuera ainsi à développer sa Stratégie 2025 comme prévu, ce dont profitera la clientèle. En effet, la banque renforcera davantage le suivi de la clientèle. Cette année encore, elle devra prêter une attention particulière à la gestion des coûts. Pour ce faire, elle pourra notamment s'appuyer sur sa future filiale de services informatiques, avec laquelle elle compte non seulement augmenter sa capacité d'innovation et réaliser des économies, mais aussi gagner en efficacité. Pour l'exercice 2022, la banque table sur un résultat de l'ordre de celui de 2021, hors facteurs ponctuels imprévisibles.

Politique d'affaires : introduction

Durant 2020, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet : elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise.

Appliquer la stratégie conformément à la vision et aux valeurs clés de la BCBE

La BCBE regroupe ses compétences de conseil d'une part, et, en collaboration avec des partenaires externes, lance de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes d'autre part. En outre, elle réforme son organisation afin que celle-ci devienne non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

Notre vision

Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable !

Notre promesse de prestations

Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients

en mettant
à profit notre esprit
d'entreprise

en unissant nos
forces

en proposant des
formules
innovantes

Ainsi, nos clients pourront compter sur nous en tant que prestataire de services financiers de premier plan dans notre espace économique

Nos objectifs stratégiques



Satisfaire nos clients grâce
au grand engagement de nos
collaborateurs



Faire partie des principaux
prestataires financiers au
regard du développement
durable



Assurer la pérennité
de notre succès



Être dotée d'une base de capital
solide et proposer un dividende
attrayant

Nos axes stratégiques

Multiplier les interactions avec les clients

Nous tirons parti du potentiel de nos quelque 600 coachs financiers afin d'accroître la qualité et le nombre d'interactions avec les clients. Nous développons constamment nos offres afin qu'elles répondent aux besoins de nos clients et établissons ainsi des relations sur le long terme.

Accroître l'efficacité

Nous avons le sens du service client et optimisons nos processus y relatifs. Nous voyons en la numérisation des opportunités d'accroître notre efficacité.

Encourager l'innovation

Nous encourageons l'innovation tant en interne qu'avec des partenaires. Nous développons dans nos écosystèmes des prestations complètes, porteuses d'avenir pour nos clients.

Renforcer notre identité

Nous renforçons notre identité afin que notre banque soit reconnaissable et acquière une notoriété spontanée de premier rang (*top of mind*). Nous continuons de miser sur la proximité avec nos clients et renvoyons une image dynamique et associée à l'innovation.

Nos valeurs

Engagement

Développement durable

Confiance

Apprenez-en plus sur la Stratégie 2025 sur
bcbe.ch/strategie

Notre vision, nos valeurs et notre stratégie

« Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable. » Telle est la vision de la BCBE qui s'articule autour des trois valeurs « engagement », « développement durable » et « confiance » sur lesquelles repose sa culture d'entreprise. Ces valeurs influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès pérenne de ses activités.

- Engagement : nous pensons et agissons de manière à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;
- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

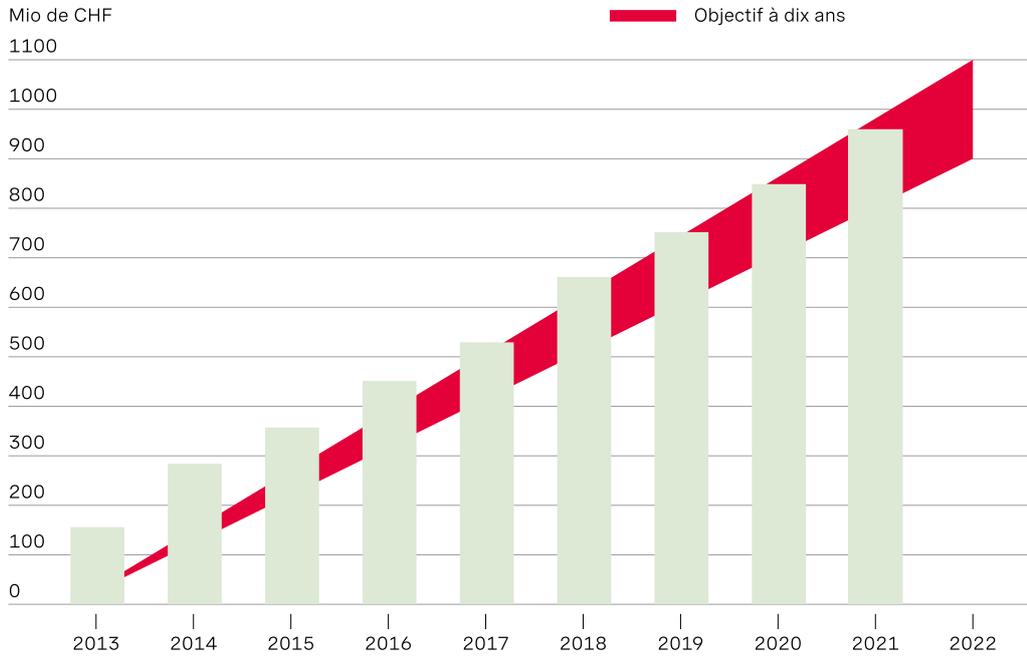
La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.
4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset Management. Le Segment Placements est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE entend augmenter sa valeur durablement. Elle vise à réaliser son objectif de rendement, en prenant des risques raisonnables ainsi qu'en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux bas. Les chiffres de l'exercice 2021 re-

flètent la réussite de cette stratégie, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail dans le Rapport financier > Rapport annuel, et sont présentés sous forme de tableaux dans le Rapport financier > Bouclément annuel.

Free cash-flow dans le haut de la fourchette



Troisième objectif décennal : la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow réalisé en 2021 se monte à 98,9 millions. Cumulé jusqu'à fin 2021, il atteint 948,4 millions de francs et se situe dans le haut de la fourchette de l'objectif fixé.

Stratégie de propriétaire

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le Canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE, s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. Dans le canton de Berne, 33 % des PME et 36 % des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas pour 10 % de la population environ. Par sa stratégie de propriétaire, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, sise à Berne et active dans toutes les régions. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le Canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément à l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a de nouveau fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. Ainsi, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5 %. Avec quelque 52 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses quant au nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5 % – reste auprès du Canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer son orientation commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires, le Canton et la banque, ont gagné une liberté d'action supplémentaire en changeant la forme juridique de la BCBE.

Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie de risque faible et celle-ci s'est révélée judicieuse. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire. Elle est intervenue à un moment où la banque se trouvait dans une position solide. La protection légale du déposant, qui se monte à 100 000 francs par client, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques.

L'action BCBE

Cours de l'action

Le cours de l'action était de 228.00 francs en début d'année. Après avoir connu un plus haut à 232.00 francs au troisième jour de cotation de l'année, le cours a enregistré une baisse jusqu'à la mi-décembre pour clôturer à 202.05 francs. Son plus bas s'est établi à 198.00 francs. Pour un chiffre d'affaires de 179,2 millions de francs et 846 327 actions, les activités de négoce ont dépassé en 2021 les valeurs de l'année précédente (en 2020 : 138,0 millions de francs de chiffre d'affaires et 619 386 actions). L'agence de notation Moody's a maintenu la note de la BCBE – « Aa2 » –, ce qui lui vaut toujours de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

Données de base de l'action BCBE (31.12.2021)

| | |
|---|---------------|
| Nominal par action nominative en CHF | 20 |
| Nombre d'actions | 9 320 000 |
| Capital-actions en millions de CHF | 186,4 |
| Nombre d'actionnaires | 51 700 |
| Capitalisation boursière en milliard de CHF | 1,89 |
| Numéro de valeur | 969 160 |
| ISIN | CH 0009691608 |

Symboles

| | |
|--------------------|---------------------|
| SIX Swiss Exchange | SIX Group BEKN,4 |
|--------------------|---------------------|

| Distribution | 2021 | 2020 | 2019 |
|--|-------------------|------|------|
| Dividende (en CHF) par action nominative | 9.20 ¹ | 8.80 | 8.40 |
| Taux de distribution | 55% | 55% | 55% |

| Évolution du cours (en CHF) | 2021 | 2020 | 2019 |
|-----------------------------|--------|--------|--------|
| Cours de fin d'année | 202.50 | 228.00 | 222.00 |
| Plus haut de l'année | 232.00 | 244.00 | 246.50 |
| Plus bas de l'année | 198.00 | 197.60 | 196.00 |

Volume de négoce

| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| Total en actions | SIX Swiss Exchange 846 327 |
| Total en millions de CHF | 179,2 |

Ratings de la BCBE

| Agence | Longue échéance | Brève échéance | Notation de dette senior (obligations) |
|---------|-----------------|----------------|--|
| Moody's | Aa2 | Prime-1 | A2 |

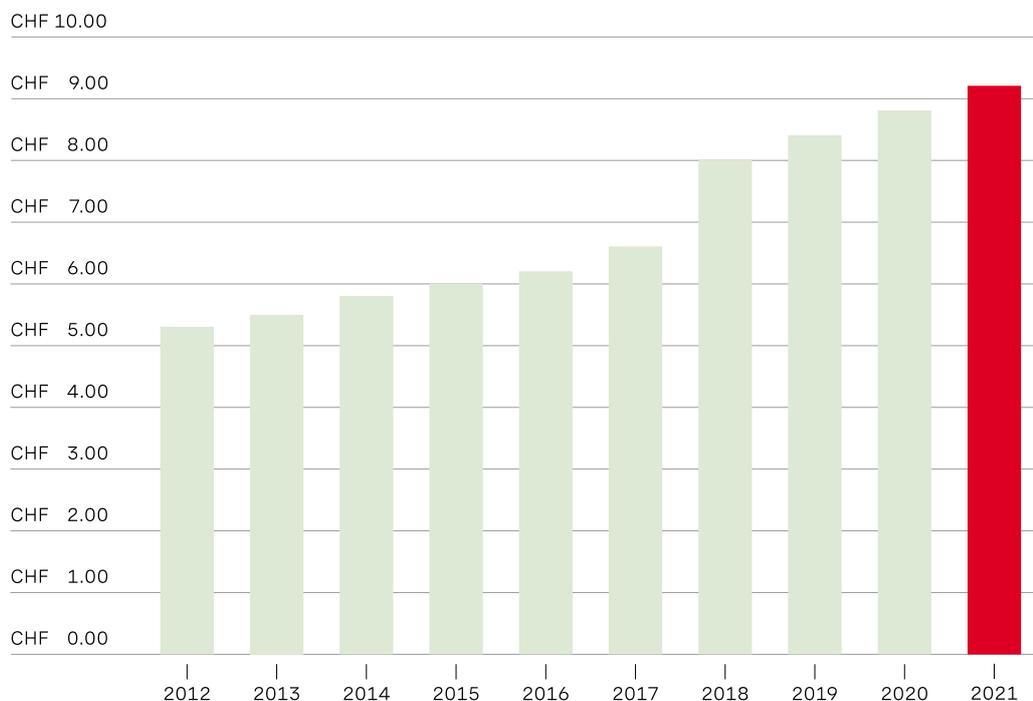
¹ Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Politique de distribution des dividendes

Nouvelle augmentation du dividende

La politique de distribution des dividendes de la BCBE prévoit un taux de distribution compris entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. À l'Assemblée générale du 17 mai 2022, le Conseil d'administration proposera donc d'augmenter sensiblement de 0.40 franc le dividende, qui passera de 8.80 francs à 9.20 francs par action. Le taux de distribution représentera ainsi quelque 55 %.

Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation marquée du dividende



Forte augmentation du dividende proposée : depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2021, une augmentation du dividende de 0.40 franc, à 9.20 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 17 mai 2022.

Contexte conjoncturel mondial

Un contexte difficile pour la BCBE

2021 a été la deuxième année de pandémie du coronavirus (COVID-19). Les campagnes de vaccination ont été déployées à grande échelle à partir de janvier, en particulier dans les pays industrialisés. Des problèmes logistiques ont freiné dans un premier temps la progression rapide de la vaccination, mais la situation s'est progressivement améliorée jusqu'au deuxième trimestre. L'augmentation du taux de vaccination et la diminution du nombre de cas ont permis de lever de nombreuses restrictions et de retrouver une certaine normalité à l'été.

Les dispositifs d'incitation et la disparition des contraintes liées au coronavirus ont généré un effet de rattrapage, qui a entraîné lui-même une forte reprise de l'activité aux deuxième et troisième trimestres. Le Fonds monétaire international (FMI) estime actuellement à 6 % environ la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2021.

La demande de biens a dépassé son niveau d'avant la crise, poussant les chaînes d'approvisionnement à la limite de leurs capacités. La production a été réduite une nouvelle fois en début d'année du fait de la paralysie de l'économie, tandis que des foyers isolés de coronavirus ont occasionné la fermeture de sites de production et des retards dans les ports de fret. À ces problèmes sont venus s'ajouter ceux du manque de conteneurs. Les retards de livraison ont provoqué de longs délais d'attente pour les consommateurs, principalement pour les biens intégrant des semi-conducteurs, tels que les voitures ou les vélos électriques, par exemple.

La pénurie de biens a débouché sur une hausse ponctuelle des prix, que les banques centrales ont d'abord considérée comme un phénomène temporaire. Elles ont changé d'avis ces derniers mois, la Réserve fédérale américaine (Fed) la première, devant la persistance du renchérissement, notamment sur le marché du travail. La politique monétaire est restée fortement expansionniste en 2021 en raison de la pandémie et les taux directeurs n'ont augmenté ni aux États-Unis, ni dans la zone euro, ni en Suisse.

Le climat de consommation positif et la dissipation en milieu d'année des craintes au sujet de la pandémie ont donné un coup de fouet aux marchés financiers et aux Bourses, qui ont gagné plus de 20 % pour certaines d'entre elles. Fin novembre, le nouveau variant Omicron a provoqué quelques turbulences, mais elles n'ont pas duré.

En fin d'année, Omicron a attisé les peurs dans le monde entier et de nouvelles règles ont été décrétées dans toute l'Europe (3G [personnes vaccinées, guéries ou testées négatives], puis 2G [personnes vaccinées ou guéries], puis 2G+ [personnes vaccinées ou guéries, qui présentent en plus un test négatif]). Ses répercussions économiques devraient être cependant nettement moins importantes que lors des vagues précédentes de coronavirus.

Contextes conjoncturels national et régional

La Suisse a pu profiter de la reprise économique ; les estimations actuelles font état d'une croissance de 3,3 % (estimation du SECO). Les mesures de soutien de la Confédération ont été maintenues en 2021. Les affaires ont repris, mais à un rythme différent selon les secteurs et les régions. Les régions touristiques comme Interlaken, par exemple, qui dépendent fortement de la demande internationale, sont encore loin d'égaliser leur taux d'activité d'avant la crise.

Soutenu par l'évolution économique, le marché du travail s'est rétabli plus rapidement que ne le prévoyaient de nombreux spécialistes. En effet, le taux de chômage s'est élevé à 2,5 % au plan national et à 2 % dans le canton de Berne, un niveau proche de celui d'avant la crise.

La pandémie du coronavirus a renforcé le désir des ménages de posséder leur propre bien immobilier. Il en est résulté une hausse des prix de la pierre de 5,5 % en Suisse et de 3,2 % dans le canton de Berne en 2021.

Domaines d'activité diversifiés

Expansion des opérations de crédit

Dans les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été encouragés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 24,7 à 25,9 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 1,2 milliard de francs, à 24,7 milliards de francs. Près de 85 % des prêts sont alloués directement par les coachs financiers des sites.

Partenariat solide entre la BCBE et les PME

Les PME sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les cantons de Berne et de Soleure. Comme elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la BCBE a mis en place, il y a quelques années, un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME novatrices. Les besoins de celles-ci varient, selon qu'elles se trouvent en phase de création, de croissance, de consolidation ou de succession. Le concept de soutien de la BCBE en tient compte. Il repose sur les trois piliers suivants :

- Le premier pilier propose un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Durant la phase de création, les clients bénéficient de formules de financement sur mesure. En 2021, l'enveloppe allouée s'élevait à 50 millions de francs, dont 29,6 millions ont été utilisés pendant l'exercice. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois et qui forment des apprentis.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE propose aux entreprises des formules de financement optimales. L'enveloppe se monte à 100 millions de francs ; 21,1 millions de francs avaient été utilisés à la fin de 2021.
- Le troisième pilier, enfin, doit assurer la pérennité de l'entreprise. La BCBE organise la succession et accompagne l'entreprise tout au long du processus de transmission. Sur une enveloppe de 75 millions de francs, 47,3 millions avaient été utilisés à la fin de 2021.

Dans le cadre de son concept de soutien aux PME, la BCBE a pu allouer l'an passé un crédit à 27 projets. L'engagement régional de la banque a permis de créer ou de maintenir plus de 430 emplois en 2021.

BCBE focus@pme

La BCBE poursuit le développement de focus@pme, son concept de soutien aux PME bien établi depuis de nombreuses années, et s'engage en faveur des entreprises locales. La banque les accompagne en tenant compte de leurs besoins. Elle ne se cantonne pas dans le rôle de prestataire de services financiers, mais se veut un véritable centre de compétence et un partenaire de confiance pour les PME. Dans ce but, la BCBE s'est alliée à divers partenaires, tels que le Centre d'innovation et de numérisation (ZID), Startup Academy Bern ou l'Impact Hub (cf. [Rapport de développement durable > Engagement social > BCBE focus@pme](#)).

Conseil patrimonial et gestion de fortune

Depuis des années, la BCBE développe en continu ses activités de conseil patrimonial à la Clientèle de placement privée et à la Clientèle institutionnelle. À la fin de l'exercice sous revue, les valeurs patrimoniales sous gestion atteignaient 19,6 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs en dépôt) confié par les clientèles à la BCBE s'inscrivait à 5,0 milliards de francs à la fin de 2021. Les positions en fonds de placement dans les dépôts des clients représentaient 8,0 milliards de francs (dont 3,8 milliards de francs investis en parts de fonds BCBE), un montant supérieur à celui de 2020.

Nouvelle récompense

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les professionnels en gestion de fortune de la BCBE, accrédités ISO, proposent à la clientèle des prestations de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier. Ils sont capables de satisfaire tous les besoins ayant trait aux finances de la clientèle.

En 2021, la BCBE a obtenu pour la treizième fois consécutive les meilleures notes du magazine économique BILANZ pour son conseil et ses prestations en matière de Private Banking. Elle termine en outre à la première place du classement général du Private Banking. Elle a reçu la distinction de leader de longue date en matière de qualité. La BCBE est le seul établissement bancaire en Suisse à avoir été primé chaque année pour son conseil patrimonial depuis l'introduction de ce rating, en 2009. Cette reconnaissance par un acteur réputé et impartial souligne la qualité élevée des services de la banque. La BCBE doit son succès dans le domaine des placements à une équipe chevronnée de coachs financiers et aux spécialistes de son propre centre de compétence, situé à Berne. Celui-ci réunit l'Asset Management, la Gestion de fortune et le Conseil patrimonial, ainsi que le Centre de négoce et les plateformes de la BCBE, OTC-X et SME|X.

Asset Management en croissance

L'unité Asset Management de la BCBE connaît un beau succès depuis plus d'un quart de siècle. Elle déploie ses activités depuis le siège principal de la banque, situé à proximité de la place Fédérale, à Berne. L'Asset management gère les fonds de placement de la BCBE et les mandats de gestion de fortune de la Clientèle privée et de la Clientèle institutionnelle. Elle rédige en outre, pour les activités de conseil patrimonial, des recommandations au sujet de différents titres. En 2021, elle a intégré systématiquement les critères de développement durable dans le processus de placement. Ce changement concernera aussi les formules de placement traditionnelles à partir de janvier 2022, autrement dit celles relevant de la gestion de fortune ou du conseil patrimonial. Bien capitalisée, proche de sa clientèle et convaincue de la viabilité de sa stratégie à long terme, la BCBE propose à ses clients des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes.

Ces dernières années, la BCBE a créé sa propre palette de fonds de placement, 23 en tout, dont neuf sont construits dans le respect des critères de développement durable très stricts de la banque. Le fonds BCBE en actions secondaires suisses (fonds OTC-X) est particulier, puisqu'il investit dans des entreprises non cotées en Bourse. Le volume total des fonds gérés par la BCBE se montait à 5,9 milliards de francs (y c. les prises en compte doubles et les parts de fonds de la BCBE détenues par les clients dans leurs dépôts auprès d'autres banques) à la fin de 2021 : 3,7 milliards de francs dans des fonds traditionnels et 2,2 milliards de francs dans des fonds à caractère durable, ces derniers étant en progression de plus de 716 millions de francs.

La BCBE confirme respecter les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). La société, au sens des GIPS®, comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des *composites* et des *composites reports* peuvent être obtenues auprès de la BCBE. GIPS® est une marque déposée de CFA Institute. Ce dernier n'appuie ni ne fait la promotion de cette organisation, ni ne garantit l'exactitude ou la qualité du contenu présenté dans la présente publication.

Succès du négoce hors Bourse

Au cours des dernières années, la plateforme de négoce électronique de la BCBE réservée aux titres des PME non cotées en Bourse a permis d'accroître durablement la transparence et la liquidité de ce type de transaction. L'OTC-X Liquidity Index comprend actuellement 44 titres. La plateforme de négoce électronique permet à l'heure actuelle d'acheter ou de vendre les titres de 249 sociétés. En partenariat avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 21 études sur des sociétés OTC, une analyse sectorielle et une analyse des critères de développement durable, consultables en ligne. Grâce à ce partenariat, il a été possible par ailleurs d'organiser quelques conférences sectorielles et des conférences en ligne (webinaires). La BCBE poursuit différents objectifs : améliorer en continu la transparence dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique et stimuler l'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les titres des PME. Régie par l'art. 42ss de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), la plateforme OTC-X est un système organisé de négociation exploité selon des règles discrétionnaires ; elle est donc en mesure de renforcer sa position sur le marché.

Par ailleurs, la BCBE a lancé, en décembre 2021, sa nouvelle plateforme de négoce d'actifs tokenisés SME | X. Celle-ci peut être utilisée par les PME pour accéder à des processus plus simples et plus efficaces et ouvre de nouveaux marchés aux investisseurs. Par cette formule novatrice, la BCBE élargit son offre destinée aux PME, quelle que soit leur phase de développement, et prouve sa capacité d'innovation.

Informations complémentaires sur

otc-x.ch

sme-x.ch

Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à ses clients des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la BCBE ont plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sites ;
- le Centre clientèle ;
- les services numériques.

Avec près de 80 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. Le réseau est adapté régulièrement pour tenir compte des besoins des clients. Au cours de l'année sous revue, les sites de Berne-Bümpliz, Hägendorf, Steffisburg, Thoun, Brienz, Soleure, Bolligen, Saint-Imier, Wengen, Grosshöchstetten, Kandersteg, Schwarzenburg, Langenthal, Berne-Place Fédérale et Unterseen ont été transformés conformément aux nouveaux modèles d'aménagement, afin de satisfaire mieux encore aux attentes des clients. En outre, le site d'Ittigen Talgutzentrum a été intégré à la BCBE Bolligen, celui de Longeau à la BCBE Granges. Après l'intégration du site de Konolfingen à la BCBE Grosshöchstetten, le bancomat de Konolfingen a été mis hors service. Le bancomat de Roggwil a été, lui aussi, désactivé. L'aspect des sites et leur fonctionnalité changent, mais le dialogue avec les clients et le conseil restent la clé de voûte de l'activité bancaire. Aussi la banque a-t-elle aménagé des ateliers où la population peut se rencontrer pour discuter de sujets financiers ou sociaux. La modernisation des sites permet aux coachs financiers de réagir plus rapidement et avec plus de souplesse et donc de répondre plus vite aux besoins financiers des clients.

En vue de promouvoir l'utilisation de nouvelles formes de distribution, notamment dans le domaine hypothécaire, la BCBE collabore avec différents partenaires et a rejoint plusieurs plateformes au sein d'écosystèmes.

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. Grâce à des technologies de pointe, la BCBE est en mesure de conseiller les clients et de répondre à leurs besoins, par téléphone, par messagerie électronique ou par courrier. Par ailleurs, les collaborateurs du Centre clientèle renseignent les personnes désireuses de passer aux prestations numériques.

Dans le domaine du numérique, la BCBE développe en permanence ses produits et prestations en vue de satisfaire les besoins de la clientèle. Elle améliore notamment la convivialité de ses plateformes. En 2021, elle a introduit le portail clientèle, qui est doté de davantage de fonctions que l'e-banking classique. De plus, elle propose l'App BCBE, qui permet aux clients de gérer facilement leurs finances. Ils peuvent ainsi faire eux-mêmes des opérations bancaires quelle que soit l'heure et le lieu où ils se trouvent. Le portail clientèle comprend à présent, outre les fonctions usuelles, un assistant financier, qui est mis gratuitement à disposition de la Clientèle privée et de la Clientèle entreprises. Par ailleurs, cette dernière peut désormais utiliser l'interface *Electronic Banking Internet Communication Standard* (EBICS) pour le trafic des paiements.

En 2022, la BCBE continuera d'optimiser ses produits et prestations numériques. Les clients disposeront par exemple d'un coffre-fort numérique doté de multiples fonctions. La BCBE réduira de cette manière encore davantage la consommation de papier, ce qui lui permettra de se montrer cohérente avec sa politique de développement durable. À l'avenir, elle entend également intégrer les données relatives aux prêts hypothécaires dans le portail clientèle et l'App BCBE et ajouter des fonctions modernes dans les rubriques des placements et des opérations sur titres.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/portailclientele

bcbe.ch/bcbe-app

Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient des actions écologiques des clients, à l'instar de celles de l'entreprise. Chaque année, la BCBE établit un rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

**91**

postes occupés par une personne en formation, soit près d'un poste sur dix

**> 100**

millions de francs payés pour les commandes passées chaque année auprès d'environ 1000 prestataires de son espace économique

**1376**

millions de francs investis par les clients dans les **fonds de placement BCBE à caractère durable**

**46 %**

des collaborateurs employés à **temps partiel**

**78 %**

de la consommation énergétique issue de **sources renouvelables**

**9001**

norme ISO décernée depuis 2002 à la **gestion de la qualité**



29 %

d'émissions de CO₂ réduites par rapport à 2015



13 330

unités d'or Fairtrade vendues depuis avril 2017



347

projets financés au travers du fonds de soutien depuis sa création

Des informations détaillées à ce sujet sont fournies dans le
Rapport de développement durable

Organes et organigramme

État : 1^{er} mars 2022

Conseil d'administration

Antoinette Hunziker-Ebneter

Présidente, lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

Christoph Lengwiler

Vice-président, professeur, docteur oec. publ., professeur associé et chef de projet à la Haute école de Lucerne

Stefan Bichsel

(depuis le 18 mai 2021)

Avocat, LL.M., président du conseil d'administration des sociétés de direction de fonds Gërifonds SA et GEP SA

Gilles Frôté

Lic. iur., LL.M., avocat, managing partner de l'Étude Frôté & Partner SA et président de la direction de Rollomatic SA

Reto Heiz

Lic. rer. pol., MBA, président du conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB), et du Berner Reha Zentrum

Annelis Lüscher Hämmerli

PhD, MAS Finance, Chief Financial Officer au sein du groupe Helvetia

Hugo Schürmann

(depuis le 1^{er} juillet 2021)

Expert-comptable diplômé, président du conseil d'administration de Neutrass AG et d'Asset Management Partners AG

Pascal Sieber

Docteur rer. pol., fondateur et copropriétaire de Dr. Pascal Sieber & Partners AG

Danielle Villiger

Docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée, copropriétaire de Villiger Treuhand AG

Peter Wittwer

(jusqu'au 18 mai 2021)

Expert-comptable diplômé

Direction générale

Armin Brun

CEO

Alois Schärli

Responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques, vice-CEO

Mark Haller

Responsable du Département Gestion des services

Marcel Oertle

Responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale

Andreas Schafer

Responsable du Département Key Clients / Asset Management

Organes de révision

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

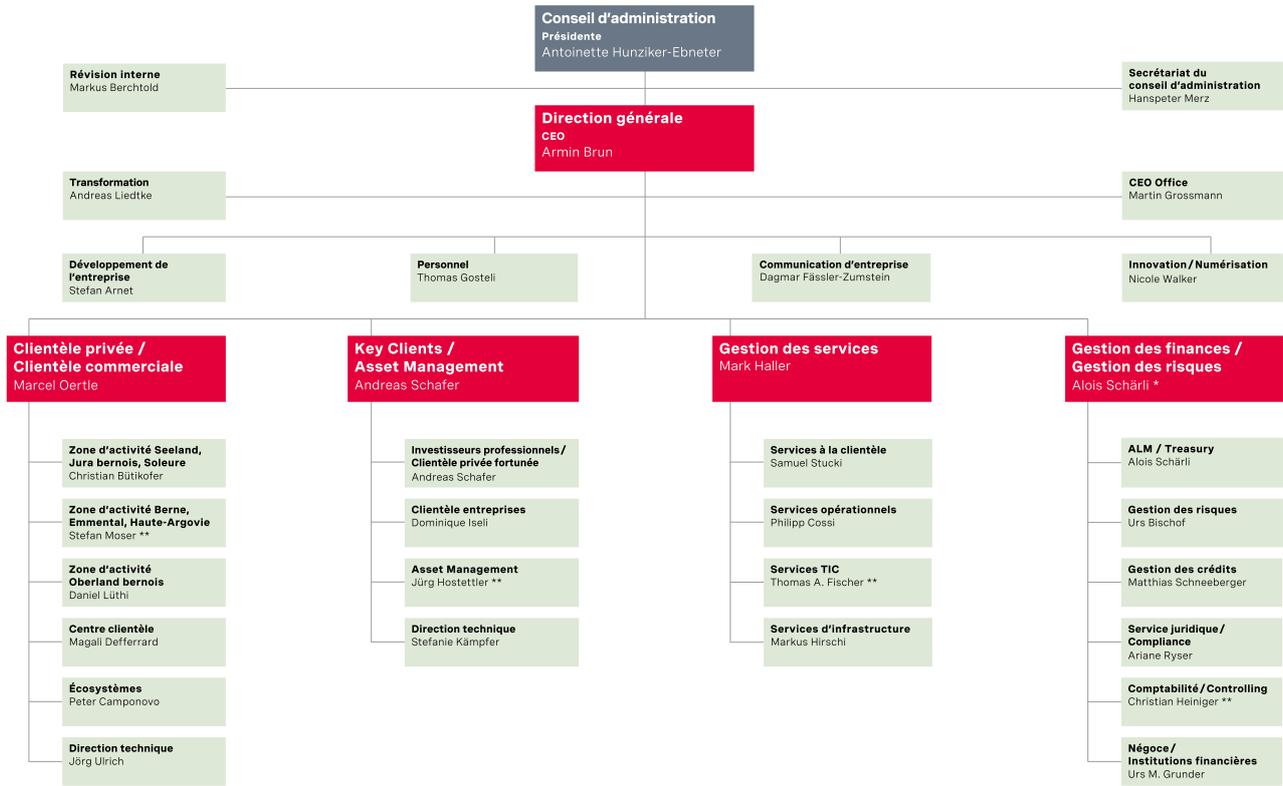
Markus Berchtold



La Direction générale en 2021

Marcel Oertle, Alois Schärli, Armin Brun (CEO), Andreas Schafer et Mark Haller (de gauche à droite)

Organigramme



* vice-CEO

** suppléant du responsable du département

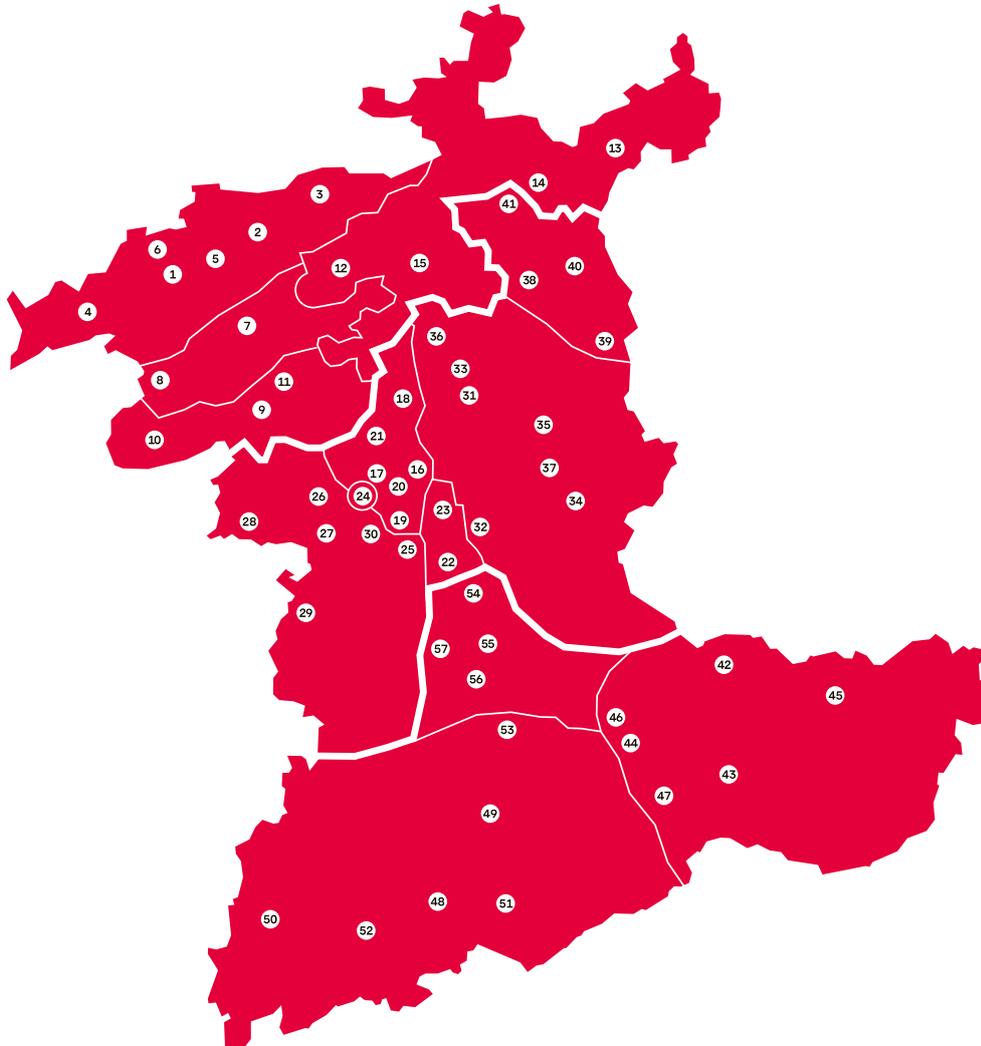
Changements à la tête de la BCBE

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont été partiellement renouvelés en 2020.

Lors de l'Assemblée générale de la BCBE du 18 mai 2021, Peter Wittwer n'a pas pu se représenter pour un nouveau mandat au Conseil d'administration, ayant atteint la limite d'âge fixée. Les actionnaires ont nommé deux nouveaux membres en les personnes de Stefan Bichsel et de Hugo Schürmann. Les membres du Conseil d'administration suivants ont été réélus pour un an : Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Christoph Lengwiler (vice-président), Gilles Frôté, Reto Heiz, Annelis Lüscher Hämmerli, Pascal Sieber et Danielle Villiger. Le comité de rémunération se compose d'Antoinette Hunziker-Ebnetter, de Gilles Frôté et, désormais, de Danielle Villiger.

Sites de la BCBE

État : 1^{er} mars 2022



Centre clientèle

Clientèle privée : 031 666 18 85

Clientèle commerciale : 031 666 18 86

Support e-banking : 0848 852 580

Zone d'activités Seeland, Jura bernois, Soleure

Responsable : Christian Bütikofer

Région Jura bernois

Responsable : Frédéric Weingart

1. Corgémont, responsable : Stéphane Schwendimann, 032 489 25 15

2. Malleray, responsable : Denis Roth, 032 492 18 10

3. Moutier, responsable : Alexandre Willemin, 032 494 62 00

4. St-Imier, responsable : Stéphane Schwendimann, 032 942 34 23

5. Tavannes, responsable : Max Châtelain, 032 481 23 40

6. Tramelan, responsable : Antoine Haenni, 032 486 88 10

Région Bienne

Responsable : Christian Bütikofer

7. Biel/Bienne, responsable : Christian Bütikofer, 032 327 47 47

8. La Neuveville, responsable : Philippe Seuret, 032 752 35 23

Région Lyss

Responsable : Dominik Sahli

9. Aarberg, responsable : Dominique Kurz, 032 392 42 14

10. Anet, responsable : Kurt Wandfluh, 032 313 77 20

11. Lyss, responsable : Dominik Sahli, 032 387 85 11

Région Soleure

Responsable : Pascal Renfer

12. Granges, responsable : Tino Friso, 032 653 44 70

13. Hägendorf, responsable : Tanja Begert, 062 216 93 88

14. Oensingen, responsable : Mark Schwarzenbach, 062 916 27 10

15. Soleure, responsable : Patrick Ingold, 032 626 31 40

Zone d'activités Berne, Emmental, Haute-Argovie

Responsable : Stefan Moser

Région Berne-Nord

Responsable : Christian Balmer

- 16. Bolligen**, responsable : Marcel Zürcher, 031 918 45 50
- 17. Berne-Breitenrain**, responsable : Natascha Guglielmana, 031 348 45 00
- 18. Jegenstorf**, responsable : Daniel Stalder, 031 760 49 50
- 19. Muri/Berne**, responsable : Miguel Ramallo Lopez, 031 954 46 10
- 20. Ostermundigen**, responsable : vacant, 031 939 46 60
- 21. Zollikofen**, responsable : Stefan Zingre, 031 914 46 50

Région Berne-Est

Responsable : Patrick Felder

- 22. Münsingen**, responsable : Patrick Felder, 031 722 46 00
- 23. Worb**, responsable : Karin Durtschi, 031 832 46 40

Région Berne Centre-ville

Responsable : Andres Beyeler

- 24. Berne-Place Fédérale**, responsable : Andres Beyeler, 031 666 18 80

Région Berne-Sud

Responsable : Urs Andres

- 25. Belp**, responsable : Stefan Zeller, 031 812 45 40
- 26. Berne-Bümpliz**, responsable : Marc Herren, 031 994 45 30
- 27. Köniz**, responsable : Urs Andres, 031 974 45 70
- 28. Laupen**, responsable : Claudia Delaquis, 031 748 45 90
- 29. Schwarzenburg**, responsable : Fabienne Zosso, 031 732 46 20
- 30. Wabern**, responsable : Sybille Studer, 031 964 46 30

Région Emmental

Responsable : Christian Röthlisberger

- 31. Berthoud**, responsable : Adrian Muster, 034 428 41 11
- 32. Grosshöchstetten**, responsable : Christian Durtschi, 031 711 24 25
- 33. Kirchberg-Alchenflüh**, responsable : Michael Kaufmann, 034 445 58 11
- 34. Langnau/Emmental**, responsable : Christian Röthlisberger, 034 408 30 30
- 35. Sumiswald**, responsable : Marcel Eggimann, 034 431 51 35
- 36. Utzenstorf**, responsable : Marco Schneider, 032 665 46 44
- 37. Zollbrück**, responsable : Hanspeter Widmer, 034 496 81 08

Région Haute-Argovie

Responsable : Thomas Witschi

- 38. Herzogenbuchsee**, responsable : Pascal Bringold, 062 956 65 11
- 39. Huttwil**, responsable : Martin Heiniger, 062 959 92 50
- 40. Langenthal**, responsable : Thomas Witschi, 062 916 25 25
- 41. Niederbipp**, responsable : Pascal Bringold, 032 633 23 44

Zone d'activités Oberland bernois

Responsable : Daniel Lüthi

Région Interlaken

Responsable : Peter Feuz

- 42. Brienz**, responsable : Rudolf von Bergen, 033 951 20 53
- 43. Grindelwald**, responsable : Niklaus Rubi, 033 854 13 31
- 44. Interlaken**, responsable : Peter Feuz, 033 826 61 31
- 45. Meiringen**, responsable : Marc Zumbrunn, 033 971 36 16
- 46. Unterseen**, responsable : Bettina Campell, 033 823 71 60
- 47. Wengen**, responsable : Niklaus Rubi, 033 855 12 18

Région Spiez

Responsable : Daniel Reichenbach

48. Adelboden, responsable : Marlies Rohrer-Oester, 033 673 71 71

49. Frutigen, responsable : Beat Fuhrer, 033 672 77 10

50. Gstaad, responsable : Alexandre Bezzu, 033 748 74 44

51. Kandersteg, responsable : Martin Rieder, 033 675 15 48

52. Lenk/Simmental, responsable : Alexandre Bezzu, 033 733 18 14

53. Spiez, responsable : Daniel Reichenbach, 033 655 55 55

Région Thoun

Responsable : Daniel Lüthi

54. Oberdiessbach, responsable : Alexandra Keller, 033 227 19 40

55. Steffisburg, responsable : Philipp Christen, 033 437 54 12

56. Thoun, responsable : Daniel Lüthi, 033 227 11 11

57. Uetendorf, responsable : Roger Schenk, 033 227 19 60

Autres distributeurs de billets de la BCBE

- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Berne-Bubenbergplatz, Bubenbergplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 18
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Interlaken, Höheweg 35
- Ittigen, aire d'autoroute A1 Grauholz
- Ittigen, Talgut-Zentrum 3
- Longeau, Solothurnstrasse 12
- Mürren, départ de la télécabine du Schilthorn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Rapperswil (BE), Hauptstrasse 66
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Roggwil, Brennofenstrasse 1
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktgasse 12
- Thoune-Sud, Talackerstrasse 62

Gouvernance d'entreprise

| | |
|---|--------------|
| Généralités | P. 38 |
| Principes | P. 39 |
| Structure du groupe et actionariat | P. 41 |
| Structure du capital | P. 42 |
| Périodes de blocage | P. 45 |
| Conseil d'administration | P. 46 |
| Conseil d'administration : introduction | P. 46 |
| Membres du Conseil d'administration | P. 48 |
| Organisation interne | P. 52 |
| Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale | P. 55 |
| Direction générale | P. 57 |
| Direction générale : introduction | P. 57 |
| Membres de la Direction générale | P. 58 |
| Audit et révision | P. 61 |
| Organe de révision interne | P. 61 |
| Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel | P. 62 |
| Actionnaires | P. 64 |
| Droits sociaux des actionnaires | P. 64 |
| Changement de contrôle et mesures de défense | P. 65 |
| Politique d'information | P. 66 |

Principes

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, dans le Règlement d'affaires, dans divers autres règlements et dans des cahiers des charges. Ils sont mis en œuvre dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Exchange Regulation AG.

Principes régissant le Conseil d'administration et la Direction générale

La BCBE applique une gouvernance d'entreprise responsable et transparente axée sur la création de valeur. Le Conseil d'administration et la Direction générale respectent les standards reconnus en matière de gouvernance d'entreprise. Ils observent en particulier les principes suivant :

1. Le Conseil d'administration et la Direction générale sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable. En ce sens, ils prennent en compte les trois dimensions du développement durable, à savoir l'économie, l'écologie et le social.
2. Le Conseil d'administration et la Direction générale appliquent des normes éthiques strictes aussi bien dans leur prise de décisions que dans leur comportement. Ils s'appuient sur les valeurs fondamentales de la banque : engagement, développement durable et confiance.
3. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale agissent dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes. Ils évitent tout conflit d'intérêt personnel. Ils annoncent immédiatement et de manière transparente si une affaire touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et se refusent.
4. Le Conseil d'administration et la Direction générale accordent une grande importance à la séparation de leurs domaines de compétence ainsi qu'à la répartition claire des compétences et des responsabilités au sein de la banque.
5. La composition du Conseil d'administration et de la Direction générale tient compte de la diversité et des différents parcours professionnels de leurs membres respectifs, comme le garantit la planification attentive et prévoyante du personnel.
6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.

7. Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe pour leur mandat. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
8. La rémunération globale la plus élevée au sein de la Direction générale ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse au sein de la banque. La rémunération variable ne représente qu'une part limitée de la rémunération globale. Elle est conforme à la culture de l'entreprise ainsi qu'aux objectifs qui se rapportent à la clientèle, aux collaborateurs, au développement durable et aux finances.

Structure du groupe et actionnariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'avait au 31 décembre 2021 aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange à Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent sous [Politique d'affaires > L'action BCBE](#).

La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la SIX ; ils sont indiqués en francs suisses. Le bouclage se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est présentée sous [Organisation > Organes et organigramme](#). Les actionnaires importants de la BCBE (participation de 5 % ou plus) apparaissent dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 20](#).

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10 % ou plus et valeur de marché / valeur fiscale de plus de 5 millions de francs) sont énumérées dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 7](#). Il n'existe aucune participation croisée dépassant, de part et d'autre, la limite de 5 % du capital ou des voix.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. [Annexe au compte de résultat > Bilan](#)) et les informations liées à l'évolution du capital propre durant les trois derniers exercices figurent dans le tableau ci-après. La BCBE disposait, au 31 décembre 2021, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs, soit 2,7 % du capital-actions existant. Selon les Statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à un dividende est de 186 400 000 francs. Il n'existe ni actions à droit de vote privilégié, ni actions privilégiées. La BCBE applique le principe « une action, une voix ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeurs et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des Statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5 % du capital-actions de la société. Sont considérées comme un seul actionnaire, eu égard à l'inscription au registre des actions, les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres associations de personnes ou les entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat). La limitation à 5 % conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de conversion se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.
- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte.
- Dès lors et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le Canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de

conventions avec des bourses ou des établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation de 5 % mentionnée ci-dessus.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent : un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer connaître l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins 75 % des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a émis ni emprunts convertibles ni options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 21.](#)

Évolution du capital propre

(en milliers de CHF)

| | Réserves pour risques bancaires généraux | Capital social versé | Réserves | Propres titres de participation | Total |
|--|---|-------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
| État au 31.12.2018 | 622 317 | 186 400 | 1 781 485 | -13 115 | 2 577 087 |
| - Dividende | | | -74 560 | | -74 560 |
| + Dividende sur propres actions | | | 500 | | 500 |
| - Achats de propres actions | | | | -20 063 | -20 063 |
| + Ventes de propres actions | | | | 16 379 | 16 379 |
| + Gains d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs | | | 656 | | 656 |
| - Autres attributions / dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux | -10 498 | | | | -10 498 |
| + Bénéfice | | | 142 870 | | 142 870 |
| État au 31.12.2019 | 611 819 | 186 400 | 1 850 951 | -16 799 | 2 632 371 |
| - Dividende | | | -78 288 | | -78 288 |
| + Dividende sur propres actions | | | 400 | | 400 |
| - Achats de propres actions | | | | -18 871 | -18 871 |
| + Ventes de propres actions | | | | 17 646 | 17 646 |
| + Gains d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs | | | 556 | | 556 |
| - Autres attributions / dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux | -58 259 | | | | -58 259 |
| + Bénéfice | | | 148 377 | | 148 377 |
| État au 31.12.2020 | 553 560 | 186 400 | 1 921 996 | -18 025 | 2 643 932 |
| - Dividende | | | -82 016 | | -82 016 |
| + Dividende sur propres actions | | | 417 | | 417 |
| - Achats de propres actions | | | | -15 906 | -15 906 |
| + Ventes de propres actions | | | | 15 844 | 15 844 |
| - Pertes d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs | | | -15 | | -15 |
| - Autres attributions / dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux | -11 594 | | | | -11 594 |
| + Bénéfice | | | 154 936 | | 154 936 |
| État au 31.12.2021 | 541 966 | 186 400 | 1 995 318 | -18 087 | 2 705 597 |

Périodes de blocage

Des périodes de blocage sont prévues avant la publication d'informations ou la présentation de projets ayant une influence sur l'évolution des cours. Les restrictions suivantes s'appliquent à l'achat et à la vente d'actions nominatives de la BCBE :

Périodes de blocage récurrentes

Le personnel dans son ensemble a l'interdiction d'effectuer des transactions sur les actions nominatives de la BCBE durant les périodes suivantes :

- clôture annuelle : entre le 15 décembre et jusqu'à la publication des comptes annuels (fin janvier de l'année suivante) ;
- clôture semestrielle : entre le 15 juin et jusqu'à la publication des comptes semestriels (seconde moitié du mois d'août).

S'agissant des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, les périodes de blocage débutent le 15 novembre et le 15 mai.

Périodes de blocage variables

Si les circonstances l'exigent, la BCBE se réserve le droit d'introduire en tout temps d'autres périodes de blocage durant lesquelles le négoce d'actions nominatives de la BCBE reste interdit pour certains membres du personnel (Conseil d'administration et Direction générale compris). La Direction générale fixe les dates du début et de la fin de la période de blocage variable et les communique aux membres du personnel concernés.

Conseil d'administration : introduction

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620 ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions du droit des sociétés anonymes et du droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, des tâches qu'il ne peut pas déléguer. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les Statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement des membres se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent aucune tâche opérationnelle au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale.

Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels s'appliquent. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

La somme totale des créances et des engagements envers les organes de la banque est publiée dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 19. Sont considérés comme organes les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, l'organe de révision conforme au droit des sociétés anonymes ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent. Il n'existe actuellement aucune relation d'affaires importante entre la BCBE et un membre du Conseil d'administration ou une société qu'il contrôle.

Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) sont définies à l'art. 17, al. 3 des Statuts (bcbe.ch/structure).

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-après. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », Cm 17 ss.

Membres du Conseil d'administration

État : 1^{er} mars 2022

| Prénom et nom | Position | Membre de comité | Depuis | Éligible jusqu'en |
|------------------------------|-----------------|--|---------------|--------------------------|
| Antoinette Hunziker-Ebnetter | Présidente | Comité de rémunération (présidente) et comité TI | 2014 | 2026 |
| Christoph Lengwiler | Vice-président | Comité d'audit et des risques | 2016 | 2028 |
| Stefan Bichsel | Membre | Comité TI | 2021 | 2025 |
| Gilles Frôté | Membre | Comité de rémunération | 2019 | 2031 |
| Reto Heiz | Membre | | 2020 | 2028 |
| Annelis Lüscher Hämmerli | Membre | Comité d'audit et des risques | 2019 | 2031 |
| Hugo Schürmann | Membre | Comité d'audit et des risques (président) | 2021 | 2031 |
| Pascal Sieber | Membre | Comité TI (président) | 2019 | 2031 |
| Danielle Villiger | Membre | Comité de rémunération | 2020 | 2032 |

Membres du Conseil d'administration

Ci-après sont mentionnés la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants.



Antoinette Hunziker-Ebnetter
(présidente)

* 1960 ; lic. oec. HSG

Licenciée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School, Antoinette Hunziker-Ebnetter a débuté sa carrière chez Citibank avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Elle a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG, dont elle est CEO et vice-présidente du conseil d'administration. Elle est cofondatrice de la Water-Kiosk Foundation, qui a pour objectif de favoriser l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de la fondation UniBern Forschungsstiftung et de l'UniBE Foundation.



Christoph Lengwiler
(vice-président)

* 1959 ; professeur, docteur oec. publ.

Christoph Lengwiler a fait des études d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. Depuis 1987, il enseigne à la Haute école de Lucerne, dont il a dirigé de 1997 à 2017 l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). Spécialiste en affaires financières et bancaires, il a siégé au conseil d'administration de la Banque cantonale de Lucerne entre 2001 et 2016. Depuis 2011, Christoph Lengwiler est vice-président de l'association swissVR. Il est aussi membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse depuis 2012. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Depuis 2017, il préside le conseil d'administration du KBA-NotaSys Integrity Fund. Depuis 2018, il propose ses services en tant que conseiller, par l'intermédiaire de ses entreprises VRadvise GmbH et Legrafin GmbH. Par ailleurs, il est professeur associé à la Haute école de Lucerne.



Stefan Bichsel
membre du Conseil d'administration

* 1955 ; avocat, LL.M.

Stefan Bichsel est un cadre dirigeant disposant d'une longue expérience dans le secteur bancaire. Il a été membre de directions générales et CEO auprès de différents prestataires de services financiers en Suisse et à l'étranger. Il a présidé la Swiss Funds Association (SFAMA) ainsi que l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA). Entre 2009 et fin 2020, Stefan Bichsel a travaillé auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) en tant que directeur général de la division Asset Management & Trading. Il est actuellement président du conseil d'administration de Gérifonds SA et de GEP SA, et membre du conseil d'administration de TSM Compagnie d'assurance à La Chaux-de-Fonds. Jusqu'à fin avril 2021, il était membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura (BCJ).



Gilles Frôté
membre du Conseil d'administration

* 1980 ; lic. iur., LL.M., avocat

Gilles Frôté est managing partner de l'étude Frôté & Partner SA et président de la direction de Rollomatic SA. Il a étudié le droit à l'Université de Berne et est actif dans le domaine du conseil en entreprise. Au terme de ses études, il a travaillé, entre autres, au sein d'une grande banque. Gilles Frôté s'engage en faveur des PME industrielles du canton de Berne, en particulier celles du Jura bernois. Il est membre du conseil d'administration de différentes PME, notamment de Sylvac SA, et président du conseil d'administration de Strausak SA. De plus, Gilles Frôté est membre du comité de direction de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP).



Reto Heiz
membre du Conseil d'administration

* 1958 ; lic. rer. pol., MBA

Reto Heiz a étudié à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, où il a obtenu une licence en sciences économiques. Après ses études, ce spécialiste financier a occupé différents postes de direction chez UBS, notamment celui de directeur de la région Berne. Il a en outre obtenu un MBA à l'Université de Saint-Gall. Reto Heiz possède une longue expérience professionnelle dans les principaux domaines d'activité de la BCBE et connaît bien l'économie régionale. Il préside le conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB), du Berner Reha Zentrum et exerce différents mandats de gestion dans des entreprises du canton de Berne.



Annelis Lüscher Hämmerli
membre du Conseil d'administration

* 1975 ; PhD, MAS Finance

Annelis Lüscher Hämmerli est une experte financière de haut niveau, spécialisée dans la gestion des risques. Après des études de sciences naturelles à l'Université de Berne et au Max-Planck-Institut für Limnologie à Plön (D), elle a obtenu un doctorat en 2002. En 2005, elle a obtenu un Master of Advanced Studies in Finance, spécialisation en gestion des risques, de l'EPFZ et de l'Université de Zurich. Depuis 2004, elle a rempli différentes fonctions dirigeantes au sein de Swiss Life Asset Managers à Zurich, avant d'en devenir la Chief Risk Officer en 2016. Depuis 2020, elle est Chief Financial Officer du Groupe Helvetia.



Hugo Schürmann
membre du Conseil d'administration

* 1962 ; expert-comptable diplômé

Hugo Schürmann est un spécialiste de la finance et un expert-comptable diplômé. Jusqu'à la cessation de ces activités au sein de PricewaterhouseCoopers SA (PwC), il était expert-réviseur agréé et auditeur responsable selon la LB, la LIMF, la LBVM et la LLG. Après avoir suivi des études en gestion d'entreprise à la Haute école de Lucerne, il a travaillé durant plus de 30 ans auprès de PwC. Il a également obtenu le titre d'expert en audit à la Kammerschule Zürich. Depuis 1997, il a occupé diverses fonctions dirigeantes en tant que partenaire au sein de PwC. Hugo Schürmann possède une longue expérience professionnelle, notamment à des postes de direction, dans les domaines de l'audit, de l'évaluation d'entreprise, de la diligence raisonnable, de la LPP et de la comptabilité. Il est en outre président du conseil d'administration de Neutrass AG et d'Asset Management Partners AG.



Pascal Sieber
membre du Conseil d'administration

* 1969 ; docteur rer. pol.

Pascal Sieber a fait des études en informatique économique à l'Université de Berne, où il a obtenu son doctorat en 1998. Il est fondateur, copropriétaire et président du conseil d'administration de la société Dr. Pascal Sieber & Partners AG, spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise et en transformation numérique. Pascal Sieber est membre du conseil d'administration de bbv Group AG, d'OLZ de Wifag-Polytype Holding SA et d'Innofactory AG. En outre, il est chef d'études en formation continue dans le domaine de la transformation numérique à l'Université de Berne et membre du comité de direction du Programme national de recherche (PNR) 73 « Économie durable » du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Depuis septembre 2021, Pascal Sieber siège au conseil d'administration d'aity AG (anciennement BEKB | BCBE ICT Services AG).



Danielle Villiger
membre du Conseil d'administration

* 1965 ; docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée

Danielle Villiger a obtenu un doctorat en sciences économiques à l'Université de Saint-Gall, puis un diplôme d'experte-comptable. Elle a travaillé plusieurs années chez KPMG Fides Peat, principalement à la comptabilité internationale, avant de passer chez PricewaterhouseCoopers SA (PwC), où elle a occupé des positions dirigeantes dans le conseil en transactions et l'acquisition d'entreprises. Depuis 2012, elle est à la tête de la société fiduciaire fondée par sa famille. Experte financière accomplie, Danielle Villiger justifie de connaissances pointues dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal et du conseil économique. Elle possède par ailleurs de solides connaissances en économie d'entreprise, en particulier sur les PME.

Organisation interne

Les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques et un comité de rémunération (ses membres sont élus par l'Assemblée générale). En outre, un comité TI a été créé en mai 2020. Les nominations sont de la compétence du Conseil d'administration ; ce dernier fait cependant appel à une commission de sélection ad hoc pour la préparation d'affaires. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé.

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- définition de la politique en matière de risques et évaluation générale des risques de la banque ;
- discussion du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumission des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluation du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et mise en œuvre des adaptations nécessaires au moins une fois par an ;
- examen de la planification des fonds propres et des liquidités et remise d'un rapport correspondant au Conseil d'administration ;
- vérification de la gestion des risques par des processus efficaces satisfaisant la situation de l'établissement ;
- surveillance de la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites posées par le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque ;
- surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers ;
- mise en place et surveillance du système de contrôle interne ;
- surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne ;
- surveillance et évaluation du contrôle des risques et de la compliance et vérification des rapports ;
- surveillance et évaluation de l'organe de révision interne et discussion des rapports ;
- discussion des rapports de l'organe de révision externe, évaluation des prestations et des rémunérations de l'organe de révision externe, de son indépendance.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont précisées dans un Règlement du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.

Le comité TI se compose de deux à quatre membres. Il se réunit deux fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- accompagnement de tous les projets et toutes les questions présentant une importance stratégique liés à la numérisation et aux TI ;

- accompagnement de la conduite stratégique et du contrôle de l'avancement des projets centraux dans les domaines de la numérisation et des TI ;
- accompagnement du processus d'innovation TI et évaluation des axes stratégiques ;
- évaluation de la planification des TI ;
- évaluation de la sécurité des TI ;
- évaluation de la gouvernance des TI ;
- accompagnement de la collaboration avec des tiers présentant une importance stratégique.

Les tâches et les compétences du comité TI figurent dans le Règlement d'affaires et dans le Règlement du comité TI du Conseil d'administration.

Le comité de rémunération, qui se compose de deux à quatre membres, se réunit au moins deux fois par an. Les compétences en matière de rémunération et le processus de fixation des rémunérations sont présentés dans le Rapport de rémunération > Compétence et détermination des rémunérations. Les tâches et compétences du comité de rémunération sont régies par les Statuts et sont consignées dans le règlement du comité de rémunération du Conseil d'administration.

Le comité d'audit et des risques, le comité TI et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2021, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a été supérieur à 95 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé sept fois, le comité TI dix fois et le comité de rémunération quatre fois. Les séances du Conseil d'administration ont duré entre trois et neuf heures. Les séances du comité d'audit et des risques, celles du comité de rémunération et celle du comité TI ont duré entre trois quarts d'heure et trois heures. En raison de la pandémie, certaines d'entre elles se sont tenues sous forme de visio-conférence. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Des membres de la Direction générale, des cadres dirigeants de la BCBE, des représentants de l'organe de révision interne et de l'organe de révision externe ou des spécialistes peuvent être appelés à participer à des séances. Pendant l'exercice 2021, aucun consultant externe n'a été sollicité dans le cadre des séances du Conseil d'administration.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les Statuts :

- pour fixer la politique d'affaires et la politique de crédit ;
- pour approuver la planification du capital et des liquidités ;
- pour approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ;
- pour approuver le concept-cadre de gestion des risques à l'échelle de la banque, vérifier et fixer les limites et la tolérance au risque ;

- pour fixer les limites par branche et les compétences en matière de crédit pour les engagements commerciaux globaux dépassant 30 millions de francs ;
- pour fixer des plafonds pour les pays et les limites de contrepartie ;
- pour approuver l'organisation de la Direction générale ;
- pour octroyer et révoquer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ;
- pour approuver les mandats et les activités accessoires des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne.

Le Conseil d'administration effectue une auto-évaluation une fois par an.

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque. La BCBE dispose d'un système de rapport étendu (*Management Information System* [MIS]) qui permet au Conseil d'administration d'exercer son droit de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction générale.

Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport standardisé sur la clôture trimestrielle contenant une comparaison du budget et des chiffres de l'année précédente ainsi que des indicateurs de risque et des observations sur la gestion des risques et sur la compliance. Une comparaison est également effectuée entre la situation actuelle et les limites correspondantes. Les méthodes utilisées à cet effet et les tolérances au risque sont présentées dans le rapport financier dans l'Annexe au compte résultat > Gestion des risques. Deux documents sont soumis pour approbation : en été, un rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, une présentation du budget pour l'année suivante.

La BCBE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à garantir son bon fonctionnement. Les faits, les évolutions et les incidents pertinents sont consignés dans les rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration.

Le CEO et les autres membres de la Direction générale font part, lors des séances du Conseil d'administration, du déroulement opérationnel des affaires au sein de leur département. La présidente du Conseil d'administration informe immédiatement les membres de ce dernier de tout évènement extraordinaire.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

La BCBE gère ses risques sur la base d'un système de trois lignes de défense. La première ligne de défense est la structure hiérarchique opérationnelle, qui a pour devoir de concevoir des processus d'affaires efficaces ainsi que de définir et d'exécuter des activités de contrôle interne. Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Elles sont chargées de définir les méthodes de gestion des risques, d'épauler la première ligne dans leur application, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la première ligne de défense et d'établir un rapport sur les principales catégories de risques à l'échelle de la banque. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Celle-ci est indépendante de la Direction générale.

À la BCBE, les fonctions de gestion des risques et de compliance sont rattachées au Département Gestion des finances / Gestion des risques. Les responsables des unités Gestion des risques et Compliance participent régulièrement aux séances du comité d'audit et des risques. Celui-ci s'informe auprès d'eux du bon fonctionnement et de la pertinence du SCI, des priorités en matière de contrôle et du respect des prescriptions légales. Les fonctions de gestion des risques et de compliance peuvent être indépendantes et incomber directement au comité d'audit et des risques ou à la présidente du Conseil d'administration.

La BCBE intègre un bureau de communication indépendant chargé de traiter les atteintes à la personnalité et les abus. Tous les collaborateurs peuvent effectuer un signalement sur le site www.integrity24.ch. Le bureau garantit l'anonymat.

Les unités Gestion des risques et Compliance établissent périodiquement des rapports complets sur les résultats de leurs activités à l'intention du comité d'audit et des risques et de l'ensemble du Conseil d'administration.

Direction générale : introduction

La Direction générale de la BCBE est composée de cinq membres. Son organisation est la suivante : la présidence de la Direction générale incombe au CEO ; les quatre Départements Clientèle privée / Clientèle commerciale, Key Clients / Asset Management, Gestion des finances / Gestion des risques et Gestion des services sont dirigés chacun par un membre de la Direction générale. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse. Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent sous [Organisation > Organes et organigramme](#).

Aucune tâche de direction n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de gestion n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale. Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) sont définies à l'art. 24, al. 3 des Statuts (bcbe.ch/structure). L'acceptation de ces fonctions par les membres de la Direction générale doit être approuvée par le Conseil d'administration.

Membres de la Direction générale

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale sont présentés ci-après.



Armin Brun
CEO

* 1965

Après des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun a travaillé à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) dans le marketing, avant de remplir différentes fonctions dirigeantes dans la vente au sein du même établissement. À partir de 2001, il s'est occupé — en tant que membre de la direction — de la clientèle commerciale de PostFinance et, à partir de 2008, il en a dirigé l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il a obtenu un MAS en Bankmanagement à l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. Il a aussi suivi l'International Executive Programme à l'INSEAD de Fontainebleau et le Strategic Leadership Program à l'IMD de Lausanne. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et, depuis le 1^{er} juillet 2019, le CEO. Il siège au conseil de fondation de la Stiftung Universität und Gesellschaft, au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). Par ailleurs, Armin Brun prend place au sein du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) et de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft des Kantons Bern.



Alois Schärli
responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques et vice-CEO

* 1962

Une fois son apprentissage bancaire terminé, Alois Schärli a acquis une expérience professionnelle à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB). Il a suivi des études à la Höhere Wirtschafts- und Verwaltungsschule (HWV) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans l'audit, un domaine où il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank controller, avant de remplir différentes fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young SA, en tant que réviseur en chef d'un certain nombre de banques et d'établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE comme responsable de la gestion financière. Depuis 2010, il est membre de la Direction générale. De surcoût, il est membre des conseils d'administration de Berimag AG, de Swiss Immo Lab AG et de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA ainsi que président du conseil de la Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters. Depuis septembre 2021, Alois Schärli préside le conseil d'administration d'aity AG (anciennement BEKB | BCBE ICT Services AG).



Mark Haller
responsable du Département Gestion des services

* 1974

Mark Haller a travaillé dans plusieurs unités organisationnelles de la BCBE alors qu'il suivait des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne. Au terme de sa formation, il a exercé dans les domaines de la direction des crédits, du controlling et de la vente. En 2014, il a repris les rênes de l'unité Organisation / Informatique. En 2017, Mark Haller a achevé le programme Transition to General Management à l'INSEAD de Fontainebleau. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il est membre de la Direction générale de la BCBE. Il préside le conseil d'administration de Berimag AG. Depuis septembre 2021, Mark Haller siège au conseil d'administration d'aity (anciennement BEKB | BCBE ICT Services AG).



Marcel Oertle
responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale

* 1968

Marcel Oertle justifie de plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Il a exercé différentes fonctions dirigeantes, pour la plupart au sein de la BCBE. Par ailleurs, il a travaillé pour une société de conseil en entreprise à Zurich. Le 1^{er} mars 2008, il a été nommé responsable du site de Bienne et de la région Bienne / Seeland à la BCBE. De début 2016 à février 2019, Marcel Oertle a dirigé la zone d'activité Seeland, Jura bernois, Soleure. Depuis le 1^{er} mars 2019, il est membre de la Direction générale. Marcel Oertle est titulaire d'un MAS en gestion bancaire de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). En 2019, il a achevé un Advanced Management Program (CAS) à la HBM Unternehmerschule de l'Université de Saint-Gall (HSG). Marcel Oertle est vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme.



Andreas Schafer
responsable du Département Key Clients / Asset Management

* 1969

Andreas Schafer a fait ses preuves dans le secteur financier en tant que cadre dirigeant orienté clientèle. En plus de trente ans d'expérience, il s'est occupé principalement de la clientèle professionnelle, des entrepreneurs et cadres dirigeants et de la clientèle private banking. Au début de sa carrière, Andreas Schafer a travaillé dans une PME avant de rejoindre le secteur bancaire, où il a occupé durant plus de vingt ans divers postes en Suisse et à l'étranger auprès de Credit Suisse Group SA. De 2012 à fin novembre 2019, il a assumé au sein de cette société les fonctions de directeur et de chef du département Clientèle entreprises pour la zone d'activité de Berne. Depuis le 1^{er} décembre 2019, Andreas Schafer est membre de la Direction générale de la BCBE. Ce Bernois qui dispose d'un excellent réseau est titulaire d'un diplôme en économie d'entreprise à la Wirtschafts- und Verwaltungsschule de Berne. Par ailleurs, il est membre du comité de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI), section Berne, du conseil d'administration de BBL Holding AG ainsi que du conseil de fondation BBL-Stiftung.

Organe de révision interne

Le Conseil d'administration et le comité d'audit et des risques sont soutenus par l'organe de révision interne et par la société d'audit. Indépendant de la Direction générale, l'organe de révision interne est subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques ou à son président sur le plan technique.

L'organe de révision interne assure des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. La planification, la vérification et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne s'assure, compte tenu du profil de risque de la banque, de la pertinence et de l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion des risques. Il appuie ainsi la banque dans la réalisation de ses objectifs. Il effectue un contrôle proactif à des fins préventives et s'assure que des mesures d'amélioration sont mises en œuvre. Ses priorités sont établies sur la base de sa propre analyse des risques ; elles couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne effectue une analyse des risques indépendante de la société d'audit et d'autres services internes à la banque. L'analyse des risques est structurée selon la chaîne de création de valeur de la banque et contient une évaluation des risques intrinsèques et des risques de contrôle. L'organe de révision interne élabore une planification annuelle et une planification pluriannuelle, fondées sur l'analyse des risques, qui couvrent la totalité des activités commerciales pertinentes en matière de risques. Il coordonne ses activités avec la société d'audit.

En 2021, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la banque. Il a procédé à d'importants examens des processus commerciaux de la banque, de la gestion et des processus de soutien, notamment des audits de projets et des TI.

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

L'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou la société d'audit prudentiel élabore le rapport complet de l'organe de révision, le rapport à l'Assemblée générale sur les comptes annuels et le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport complet, portant sur l'ensemble de l'exercice, est destiné au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel de base, qui couvre l'année civile, est adressé à la FINMA avec copie au Conseil d'administration. Tous les rapports sont traités au sein du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de l'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou de la société d'audit prudentiel.

PricewaterhouseCoopers AG est, depuis le 1^{er} janvier 2013, la société d'audit prudentiel et l'organe de révision externe de la BCBE prévu par le droit des sociétés anonymes. L'Assemblée générale a réélu le 18 mai 2021 la société d'audit agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) pour l'exercice 2021. Rolf Birrer est responsable du mandat comme auditeur/réviseur depuis 2019. Conformément à l'art. 730a, al. 2 CO, la personne qui dirige l'audit / la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

En 2021, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel se sont chiffrés à 565 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont atteint 165 000 francs (hors TVA). Elles concernaient l'audit QI, l'examen de la mise en conformité avec les normes GIPS[®], l'évaluation des exigences émises dans le cadre du CSCF v2020 émis par SWIFT, l'analyse de l'égalité salariale, l'examen du respect de l'obligation de conservation des créances de titres consécutives à la reprise des hypothèques family-net de la Mobilière et divers services liés à l'introduction de SME | X. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille et évalue l'efficacité de la société d'audit. L'analyse des risques et la stratégie d'audit de cette dernière sont discutées lors d'une séance du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, conjointement avec la planification annuelle de la révision interne. La révision interne et la société d'audit sont présentes à cette séance. Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration analyse d'un œil critique les rapports de révision de la société d'audit et les examine avec l'auditeur responsable. Il s'assure en outre que les lacunes ont été comblées ou que les recommandations de la société d'audit ont été mises en œuvre. Chaque année, au terme de l'audit prudentiel, le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration évalue la prestation, le montant des honoraires et l'indépendance de la société d'audit. Il en discute ensuite avec la société d'audit, la présidente du Conseil d'administration et le responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques. Ce processus suit une grille définie de critères, qui portent sur la qualité du travail et de l'équipe, la réalisation des objectifs, la connaissance de la branche et des banques cantonales en particulier, la communication ainsi que les prestations fournies (y compris les mandats spéciaux connexes à l'audit). L'évaluation est formulée par écrit.

Les membres du Conseil d'administration examinent les rapports de révision de la société d'audit et le rapport d'activité annuel de la révision interne en présence des mandataires.

En 2021, l'organe de révision (également société d'audit) a pris part à une séance du Conseil d'administration et à quatre séances du comité d'audit et des risques. En outre, des contacts bilatéraux (réunions, entretiens téléphoniques, courriels) ont eu lieu régulièrement entre le président du comité d'audit et des risques et des représentants de l'organe de révision (également société d'audit) et de la révision interne. Ils ont servi avant tout à préparer les séances du Conseil d'administration et celles du comité d'audit et des risques.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les Statuts. Les compétences incessibles de l'Assemblée générale figurent à l'art. 10 des Statuts.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu actionnaire, chaque détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande dans les 20 jours, l'acheteur devient actionnaire avec droit de vote. Les motifs d'un refus de l'inscription sont énumérés sous [Structure du capital](#).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). Au demeurant, l'art. 704 CO s'applique (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les Statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut être demandée également par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'au moins 1 million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale, par un autre actionnaire participant à l'Assemblée générale ou par le représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, les inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale font foi.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut qu'entre 50 % et 70 % du bénéfice annuel soient distribués tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément à l'art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers [LIMF]) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

Politique d'information

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FO SC, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. En outre, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la bourse, sont conformes à l'obligation de déclarer, prévue par SIX Swiss Exchange. Enfin, la société informe ses actionnaires par le truchement de son site Internet.

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération : introduction P. 68

**Compétence et détermination des
rémunérations P. 69**

Organisation P. 69

Procédure P. 69

Système de rémunération P. 70

Composantes P. 70

Conseil d'administration P. 70

Direction générale P. 71

Rémunérations versées en 2021 P. 73

Changements intervenus pendant l'exercice P. 73

Conseil d'administration P. 73

Direction générale P. 76

Anciens membres du Conseil
d'administration ou de la Direction générale P. 77

Personnes proches P. 77

**Rapport de l'organe de révision sur
le rapport de rémunération P. 78**

Rapport de rémunération : introduction

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE. Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations figurant dans les documents suivants :

- statuts de la BCBE ;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation ;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise) d'économiesuisse ;
- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Compétence et détermination des rémunérations

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction ; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts de la banque, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le règlement d'affaires et par les règlements des comités. Élu par l'Assemblée générale, le comité de rémunération, dans lequel siègent Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Gilles Frôté et Danielle Villiger, règle les questions de rémunération ; ses membres sont indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Armin Brun, CEO de la BCBE, est le secrétaire du comité. Il ne jouit pas du droit de vote.

Procédure

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération, qui établit, à l'intention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération détermine les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et celles du responsable de l'organe de révision interne et il fixe leur rémunération, sur la base du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat ainsi que les conditions de rémunération variable des collaborateurs, dont il fixe chaque année la somme totale. À chacune de ses séances, qui suivent celles du Conseil d'administration, le comité de rémunération rédige un rapport à l'intention de ce dernier.

Il n'a pas été fait recours à des conseillers externes en 2021 pour modifier le système de rémunération.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après la décision d'approbation de l'Assemblée générale et si le montant global approuvé se révèle insuffisant, un montant supplémentaire est à disposition ; il s'élève au maximum à la moitié du montant global approuvé pour la Direction générale. Les préjudices résultant du changement de poste d'un membre déjà nommé peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant supplémentaire compris, n'est pas dépassé.

Système de rémunération

Composantes

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le modèle de rémunération du Conseil d'administration est fondé exclusivement sur une indemnité fixe.

Les composantes des rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont les suivantes :

- une part fixe (montant en espèces et plan d'actionnariat) ;
- une part variable (montant en espèces).

En outre, des prestations de prévoyance sont versées à la présidente du Conseil d'administration et aux membres de la Direction générale. La BCBE ne verse aucune autre prestation. Aucune mesure qui empêche un transfert ou un changement de contrôle n'a été prise.

Plan d'actionnariat

La souscription d'actions à des conditions préférentielles vise à fidéliser les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale et les collaborateurs, et à les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions souscrites à un prix préférentiel sont bloquées pendant cinq ans.

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par chacun des collaborateurs pendant le délai de souscription arrêté au mois de février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Le prix d'achat d'une action nominative correspond au cours moyen de celle-ci, pondéré par les volumes, entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice considéré, déduction faite de 140 francs, soit à 61.50 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2021. La différence avec la valeur vénale déterminante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

Conseil d'administration

Modèle de rémunération

L'indemnité se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant en espèces alloué à la présidente du Conseil d'administration est de 400 000 francs, celui alloué à chacun des autres membres, de 70 000 francs. Le vice-président reçoit 20 000 francs supplémentaires. La présidente du Conseil d'administration peut de surcroît acheter 400 actions nominatives BCBE par an ; les autres membres peuvent acheter 300 actions nominatives BCBE par an. Il n'est pas versé de jetons de présence.

Le montant en espèces est versé à la présidente en douze mensualités et aux autres membres, en deux tranches semestrielles.

La présidente du Conseil d'administration a droit à une rémunération supplémentaire de 20 000 francs pour sa participation aux comités du Conseil d'administration ; les autres membres touchent 10 000 francs.

Prévoyance professionnelle

La présidente du Conseil d'administration peut demander, en vertu du Règlement de prévoyance professionnelle, à être assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. La contribution de l'employeur se monte à 19,525 % de la rémunération assurable.

Direction générale

Part fixe

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant fixe en espèces est versé en douze mensualités.

Part variable

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats annuels des différents départements et de la performance individuelle. La réalisation des objectifs individuels est pondérée et appréciée librement par le comité de rémunération. La part variable est constituée en principe d'un montant en espèces plafonné à 50 % de la part fixe. Des exceptions ne sont admises que pour des membres de la Direction générale qui, au cours de l'exercice considéré, prennent leur retraite ou assument de nouvelles fonctions.

Prévoyance professionnelle

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées en partie auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et en partie auprès d'une compagnie d'assurances sur la vie.

Indemnités perçues pour les mandats exercés

Les membres de la Direction générale qui sont rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la BCBE sont tenus de reverser leurs indemnités à celle-ci. Font exception les actions souscrites librement à un prix préférentiel et ensuite bloquées pendant trois ans au moins et les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance.

Retraite

Pour les membres de la Direction générale qui siégeaient déjà en son sein avant le 1^{er} janvier 2018, l'âge individuel de la retraite a été fixé, en 2017, entre 60 et 63 ans. La BCBE prend à sa charge les versements supplémentaires jusqu'à l'âge AVS de 65 ans, conformément au droit du travail (rente transitoire, cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative et

compensation de la rente) ; ces versements ont été acquittés à la Caisse de pension de la BCBE le 31 décembre 2017 pour lui permettre d'assurer les prestations garanties. La BCBE impose en retour une interdiction de concurrence, valable 36 mois au-delà de la fin du contrat de travail. Les détails à ce sujet sont publiés dans le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

Le contrat des membres de la Direction générale qui remplissent leur fonction depuis le 1^{er} janvier 2018 a été adapté au 1^{er} janvier 2022 ; l'âge ordinaire de la retraite passe à 65 ans.

Rémunérations versées en 2021

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Changements intervenus pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont subi aucune modification.

Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-après.

Rémunération ordinaire

Aucune prestation en nature n'est allouée aux membres du Conseil d'administration. En dehors des versements ordinaires, aucune indemnité n'est octroyée au sens de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6 ORAb.

Prêts et crédits

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions valables pour les crédits, pour leur traitement et pour leur surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. En 2021, 100 % des prêts et des crédits (engagements conditionnels et engagements irrévocables compris) accordés aux membres du Conseil d'administration étaient couverts (en 2020 : 100 %).

Rémunération du Conseil d'administration en 2021 ¹

| Rémunérations brutes (en milliers de francs) | Antoinette Hunziker- Ebnetter, présidente | Christoph Lengwiler, vice-président | Stefan Bichsel, depuis le 18.5.2021 | Gilles Frôté | Reto Heiz | Annelis Lüscher Hämmerli | Hugo Schür- mann, depuis le 1.7.2021 ² | Pascal Sieber | Danielle Villiger | Peter Wittwer, jusqu' au 18.5.2021 | Total Conseil d'adminis- tration |
|--|--|---|--|-----------------|--------------|--------------------------------|---|-----------------------|----------------------|---|---|
| Rémunération fixe | 400 | 90 | 41 | 70 | 70 | 70 | 35 | 70 | 70 | 29 | 945 |
| Rémunération pour la participation aux co- mités | 20 | 10 | 6 | 10 | | 10 | 10 | 20 | 6 | 13 | 104 |
| Actions fixes ³ | 36 | 27 | 16 | 27 | 27 | 27 | 13 | 27 | 27 | 11 | 238 |
| Total hors pré- voyance et cotisa- tions de l'employeur | 456 | 127 | 62 | 107 | 97 | 107 | 58 | 117 | 103 | 53 | 1 287 |
| Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC | 27 | 8 | 2 | 6 | 5 | 7 | 3 | 7 | 5 | 3 | 74 |
| Charges de pré- voyance ⁴ | 70 | | | | | | | | | | 70 |
| Autres | | | | | | | | | | | |
| Total y c. pré- voyance et cotisa- tions de l'employeur | 553 | 135 | 64 | 113 | 102 | 114 | 61 | 124 | 108 | 56 | 1 431 |
| Prêts/crédits ⁵ au 31.12.2021 | | | | 770 | | | | 50⁶ | | | 820 |

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2021, Hugo Schürmann a été élu membre du Conseil d'administration ; il y siège depuis le 1^{er} juillet 2021.

³ Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

⁴ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

⁵ Sont compris tous les engagements conditionnels et engagements irrévocables.

⁶ Sont compris tous les prêts / crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration.

Rémunération du Conseil d'administration en 2020¹

| Rémunérations brutes (en milliers de francs) | Antoinette Hunziker- Ebnetter, présidente | Christoph Lengwiler, vice-président depuis le 20.5.2020 | Rudolf Stämpfli, vice- président jusqu' au 12.5.2020 | Daniel Bloch jusqu' au 12.5.2020 | Gilles Frôté | Reto Heiz depuis le 12.5.2020 | Annelis Lüscher Hämmerli | Pascal Sieber | Danielle Villiger depuis le 12.5.2020 | Peter Wittwer | Total Conseil d'adminis- tration |
|--|--|---|---|---|-----------------|--|--------------------------------|-----------------------|--|------------------|---|
| Rémunération fixe | 400 | 82 | 29 | 29 | 70 | 41 | 70 | 70 | 41 | 70 | 902 |
| Rémunération pour la participation aux co- mités | 20 | 10 | 4 | 4 | 6 | | 10 | 20 | | 30 | 104 |
| Actions fixes ² | 34 | 25 | 11 | 11 | 25 | 15 | 25 | 25 | 15 | 25 | 211 |
| Total hors pré- voyance et cotisa- tions de l'employeur | 454 | 118 | 44³ | 44 | 101 | 56 | 105 | 115 | 56 | 125 | 1 218 |
| Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC | 27 | 8 | | 4 | 5 | 3 | 6 | 7 | 3 | 6 | 68 |
| Charges de pré- voyance ⁴ | 70 | | | | | | | | | | 70 |
| Autres | | | | | | | | | | | |
| Total y c. pré- voyance et cotisa- tions de l'employeur | 551 | 125 | 44³ | 48 | 106 | 58 | 111 | 122 | 58 | 131 | 1 356 |
| Prêts/ crédits⁵ au 31.12.2020 | | | | | 770 | | | 50⁶ | | 320 | 1 140 |

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Les rémunérations ont été versées au Stämpfli Groupe SA.

⁴ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

⁵ Sont compris tous les engagements conditionnels et engagements irrévocables.

⁶ Sont compris tous les prêts / crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration.

Direction générale

Les rémunérations de la Direction générale pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Rémunération ordinaire

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées. En 2021, la rémunération variable des membres de la Direction générale représentait entre 45 % et 50 % de la composante fixe du salaire.

Rémunération de la Direction générale

| Rémunérations brutes (en milliers de francs) | Armin Brun, CEO | | Total Direction générale | |
|--|-----------------|------------|--------------------------|--------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Salaire | | | | |
| fixe | 400 | 400 | 1 603 | 1 676 |
| variable | 200 | 200 | 775 | 740 |
| Actions fixes ¹ | 67 | 63 | 229 | 215 |
| Prestations en nature | - | - | - | - |
| Allocations familiales versées par l'entreprise | 4 | 4 | 38 | 33 |
| Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur | 671 | 667 | 2 645 | 2 664 |
| Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC | 40 | 39 | 154 | 150 |
| Charges de prévoyance ² | 181 | 179 | 690 | 674 |
| Autres charges | 6 | 6 | 30 | 31 |
| Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur | 898 | 891 | 3 520 | 3 518 |

¹ Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

Prêts et crédits

Les conditions de crédit définies pour la Direction générale, le traitement du crédit et sa surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. En 2021, 100 % des prêts alloués étaient couverts (en 2020, 100 %). Les prêts et les crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Prêts et crédits¹

| Prêts/ crédits (en milliers de CHF) | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Total Direction générale | 4 360 | 4 390 |
| dont montant le plus élevé : | | |
| Alois Schärli | 1 670 | 1 700 |

¹ Sont compris tous les engagements conditionnels et engagements irrévocables.

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, la BCBE n'a accordé de rémunération ni à d'anciens membres du Conseil d'administration, ni à d'anciens membres de la Direction générale.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. La publication de ces prêts est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres — en place ou anciens — du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune obligation découlant de rémunérations non versées à des personnes proches.

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA

Berne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 74 à 76 du rapport de rémunération.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ORAb incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA

Rolf Birrer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 1^{er} mars 2022

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, Case postale, 3001 Berne
Téléphone: +41 58 792 75 00, Téléfax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport financier

| | |
|--|---------------|
| Rapport annuel | P. 79 |
| Commentaires sur l'activité de la banque | P. 80 |
| L'exercice 2021 | P. 83 |
| Effectif de personnel | P. 93 |
| Liquidités et fonds propres | P. 94 |
| Emploi du bénéfice | P. 95 |
| Réalisation d'une évaluation de risque | P. 96 |
| État des commandes et des mandats | P. 97 |
| Activités de recherche et de développement | P. 98 |
| Évènements extraordinaires | P. 99 |
| Perspectives | P. 100 |
| Bouclément annuel | P. 101 |
| Bilan | P. 101 |
| Compte de résultat | P. 102 |
| Emploi du bénéfice | P. 103 |
| Tableau des flux de trésorerie | P. 104 |
| État des capitaux propres | P. 105 |
| Annexe au compte de résultat | P. 106 |
| Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels | P. 167 |
| Chiffres-clés | P. 171 |

Commentaires sur l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque universelle. Ses priorités sont les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle, la gestion de fortune et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure et sur les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de quelque 80 sites. Les clients ont accès à ses offres partout en Suisse. Ainsi, ils ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires de coopération ou en sollicitant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le règlement d'affaires (art. 31). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles ; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves.

En 2020, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet : elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise. En outre, elle entend regrouper ses compétences de conseil d'une part, et, en collaboration avec des partenaires externes, lancer de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes d'autre part. Elle vise ainsi à réformer son organisation afin que celle-ci devienne non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable. Elle a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.

3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.
4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset management. Le segment Placement est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et ils créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE entend augmenter sa valeur durablement. Elle vise à réaliser son objectif de rendement, en prenant des risques raisonnables, ainsi qu'en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans les actifs immobilisés, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

Opérations de commissions

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE offre toute une série de prestations en lien avec le conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. Elle réserve des offres standardisées à la Clientèle privée, à la Clientèle entreprises, à la Clientèle privée fortunée ; à la Clientèle institutionnelle telle que les caisses de pension, les fondations et les entreprises, elle propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en tant que commissionnaire ; ainsi, les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le négoce de devises et le négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle *de minimis* applicable aux instruments de taux d'intérêt ou aux titres de participation, conformément à l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

Politique de dividendes

La politique de dividendes de la BCBE prévoit que la part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires soit comprise entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

L'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, la BCBE a une nouvelle fois réalisé un résultat réjouissant, dépassant ainsi le bon résultat de l'année précédente : le bénéfice annuel a augmenté de 4,4 % pour s'établir à 154,9 millions de francs. Durant la première année complète de la mise en œuvre de la Stratégie 2025, la BCBE a prouvé qu'elle était sur la bonne voie. En s'appuyant sur cette stratégie, elle a nettement renforcé ses activités avec la clientèle et lancé des solutions innovantes, comme la plateforme de négoce d'actifs numériques SME I X.

Bilan

Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et du relèvement de la limite d'exonération sur les avoirs en comptes de virement que la BCBE détient auprès de la BNS, les liquidités ont augmenté à 8,6 milliards de francs. Les créances sur les banques ont diminué à 178,9 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 46,8 millions de francs. La trésorerie disposait en permanence des liquidités nécessaires.

Créances hypothécaires et créances sur la clientèle

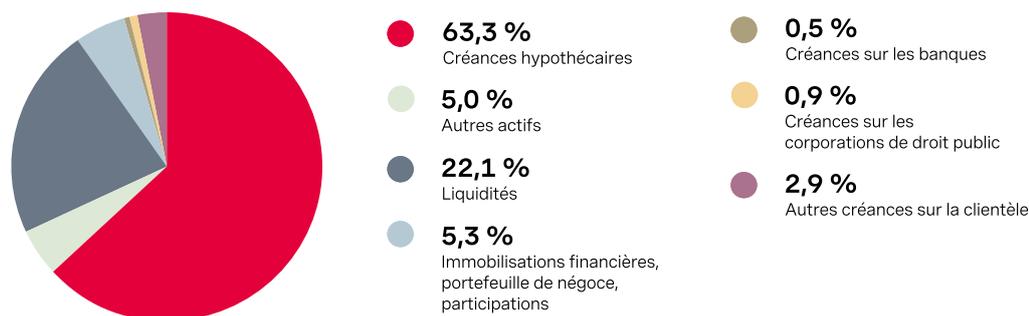
Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 26,2 milliards de francs, en progression de 1,3 milliard par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste que la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a augmenté à 76,9 %. La quote-part des corporations de droit public a également progressé. Les quotes-parts de créances sur les entreprises de services et sur l'industrie ont reculé. Les quotes-parts de créances sur les sociétés immobilières, sur les sociétés financières, la construction, l'agriculture et sur l'artisanat sont demeurées inchangées.

Les créances hypothécaires sont passées à 24,7 milliards de francs, en hausse de 1,2 milliard de francs (5,1 %) par rapport à 2020, sans que la BCBE modifie sa politique de crédit et la qualité du portefeuille. À la fin de 2021, 79,7 % des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et 20,3 % dans d'autres cantons. Les taux bas ont favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable a été faible, mais supérieure à celle de l'année précédente. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2021 totalisent 4,7 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant comptabilisation des corrections de valeur, s'établit à 23,9 milliards de francs, soit 96,0 % des créances hypothécaires (96,5 % en 2020).

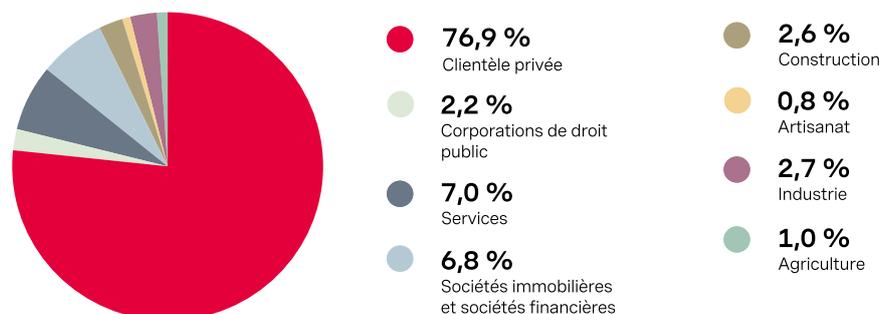
Les créances sur les clients ont progressé à 1,5 milliard de francs ; la quote-part de créances sur les corporations de droit public qu'elles intègrent a augmenté, à 352,6 millions de francs.

Les créances hypothécaires ont augmenté de 5,1 %



Hausse de 5,1 % : les créances hypothécaires ont augmenté de 1,2 milliard de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers. (Base : somme du bilan)

Plus de trois quarts des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



Financement de différents secteurs : après la Clientèle privée, c'est aux services ainsi qu'aux sociétés immobilières et aux sociétés financières que reviennent les parts les plus importantes des financements ; ils sont suivis de l'industrie. (Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie des cœurs de métier de la BCBE. Il se monte à 7,6 millions de francs, répartis à 84,8 % sur les métaux précieux et à 15,2 % sur les titres rémunérés.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont diminué de 0,1 milliard de francs pour s'établir à 2,0 milliards de francs fin 2021, dont 91,3 % d'obligations, 8,3 % d'actions et de fonds de placement, et 0,4 % de métaux précieux. La valeur comptable des obligations est de 1,8 milliard de francs. Fin 2021, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 163,6 millions de francs. Aucun immeuble repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ne figure au bilan dans les immobilisations financières.

Participations

La valeur comptable des participations a augmenté pour atteindre 69,3 millions de francs. Cette hausse s'explique notamment par la création de sa propre filiale de services informatiques aity AG (anciennement BEKB | BCBE ICT Services AG). Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale / valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), celles de Jungfraubahn Holding AG (14,2 %), celles de la Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), celles de l'aity AG (anciennement BEKB | BCBE ICT Services AG) (100 %) et celles de BioMedInvest AG I, en liquidation, (38,5 %).

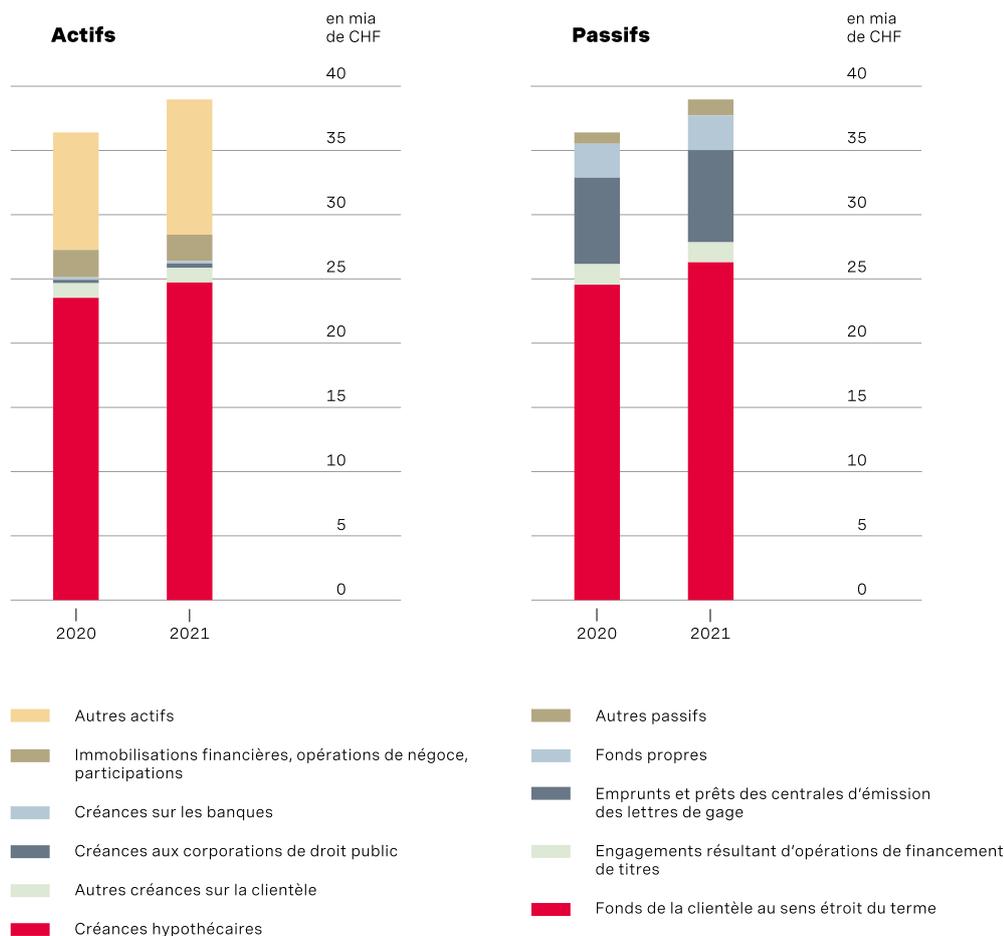
Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immobilisations corporelles ont baissé de 3,5 millions de francs, à 213,4 millions de francs. Fin 2021, les immeubles à usage propre de la banque affichent une valeur comptable de 184,4 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 12,4 millions de francs, tandis que les logiciels achetés auprès d'autres prestataires et les coûts liés à leur intégration, ainsi que les autres immobilisations corporelles atteignent 16,6 millions de francs.

Autres actifs

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés se montent à 17,2 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de 2,2 millions de francs, à 18,3 millions de francs ; ils comprennent les intérêts courus, les disagios sur les prêts des centrales d'émission de lettres de gage et les autres comptes de régularisation. Les autres actifs ont progressé de 634,7 millions de francs, à 1636,1 millions de francs, en raison principalement de créances d'impôt anticipé plus élevées des opérations de négoce de seconde ligne.

La somme du bilan atteint un nouveau record



Développement des coeurs de métier : la somme du bilan a crû de 2,6 milliards de francs, pour s'établir à 39,0 milliards de francs.

Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

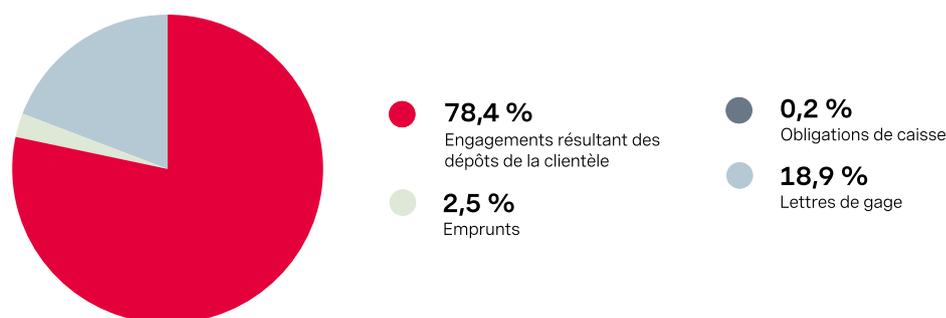
Les engagements envers les banques ont grimpé de 427,7 millions de francs, à 774,0 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres restent inchangés à 1,6 milliard de francs. Cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités dans un environnement de taux négatifs.

Fonds de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle fin 2021 apparaît sur le graphique ci-après. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont en hausse de 7,2 %, à 26,3 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été de 0,01 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire d'un montant jusqu'à 50 000 francs se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a reculé à 52,0 millions de francs. Elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,30 % (0,37 % en 2020). Le volume des emprunts a di-

minué de 20,0 millions de francs pour s'établir à 845,0 millions de francs fin 2021. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 0,4 milliard de francs ; les nouveaux prêts se montant à 0,9 milliard de francs sont assortis d'une rémunération plus faible. La valeur du portefeuille était de 6,3 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la BCBE auprès de celle-ci atteignaient 39,2 millions de francs.

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Fidélité de la clientèle : les dépôts de la clientèle dépassent 26 milliards. (Base : fonds de la clientèle)

Provisions

Les provisions (cf. tableau Corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux) se sont contractées de 10,7 millions de francs, à 262,9 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance comprennent les parts des corrections de valeur individuelles, des limites n'ayant pas été épuisées, les parts des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance, des limites n'ayant pas été épuisées, ainsi que des provisions pour des opérations hors bilan. Fin 2021, elles s'élevaient à 175,6 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 62,6 millions de francs, les autres provisions 24,7 millions de francs.

Autres passifs

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 45,6 %, à 50,6 millions de francs. La hausse à 133,7 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique par une augmentation de diverses régularisations de charges saisies dans cette position. Les autres passifs s'inscrivent à 28,4 millions de francs.

Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs et la réserve légale issue du bénéfice se chiffre à 174,1 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 66,0 millions de francs, à 1,6 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau État des capitaux propres).

Bon refinancement



Bon refinancement : les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Développement du conseil en patrimoine

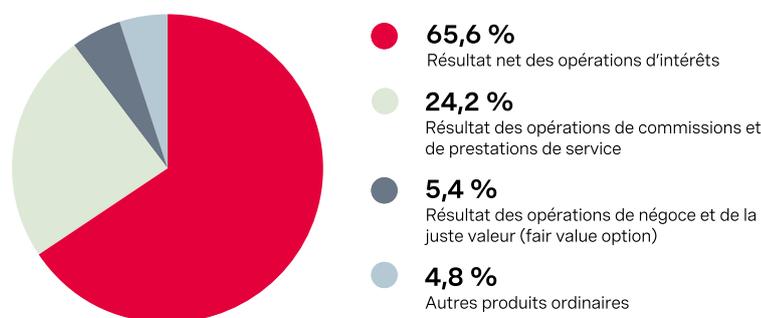
Les avoirs de la clientèle ont augmenté de 2,0 milliards de francs, à 40,7 milliards de francs. La hausse est attribuable au contexte de marché positif, qui a permis de générer 1,5 milliard de francs, et aux apports d'argent frais de 0,5 milliard de francs. Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) figurant dans les avoirs de la clientèle ont progressé de 0,9 milliard de francs, à 19,6 milliards de francs (18,7 milliards de francs en 2020). Si le contexte de marché positif a permis de générer 1,3 milliard de francs, la sortie nette de capitaux se chiffre à 0,5 milliard de francs. Le volume en fonds dans les dépôts de la clientèle s'est accru de 731,1 millions de francs, à 8,0 milliards de francs ; la part de fonds BCBE a augmenté de 562,2 millions de francs, à 3,8 milliards de francs. Les fonds à caractère durable, qui sont construits sur la base des analyses d'ISS ESG, une agence de notation indépendante spécialisée dans le domaine du développement durable, sont très prisés des clients. Au terme de l'exercice sous revue, 314,0 millions de francs y ont été investis. Cumulé depuis lancement de ces fonds en 2017, le volume se monte à 1,4 milliard de francs. Les valeurs patrimoniales gérées dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune ont atteint 5,0 milliards de francs.

Compte de résultat

Résultat des opérations d'intérêts

Le résultat brut des opérations d'intérêts a augmenté à 286,0 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 0,85 %, alors qu'elle était de 0,93 % en 2020. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,6 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 39,3 millions de francs (49,0 millions de francs en 2020). La marge brute d'intérêt est de 0,75 % (0,79 % en 2020), coûts de couverture inclus. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le résultat des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 1,9 million de francs, à 8,1 millions de francs. En ce qui concerne les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts, une dissolution nette de 18,0 millions de francs a été comptabilisée (2020 : constitution nette de 10,5 millions de francs). En 2021, des corrections de valeur individuelles nettes pour risques de défaillance relatives à des créances sur la clientèle de 16,1 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 1,7 million de francs ont été dissoutes. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,2 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,4 million de francs ont pu être comptabilisés. Le poste correspondant a ainsi augmenté de 28,5 millions de francs par rapport à 2020. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 303,9 millions de francs (268,7 millions de francs en 2020).

Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 112,3 millions de francs, en hausse de 6,9 % par rapport à 2020. Avec une part de 75,5 %, le conseil en gestion de fortune demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les titres et les

opérations de placements a augmenté de 7,7 millions de francs, à 84,8 millions de francs. Les revenus issus des fonds propres ont progressé de 3,8 millions de francs, à 22,4 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune se sont établis à 42,1 millions de francs. Le produit du courtage a atteint 15,9 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a fléchi à 35,5 millions de francs. Les charges de commissions se sont établies à 13,5 millions de francs.

Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce se situe à 24,9 millions de francs, soit 4,1 millions de francs de plus qu'en 2020. 16,4 millions de francs proviennent du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée, un bénéfice de 8,6 millions de francs.

Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont augmenté de 3,7 millions de francs, à 22,3 millions de francs. À 11,0 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est supérieur de 4,2 millions de francs à celui de 2020. Le produit des participations a régressé de 1,4 million de francs, à 5,9 millions de francs, les autres produits ont totalisé 6,2 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 0,9 million de francs.

Charges d'exploitation

Par rapport à 2020, les charges d'exploitation ont augmenté de 1,4 million de francs, à 238,6 millions de francs (0,6 %). Les charges de personnel se sont accrues de 1,6 %, à 144,2 millions de francs, notamment sous l'effet des investissements uniques effectués dans la formation des collaborateurs. À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts du plan de participation des collaborateurs et le versement en faveur de la prime de prévoyance. Les autres charges d'exploitation ont fléchi par rapport à 2020, passant de 95,3 millions de francs à 94,5 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 51,5 %.

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés ont reculé à 46,6 millions de francs. Cette somme comprend des amortissements extraordinaires de certains immeubles à usage propre de 1,5 million de francs (12,2 millions de francs en 2020). En outre, des charges d'amortissement de 7,7 millions de francs sur des immeubles à usage propre et d'autres immeubles ont alimenté le fonds de renouvellement destiné à maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Viennent s'y ajouter, en raison de la transformation des sites, les dotations exceptionnelles au fond de renouvellement à hauteur de 5,6 millions de francs. Les investissements en impenses sont financés au travers du fond de renouvellement. Des amortissements de 24,4 millions de francs concernent les logiciels acquis auprès d'autres prestataires et les coûts liés à leur intégration, et de 6,2 millions de francs les autres immobilisations corporelles.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a augmenté de 65,9 millions de francs, à 178,6 millions de francs. Hors événements non opérationnels (variations de corrections de valeur et produit d'aliénations d'immobilisations financières et amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement), le résultat opérationnel a progressé de 17,5 millions de francs, soit de 12,6 %, à 156,7 millions de francs.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

D'autres provisions ont été dissoutes à hauteur de 1,1 million de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation demeurent inchangées. Les pertes de 0,8 million de francs sont portées au compte de résultat.

Charges extraordinaires et produits extraordinaires

L'Annexe au compte de résultat donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 0,2 million de francs. Ils résultent de la cession partielle d'une participation. Au cours de l'année sous revue, la BCBE n'a pas eu de charges extraordinaires.

Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réduites à 542,0 millions de francs. Les provisions devenues superflues et les produits non opérationnels (p. ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières et d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 33,4 millions de francs ; ils ne figurent donc pas dans le résultat opérationnel. Des réserves pour risques bancaires généraux de 19,6 millions de francs ont été dissoutes en vue de compenser la moitié des coûts de couverture des coûts engagés pour couvrir les risques de fluctuation des taux d'intérêt. Par ailleurs, des réserves pour risques bancaires généraux ont été dissoutes afin de compenser les coûts engagés pour couvrir les amortissements extraordinaires et les risques informatiques. Il en résulte une dissolution nette de réserves pour risques bancaires généraux de 11,6 millions de francs.

Impôts

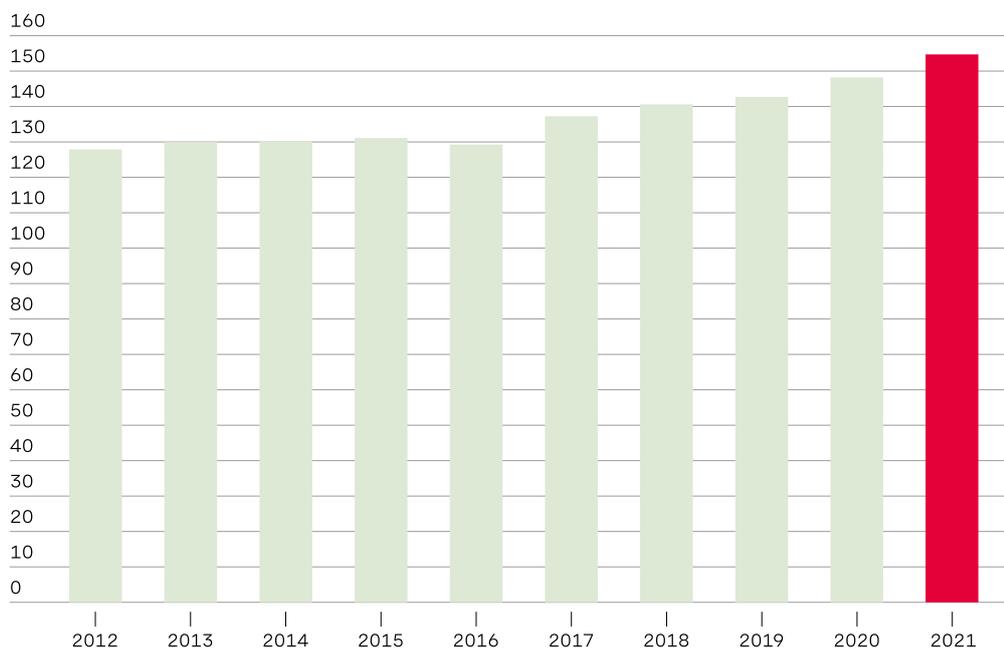
La charge fiscale a augmenté à 35,4 millions de francs (23,0 millions de francs en 2020). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bénéfice

Le bénéfice a augmenté de 4,4 %, à 154,9 millions de francs (148,4 millions de francs en 2020). En tenant compte du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice au bilan se chiffre à 155,4 millions de francs.

Forte capacité bénéficiaire

Bénéfice annuel (en millions de CHF)



Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent : le bénéfice annuel a progressé de 4,4 % pour s'établir à 154,9 millions de francs.

Effectif de personnel

Fin 2021, l'effectif de personnel était de 1228 collaborateurs (1230 en 2020). Ce chiffre comprend 91 personnes en formation (apprentis, étudiants en maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires). Le nombre de postes (équivalent plein temps) a diminué, passant de 1018 à 1014.

| Collaborateurs et collaboratrices | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Effectif de personnel | | |
| Nombre de collaborateurs | 1 228 | 1 230 |
| Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps) | 1 014 | 1 018 |
| Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne | 1 024 | 1 020 |

Liquidités et fonds propres

Les exigences de liquidités fixées dans les art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiQ) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,74 milliards de francs (2,55 milliards de francs en 2020). Le ratio de fonds propres de base Bâle III (CET1) a reculé, passant de 19,0 % à 18,0 %. Au 31 décembre 2021, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance non comptabilisées avec les actifs à hauteur de 142,7 millions de francs ont pour la première fois été prises en compte en tant que fonds propres complémentaires (T2). Le ratio de fonds propres globaux Bâle III est donc resté inchangé à 19,0 %. Les prescriptions réglementaires sont de 12,0 %. La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur (goodwill). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation ; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Les fonds propres pris en compte se composent des fonds propres de base durs (CET1) et des fonds propres complémentaires (T2). Le ratio de levier a reculé à 6,5 % (7,8 % en 2020). La BCBE mène une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

Emploi du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution des dividendes :

- Distribution de dividende : 85,7 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 69,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,7 million de francs

Réalisation d'une évaluation de risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO est décrite dans l'Annexe au résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO.

La BCBE prend des risques mesurés en vue de dégager des revenus. La stratégie, le mandat et la politique d'affaires de la banque posent le cadre, dont les points clés sont présentés dans l'Annexe au résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

État des commandes et des mandats

L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé au chapitre L'exercice 2021, se reflète dans l'évolution du volume d'affaires avec la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume en dépôt).

Activités de recherche et de développement

La BCBE porte une attention particulière aux besoins de la clientèle dont les comportements changent en permanence. Elle se concentre sur le conseil individuel et sur les offres numériques. Lors du réaménagement de ses sites, elle prend en considération cette évolution. L'ensemble des sites fera peau neuve d'ici fin 2023. La BCBE investit chaque année près de 10 millions de francs dans ces transformations et mandate à cette fin des partenaires locaux principalement.

Au cours de l'exercice qui commence, la BCBE développera le portail clientèle et l'App BCBE en tenant compte des besoins des clients. En mettant à disposition de chaque client un coffre-fort numérique, la conservation et la transmission de documents s'en trouveront simplifiées. Les formules de placement numériques seront également étoffées ces prochaines années, tout comme la plateforme de négoce d'actifs numériques SME | X de la BCBE. À cet égard, la banque met un point d'honneur aux retours des clients. Conformément à sa stratégie, elle entend, dans un premier temps, suivre les tendances et les idées prometteuses pour mieux les comprendre. Dans un second temps, des solutions seront élaborées d'une part avec des partenaires informatiques, et, d'autre part avec Innofactory AG, une société fondée en décembre 2019 avec Hypothekarbank Lenzburg. Dans un troisième temps, il s'agira de mettre en œuvre les solutions proposées lors du processus d'innovation ouverte. Les innovations seront introduites dans le système bancaire central de la BCBE via une interface de programmation d'application (API) standardisée ou ouverte, puis mises à disposition des clients.

La banque développera d'autres produits porteurs d'avenir en intégrant des écosystèmes. Destinée aux propriétaires de biens immobiliers, la plateforme myky est développée en collaboration avec ewb (Energie Wasser Bern), le fournisseur d'énergie de la ville de Berne, et l'Assurance immobilière Berne (AIB). Elle vise à proposer sous un même toit des connaissances spécialisées et des prestations complètes sur la propriété du logement et devenir ainsi le dossier « Maison », numérique et personnel, des clientes et des clients. À travers sa participation dans sitem-insel SA, la BCBE participe depuis 2021 à un écosystème dans le domaine médical.

Évènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à signaler durant l'exercice sous revue.

Perspectives

Le contexte de marché, caractérisé par la faiblesse persistante des taux d'intérêt et les conséquences de la pandémie de coronavirus (COVID-19), demeure exigeant. L'évolution économique aura une incidence sur les coûts liés aux risques de la BCBE.

La BCBE entend poursuivre sur sa lancée durant l'exercice 2022. Elle continuera ainsi à déployer sa Stratégie 2025 comme prévu, ce dont profitera la clientèle. En effet, la banque renforcera encore davantage le suivi de la clientèle. Cette année encore, elle devra prêter une attention particulière à la gestion des coûts. La nouvelle filiale de services informatiques contribuera à la réalisation de cet objectif. Avec cette nouvelle entité, la BCBE entend non seulement accroître sa capacité d'innovation et réduire ses coûts, mais aussi améliorer son efficacité. Pour l'année en cours, la BCBE s'attend à un résultat comparable à celui de 2021, sauf événements exceptionnels non prévisibles.

Le principal objectif de la BCBE reste la solidité de l'établissement dans l'espace économique où elle exerce ses activités. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer durablement au développement autonome de la région. Elle peut compter pour cela sur la proximité avec la clientèle, sur un actionnariat très large - et donc sur la confiance de la population - ainsi que sur l'engagement sans faille de ses collaborateurs. Soucieuse du développement durable, la BCBE applique une politique d'affaires qui s'inscrit dans la continuité. La banque reste un partenaire de confiance pour l'économie et la société.

Bilan

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 | Variation | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|------------|
| | | | absolue | en % |
| Actifs | | | | |
| Liquidités | 8 607 914 | 7 877 554 | 730 360 | 9,3 |
| Créances sur les banques | 178 863 | 199 303 | -20 441 | -10,3 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 46 808 | 31 251 | 15 557 | 49,8 |
| Créances sur la clientèle | 1 487 614 | 1 403 683 | 83 931 | 6,0 |
| Créances hypothécaires | 24 730 782 | 23 537 693 | 1 193 089 | 5,1 |
| Opérations de négoce | 7 648 | 18 158 | -10 510 | -57,9 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 17 226 | 11 320 | 5 905 | 52,2 |
| Immobilisations financières | 1 979 714 | 2 065 701 | -85 987 | -4,2 |
| Comptes de régularisation | 18 252 | 16 074 | 2 178 | 13,6 |
| Participations | 69 348 | 42 817 | 26 531 | 62,0 |
| Immobilisations corporelles | 213 353 | 216 813 | -3 460 | -1,6 |
| Autres actifs | 1 636 099 | 1 001 377 | 634 722 | 63,4 |
| Total des actifs | 38 993 620 | 36 421 744 | 2 571 876 | 7,1 |
| Total des créances subordonnées | 3 578 | 3 566 | 12 | 0,3 |
| - dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | | | |
| Passifs | | | | |
| Engagements envers les banques | 774 036 | 346 325 | 427 712 | 123,5 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 1 560 000 | 1 601 866 | -41 866 | -2,6 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 26 254 424 | 24 498 446 | 1 755 979 | 7,2 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | | 0 | -0 | -100,0 |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 50 551 | 92 850 | -42 298 | -45,6 |
| Obligations de caisse | 51 971 | 61 806 | -9 835 | -15,9 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 7 172 000 | 6 736 000 | 436 000 | 6,5 |
| Comptes de régularisation | 133 733 | 128 604 | 5 129 | 4,0 |
| Autres passifs | 28 396 | 38 301 | -9 905 | -25,9 |
| Provisions | 262 910 | 273 615 | -10 704 | -3,9 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 541 966 | 553 560 | -11 594 | -2,1 |
| Capital social | 186 400 | 186 400 | | |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | 54 734 | | |
| - dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement | | | | |
| Réserve légale issue du bénéfice | 174 083 | 173 682 | 402 | 0,2 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 611 073 | 1 545 073 | 66 000 | 4,3 |
| Propres parts du capital | -18 087 | -18 025 | -62 | 0,3 |
| Bénéfice reporté | 491 | 130 | 361 | 276,4 |
| Bénéfice | 154 936 | 148 377 | 6 559 | 4,4 |
| Total des passifs | 38 993 620 | 36 421 744 | 2 571 876 | 7,1 |
| Total des engagements subordonnés | | | | |
| - dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance | | | | |
| Opérations hors bilan | | | | |
| Engagements conditionnels | 241 632 | 196 712 | 44 920 | 22,8 |
| Engagements irrévocables | 737 230 | 644 445 | 92 786 | 14,4 |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 190 952 | 140 460 | 50 492 | 35,9 |

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

| | 2021 | 2020 | Variation | |
|---|-----------------|-----------------|---------------|-------------|
| | | | absolue | en % |
| Résultat des opérations d'intérêts | | | | |
| Produit des intérêts et des escomptes | 315 088 | 324 279 | -9 192 | -2,8 |
| Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce | 81 | 16 | 65 | 409,0 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | 8 111 | 9 999 | -1 888 | -18,9 |
| Charges d'intérêts | -37 314 | -55 093 | 17 778 | -32,3 |
| Résultat brut des opérations d'intérêts | 285 965 | 279 202 | 6 764 | 2,4 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts | 17 976 | -10 514 | 28 490 | n.a. |
| Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts | 303 941 | 268 687 | 35 254 | 13,1 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | | | |
| Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement | 84 839 | 77 137 | 7 702 | 10,0 |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | 5 439 | 5 128 | 311 | 6,1 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | 35 548 | 35 955 | -407 | -1,1 |
| Charges de commissions | -13 512 | -13 166 | -345 | 2,6 |
| Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 112 316 | 105 055 | 7 261 | 6,9 |
| Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur | 24 924 | 20 866 | 4 058 | 19,4 |
| Autres résultats ordinaires | | | | |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | 11 033 | 6 830 | 4 204 | 61,6 |
| Produit des participations | 5 928 | 7 321 | -1 393 | -19,0 |
| Résultat des immeubles | 3 366 | 3 326 | 40 | 1,2 |
| Autres produits ordinaires | 2 863 | 3 204 | -341 | -10,6 |
| Autres charges ordinaires | -860 | -2 085 | 1 225 | -58,8 |
| Sous-total Autres résultats ordinaires | 22 330 | 18 595 | 3 735 | 20,1 |
| Résultat commercial | 463 511 | 413 203 | 50 308 | 12,2 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Charges de personnel | -144 157 | -141 895 | -2 262 | 1,6 |
| Autres charges d'exploitation | -94 462 | -95 299 | 836 | -0,9 |
| Sous-total Charges d'exploitation | -238 619 | -237 193 | -1 426 | 0,6 |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | -46 557 | -72 234 | 25 677 | -35,5 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes | 239 | 8 875 | -8 636 | -97,3 |
| Résultat opérationnel | 178 574 | 112 650 | 65 923 | 58,5 |
| Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) ¹ | 156 699 | 139 150 | 17 549 | 12,6 |
| Produits extraordinaires | 168 | 468 | -300 | -64,1 |
| Charges extraordinaires | | | | |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | 11 594 | 58 259 | -46 665 | -80,1 |
| Impôts | -35 400 | -23 000 | -12 400 | 53,9 |
| Bénéfice | 154 936 | 148 377 | 6 559 | 4,4 |

¹ Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement

Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|-------------------|-------------------|
| Bénéfice | 154 936 | 148 377 |
| + Bénéfice reporté | 491 | 130 |
| Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale | 155 427 | 148 507 |
| Emploi du bénéfice | | |
| Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice | -69 000 | -66 000 |
| Distribution de dividende | -85 744 | -82 016 |
| Nouveau bénéfice au bilan | 683 | 491 |

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

| | 2021 | | 2020 | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Entrées de capitaux | Sorties de capitaux | Entrées de capitaux | Sorties de capitaux |
| Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne) | | | | |
| Bénéfice | 154 936 | | 148 377 | |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux | 33 400 | 44 994 | 32 300 | 90 559 |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte | 51 436 | 69 251 | 48 031 | 36 489 |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | 46 557 | | 72 234 | |
| Provisions et autres corrections de valeur | | 2 106 | | 28 078 |
| Comptes de régularisation actifs | | 2 178 | 1 082 | |
| Comptes de régularisation passifs | 5 129 | | 16 364 | |
| Dividende de l'exercice précédent | | 82 016 | | 78 288 |
| Solde | 90 913 | | 84 974 | |
| Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres | | | | |
| Capital-actions | | | | |
| Écritures par les réserves | 448 | 46 | 956 | |
| Modification des propres titres de participation | 15 844 | 15 906 | 17 646 | 18 871 |
| Solde | 339 | | | 269 |
| Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | | | | |
| Participations | 66 | 27 697 | 2 | 1 000 |
| Immeubles | | 13 862 | 1 394 | 13 852 |
| Autres immobilisations corporelles | | 27 420 | | 42 281 |
| Valeurs immatérielles | | | | |
| Hypothèques sur propres immeubles | | | | |
| Solde | | 68 913 | | 55 738 |
| Flux de fonds de l'activité bancaire | | | | |
| Flux de fonds des activités avec la clientèle | | | | |
| - Créances sur la clientèle | | 73 690 | | 23 346 |
| - Créances hypothécaires | | 1 194 293 | | 869 023 |
| - Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 1 755 979 | | 1 528 102 | |
| - Obligations de caisse | 3 785 | 13 620 | 7 860 | 17 201 |
| - Emprunts | 200 000 | 220 000 | 345 000 | 210 000 |
| - Prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 880 000 | 424 000 | 1 591 000 | 198 000 |
| Flux de fonds des affaires interbancaires | | | | |
| - Créances sur les banques | 20 640 | | 28 014 | |
| - Engagements envers les banques | 427 712 | | 20 452 | |
| Flux de fonds d'autres activités bancaires | | | | |
| - Créances résultant d'opération de financement de titres | | 15 557 | 6 780 | |
| - Opérations de négoce | 10 510 | | | 6 252 |
| - Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | | 5 905 | 1 599 | |
| - Immobilisations financières | 85 968 | | | 202 185 |
| - Autres actifs | | 634 722 | 427 734 | |
| - Engagements résultant d'opérations de financement de titres | | 41 866 | 471 692 | |
| - Engagements résultant d'opérations de négoce | | 0 | | 0 |
| - Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | | 42 298 | | 54 004 |
| - Autres passifs | | 10 620 | | 2 803 |
| Liquidités | | | | |
| - Liquidités | | 730 360 | | 2 874 385 |
| Solde | | 22 339 | | 28 967 |
| Total | 91 252 | 91 252 | 84 974 | 84 974 |

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

| | Capital social | Réserve issue du capital | Réserve issue du bénéfice | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/ perte reporté | Propres parts du capital | Bénéfice | Total |
|--|----------------|--------------------------|---------------------------|--|---|--------------------------|----------------|------------------|
| Capitaux propres au début de la période de référence | 186 400 | 54 734 | 173 682 | 553 560 | 1 545 204 | -18 025 | 148 377 | 2 643 932 |
| Emploi du bénéfice 2020 | | | | | | | | |
| - Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice | | | | | 66 000 | | -66 000 | |
| - Dividende | | | | | | | -82 016 | -82 016 |
| - Variation nette du bénéfice reporté | | | | | 361 | | -361 | |
| Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves | | | 31 | | | | | 31 |
| Augmentation / réduction du capital | | | | | | | | |
| Dividende sur propres parts au capital | | | 417 | | | | | 417 |
| Acquisition de propres parts au capital | | | | | | -15 906 | | -15 906 |
| Aliénation de propres parts au capital | | | | | | 15 844 | | 15 844 |
| Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital | | | -46 | | | | | -46 |
| Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux | | | | -11 594 | | | | -11 594 |
| Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves | | | | | | | | |
| Bénéfice | | | | | | | 154 936 | 154 936 |
| Capitaux propres à la fin de la période de référence | 186 400 | 54 734 | 174 083 | 541 966 | 1 611 565 | -18 087 | 154 936 | 2 705 597 |

Annexe au compte de résultat

| | |
|---|--------|
| Raison sociale, forme juridique et siège de la banque | P. 107 |
| Principes comptables et d'évaluation | P. 108 |
| Gestion des risques | P. 119 |
| Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur | P. 130 |
| Évaluation des garanties | P. 133 |
| Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>) | P. 134 |
| Activités externalisées | P. 136 |
| Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan | P. 137 |
| Annexe aux comptes annuels conformément à l'art. 13h de la loi sur l'égalité (LEg) | P. 138 |
| Informations concernant les positions du bilan | P. 139 |
| Informations concernant les opérations hors bilan | P. 160 |
| Informations concernant le compte de résultat | P. 161 |
| Définition des indicateurs alternatifs de performance | P. 165 |

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans quelque 80 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Conformément aux Prescriptions comptables pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les Prescriptions comptables pour les banques sont fondées sur les dispositions du code des obligations, de la loi sur les banques, de l'ordonnance sur les banques, de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité - banques ». Elles équivalent à une norme comptable reconnue (art. 2, al. 1, ONCR).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détenait au 31 décembre 2021 aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas de comptes à consolider.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuive ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- propres emprunts et propres obligations de caisse avec les positions passives correspondantes ;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeur positives ou négatives, survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat.

Instruments financiers

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés à ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres ; ils sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et débités / crédités du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et aux créances non compromises. Les corrections de valeur et provisions pour risque de défaillance sont calculées sur la base soit des limites autorisées, soit du montant de crédit le plus élevé. Les méthodes utilisées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont détaillées au chapitre Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur.

Les corrections de valeur et provisions pour risque de défaillance afférents aux créances compromises sont déterminées individuellement. Elles sont évaluées sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires), dans les limites qui ont été fixées.

Pour ce qui est des créances non compromises qui n'ont pas encore généré de pertes, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur la base des limites fixées.

La création de corrections de valeur et de provisions ou leur constitution subséquente sont comptabilisées globalement (à savoir les corrections de valeur pour l'utilisation effective et les provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit) à charge du poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En ce qui concerne les crédits pour lesquels la banque a accordé une promesse de financement dans la limite prévue et dont l'utilisation est sujette à des fluctuations fréquentes et élevées (p. ex. les crédits en compte courant), la banque applique la méthode simplifiée de comptabilisation des corrections de valeur et des provisions nécessaires. Un transfert sans incidence sur le résultat est effectué entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance » en fonction de l'utilisation de la limite. Ce transfert apparaît dans le tableau Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux.

Les corrections de valeur individuelles sont compensées directement avec les postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance ».

Les corrections de valeur individuelles calculées sur une base forfaitaire sont compensées en proportion avec les postes de l'actif figurant dans le portefeuille de crédit. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les postes de l'actif correspondants, conformément aux critères appliqués à la constitution de corrections de valeur. Les parts des corrections de valeur pour risques inhérents qui n'ont pas été utilisées car les limites n'ont pas été épuisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance ».

Des contre-passations de corrections de valeur et de provisions sur créances compromises (utilisations conformes à l'objectif) sont opérées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou de provisions devenues libres est enregistrée elle aussi dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La constitution et la dissolution de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance liés aux opérations d'intérêts sont comptabilisées à la valeur nette.

Dans des situations particulières, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises et provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance. Un transfert est opéré en pareil cas, qui est sans incidence sur le résultat ; il apparaît dans le tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux.

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres, les métaux précieux et les cryptomonnaies détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont en principe portés au bilan à la valeur de marché (cours de fin d'année). La valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient. Tel est le cas, lorsqu'ils sont négociés à une Bourse reconnue ou traités régulièrement sur un marché représentatif. Dans le cas contraire, tous les titres, les métaux précieux et les cryptomonnaies qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une Bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan dans « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments en lien avec les opérations de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît dans « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse du cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Selon le principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la

valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

Opérations pour le compte de clients

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés résultant d'opérations pour le compte de clients sont portées au bilan si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque.

- Contrats négociés hors Bourse (*over-the-counter* [OTC]) : les valeurs de remplacement des opérations de commissions sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En l'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (*variation margin*) n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (*initial margin*), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue à l'art. 15 OEPC-FINMA.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique, les cryptomonnaies, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit qui ne sont détenus ni dans le dessein du négoce, ni dans le dessein d'un placement durable.

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont retranchées des postes de l'actif à hauteur de la part utilisée. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur les placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement

et sur les placements de sociétés sans rating officiel (titres de banques régionales compris). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan à la valeur du marché (*fair value*), pour autant que les métaux précieux aient été négociés sur un marché efficace et liquide. Les autres stocks de métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan dans les « Immobilisations financières » et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison entre coût d'achat et valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire est nécessaire ; il vient grever les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Cryptomonnaies

En règle générale, les cryptomonnaies sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Les cryptomonnaies que la banque doit détenir pour permettre au client de négocier des actifs numériques figurent au bilan à la valeur d'un franc.

Adaptations de valeur

Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Participations

Les participations résultent de la détention par la banque de titres de participation émis par des entreprises, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part aux voix. Les parts à des sociétés revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes) figurent également dans les participations.

Les participations sont portées séparément au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales selon la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La préservation de la valeur des participations est examinée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur ont été comptabilisées dans la position

« Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes réalisés sur la vente de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » et sous « Charges extraordinaires », respectivement.

Immobilisations corporelles

Immeubles à usage propre et autres immeubles

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans les « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 % à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à la charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

Logiciels développés à l'interne ou achetés et autres immobilisations corporelles

Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

Les logiciels achetés et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice. Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans les « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent à la banque des avantages économiques sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont portées au bilan selon le principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation usuelle ne doit pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum. En présence de signes de dépréciation, la valeur d'utilité doit être vérifiée et l'amortissement augmenté. La préservation des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

Autres actifs et passifs

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

Provisions

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises ou non compromises sur les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance découlant d'opérations hors bilan) et les provisions pour les risques liés à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables et d'autres provisions nécessaires à l'exploitation en faveur d'engagements probables découlant d'événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous « Variation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

Propres titres de créance et de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leur coût d'acquisition dans le poste « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les « Réserves légales issues des bénéfices ».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au « Compte de résultat ».

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont définies ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges du personnel » pour la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à l'art. 29 OEPC-FINMA, afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques. De plus amples informations sont fournies dans le tableau Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance.

Plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

Les conditions de souscription et l'étendue du droit de souscription sont définies dans le « Règlement Actionnariat ».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions détenues en propre sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des « Réserves légales issues du bénéfice » conformément à l'art. 47, al. 2, OEPC-FINMA.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale des impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts cou-

rants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéficiaires et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéficiaires ont été réalisés.

Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont comptabilisés dans les « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen termes. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation ont été actualisés par rapport à l'an dernier. Les modifications portent sur les nouvelles dispositions de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) relative à la constitution de corrections de valeur pour risques de défaillance et de provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan, que la BCBE applique depuis le 1^{er} janvier 2021.

En vertu de ces dispositions, des corrections de valeur pour risques de défaillance sur créances non compromises et des provisions pour opérations hors bilan sont dorénavant constituées, sauf pour les positions éventuelles ayant fait l'objet d'une provision en raison d'une sortie de fonds probable et estimable de manière fiable. Les corrections de valeur et les provisions pour risques latents au 31 décembre 2020 (292 millions de francs) ne satisfont plus à la nouvelle définition des risques latents ; elles ont donc été reclassifiées intégralement en corrections de valeur et provisions pour risques inhérents. Le besoin de corrections de valeur et de provisions pour risques inhérents est ainsi pleinement satisfait et il n'a donc pas été nécessaire de constituer des telles corrections de valeur.

Lors de la détermination du besoin de corrections de valeur des créances sur les banques, des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, la catégorie « Créances exposées » a été supprimée. Jusqu'en 2020, des corrections de valeurs individuelles pour les créances présentant des risques accrus étaient constituées et figuraient dans cette catégorie. Depuis 2021, seules des corrections de valeurs individuelles pour créances compromises sont constituées. Les risques découlant des créances présentant des risques accrus sont couverts par les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figurent dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement ; au-delà de cette date, elles sont portées au bilan.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts / commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés, mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques : intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- les comptes courants : intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-après.

| Unité/ monnaie | Code monnaie | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|------------------|--------------|------------|---------|------------|---------|
| | | Devises | Billets | Devises | Billets |
| 1 euro | EUR | 1,0362 | 1,0087 | 1,0816 | 1,0541 |
| 1 dollar US | USD | 0,9112 | 0,8712 | 0,8840 | 0,8440 |
| 1 livre sterling | GBP | 1,2341 | 1,1681 | 1,2083 | 1,1423 |

Traitement du refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

Gestion des risques

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que les risques soient ciblés et contrôlés. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées aux processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, de leur reporting et de leur contrôle. La BCBE recourt à un système de trois lignes de défense (cf. Gouvernance d'entreprise > Instruments d'informations et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale). Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

Informations complémentaires sur
bcbe.ch/comptabilites-separees

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il assume à cet égard la responsabilité relative à la réglementation, à la délégation et à la surveillance de la gestion des risques d'une part, et à la gestion des risques globaux d'autre part. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont inscrites dans le concept de référence applicable à l'échelle de la banque. Il fixe les principes de mesure des risques et de leur gestion. Il approuve les tolérances au risque et le concept de référence général ; il s'assure du respect de ses consignes et de leur mise en œuvre. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports : un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification annuelle à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport sur le contrôle des risques, qui contient une évaluation des risques au niveau de la banque dans son ensemble. Ce dernier est soumis une fois par an au Conseil d'administration et tous les six mois au comité d'audit et des risques ainsi qu'à la Direction générale. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller. La prise de risque est prioritairement assumée par la Direction générale, mais elle peut être déléguée et confiée à des comités chargés de l'ensemble des risques ou aux unités opérationnelles via les supérieurs hiérarchiques.

La réalisation du contrôle relatif aux risques relève aussi bien de la responsabilité des unités du *front* (unités commerciales, zones d'activité) et des unités centrales de la banque (première ligne de défense) que de celle du domaine de la gestion des risques et du compliance (deuxième ligne de défense). Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques et procède à des évaluations et à des recommandations à l'échelle de la banque (données agrégées).

Principes fondamentaux de la politique de risque

La BCBE prend des risques ciblés en vue de dégager des revenus. Le cadre est posé par la stratégie, la mission et la politique d'affaires de la banque. La prise de risque de la BCBE est présentée dans les points-clés suivants :

- La BCBE poursuit une stratégie d'affaires homogène axée sur le développement durable et un horizon à long terme, avec en conséquence une prise de risque mesurée. Les indications concernant la mise en œuvre tactique figurent dans la planification à moyen terme, mise à jour chaque année.
- Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs. Le respect de cette règle est assuré soit par un système de limite fondé sur ce plafond, soit en sus conformément à l'approche réglementaire *de minimis* applicable aux actions et aux instruments d'intérêt, en vertu de l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (OFR).
- Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives (y c. obligations propres) et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser l'exposition nominale aux risques, des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de trésorerie sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS) principalement, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- L'objectif de fonds propres de la BCBE s'élève à 16 % au minimum.

Évaluation et gestion des risques à l'échelle de la banque (cadre d'appétence au risque)

La banque procède à l'évaluation et à la gestion du profil de risque agrégé en se fondant sur son « cadre d'appétence au risque » (*risk appetite framework* [RAF]), qui comprend tous les risques importants et est conçu de manière prévisionnelle. Il établit le profil de risque au sein d'une appétence au risque explicitement ciblée par la banque, ainsi que sa capacité de prise de risque objective.

L'appétence au risque donne le niveau de risque agrégé visé activement par la BCBE afin de remplir ses objectifs commerciaux.

La capacité de prise de risque délimite le risque agrégé maximal que la banque peut prendre sans contrevenir aux exigences réglementaires concernant la dotation en capital et en liquidités, ni porter atteinte à sa crédibilité sur le marché ni compromettre sa solvabilité.

La zone comprise entre l'appétence au risque et la capacité de prise de risque correspond à la capacité à assumer les risques.

Quant aux tolérances au risque, elles correspondent aux seuils concrets, tels que fixés par le Conseil d'administration pour chaque type de risque majeur. Ces tolérances transposent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes principales catégories de risque confondues. Elles sont établies de sorte à ne pas mettre en danger la capacité de prise de risque. En règle générale, elles se situent à l'intérieur de la zone correspondant à la capacité à assumer les risques. C'est à partir de ces tolérances au risque (com-

pétence du Conseil d'administration) que les budgets de risque (compétence de la Direction générale) sont arrêtés.

Tolérances au risque

Outre l'appétence au risque, le Conseil d'administration détermine le risque global maximum au moyen des tolérances au risque. Elles correspondent à des valeurs limites par catégorie de risque. Elles sont transmises, via les budgets de risque arrêtés par la Direction générale, aux supérieurs hiérarchiques des unités opérationnelles.

Potentiel de minimisation du risque

Les risques sont absorbés via les éléments suivants de la substance qui permet de supporter le risque :

1. Des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les affaires portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur ou des provisions pour des créances non compromises et pour lesquelles aucune perte n'est encore survenue ont été constituées. Ces corrections de valeur et ces provisions permettent de couvrir les risques inhérents de défaillance, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne sont donc pas du capital propre à distribuer sous forme de dividende.

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO

Les risques de la BCBE sont évalués en milieu d'année dans le cadre de la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres au sein de l'entreprise. Dans un premier temps, l'examen et l'évaluation des risques à l'échelle de l'ensemble de la banque sont résumés dans le rapport sur le contrôle des risques. Ce dernier contient une évaluation du respect de l'appétence au risque et des tolérances au risque et rend compte des activités de contrôle de la première et de la deuxième ligne de défense. Dans un second temps, un atelier est organisé avec les membres de la Direction générale, lors duquel cette dernière définit les mesures adéquates permettant de minimiser les risques.

Les risques opérationnels en particulier sont identifiés et jaugés à l'aide du modèle uniforme d'évaluation *Enterprise Risk Model* (ERM). Cette étape vient compléter et intégrer l'évaluation annuelle à l'échelle de la banque et le rapport sur le contrôle des risques ayant pour date de référence le milieu de l'année. L'objectif est de garantir que toute modification des conditions cadres de l'entreprise soit décelée suffisamment tôt et évaluée correctement. L'évaluation du catalogue de risques ERM prend la forme d'un processus en deux étapes. Elle a lieu au milieu de l'année. La première implique l'ensemble de la hiérarchie de second niveau de la BCBE, et la seconde la Direction générale.

Catégories de risques

La BCBE distingue les principales catégories de risque suivantes :

les risques financiers (« risques primaires »), dont en font partie :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques de taux ;
- les risques de liquidité ;

les risques opérationnels ;

les risques stratégiques ;

les autres risques (« émergents »).

La BCBE est présente surtout dans les opérations sur différentiels d'intérêts ; s'agissant des risques primaires, elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

Risques de crédit

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, sectorielles, de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus assurant une gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les coachs financiers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits pour ce qui est des nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5 %. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit intervenir linéairement sur 15 ans au plus s'agissant des logements en propriété à usage personnel ou sur 10 ans au plus s'agissant d'immeubles de rendement et les objets « acheter pour louer » (*buy-to-let*). Si les conditions applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement ne sont plus respectées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et régularisées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Pour ce qui est des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit.

Les affaires de la BCBE sont organisées de manière à ce que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées directement pendant la vente (compétence décisionnelle ra-

pide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés en grande partie par les collaborateurs des sites. Le suivi des opérations consortiales, des secteurs spéciaux, des opérations avec l'étranger, des opérations bancaires et le traitement général des opérations de crédit sont centralisés à Berne.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale et les ratios de contrôle sont communiqués aux sites subordonnés ou aux coaches financiers. Le reporting se fait sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou selon les besoins ; il dépend du volume des risques à surveiller.

Par ailleurs, concernant le portefeuille de crédits de l'ensemble de la banque, des mesures de risque additionnelles agrégées sont déployées, comme des simulations testant la résistance aux risques de défaillance. Des rapports périodiques sont établis à cet égard. Ils sont intégrés dans le rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et, ainsi, dans le cadre d'appétence au risque.

La BCBE applique, pour calculer les fonds propres légaux, les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques, États.

Risques sectoriels

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur - indépendamment du risque du croire - dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite sectorielle a été fixée, des risques inhérents sont susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est utilisé également dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Il est recouru à des options de vente sur le SMI pour se protéger partiellement contre une baisse du cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (ALCO : *Asset and Liability Management Committee*) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un docu-

ment contraignant est rédigé, qui définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de minimiser les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays respectivement par groupes de pays sont exposés en détail dans le tableau Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

Risques de marché

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce conformément à l'approche *de minimis* de l'art. 83 OFR. La limite *de minimis* est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et dérivés. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques de taux

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle dont la rémunération n'est pas fixe. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management [ALM]*). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se fondant sur le règlement ALM. L'ALCO se charge des tâches suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidités ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce) ;
- garantie du respect des tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration ;
- évaluation du budget de risque à surveiller et, selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement) ;
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan ;
- définition de la réplication sur la base des propositions de l'unité organisationnelle ALM / Treasury. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration est informé des hypothèses sur les clés de réplication. Si aucune adaptation n'a lieu, le Conseil d'administration est informé tous les trois ans ;

- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. la durée).

L'ALM / Treasury identifie, évalue et surveille les risques de taux, dont elle rend compte en sa qualité de première ligne de défense. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, conditions appliquées) et par des dérivés d'intérêt. L'ALM / Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé au travers des rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités, de l'évolution du bilan et des taux par le truchement des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la durée du taux-clé (*key rate duration*). La planification annuelle à moyen terme qui tient compte de plusieurs scénarios, raison pour laquelle le bilan prévisionnel portant sur la période de planification à moyen terme fait l'objet de simulations. On recourt à cet effet à différentes combinaisons de stratégies commerciales, de comportements de la clientèle et de scénarios de taux ; des hypothèses sont formulées concernant l'évolution de la courbe des taux, les conditions de taux, ainsi que les modèles de volume et d'échéances. Il en résulte une représentation des répercussions de ces scénarios sur la structure du bilan, les cash-flows et les soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont par ailleurs effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de résistance sont pris en considération, outre un scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et des positions variables. La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée en comparant les variations de la courbe des taux au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant des positions variables est représenté au moyen de portefeuilles de réplication glissants. Un portefeuille de réplication est un portefeuille comportant différentes tranches de taux fixes, établi à partir des clés de réplication estimées pour les produits variables.

La deuxième ligne de défense (gestion des risques) applique des mesures de risque complémentaires, de même que diverses simulations de résistance pour les scénarios de variation des taux. Des rapports périodiques sont établis à cet égard ; ils sont intégrés dans le rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et, ainsi, dans le cadre d'appétence au risque.

L'ALM / Treasury vérifie chaque année les hypothèses formulées ainsi que les scénarios utilisés à des fins de calculs afin de déterminer si les clés de réplication nécessitent une nouvelle évaluation. Les calculs sont réeffectués au moins tous les trois ans. L'ALCO fixe les clés de réplication en se fondant sur les propositions de l'ALM / Treasury et sur l'évaluation indépendante de l'unité organisationnelle Gestion des risques. Le Conseil d'administration est informé de toute éventuelle adaptation extraordinaire de ces clés (rupture structurelle, p. ex.). En outre, la variation de la valeur actuelle des fonds propres est aussi calculée pour les positions fixes uniquement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'acquisition de liquidités suffisantes en temps opportun afin de tenir les engagements financiers contractés. La gestion du risque de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques

et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levées de fonds sur le marché de capitaux. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine un budget de risque et veille à assurer durablement des liquidités suffisantes. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion des liquidités et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. L'ALM / Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité, ainsi que de leur reporting.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (LCR : *liquidity coverage ratio*), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport mensuel adressé à l'ALCO. Le respect du ratio de financement pour les banques (NSFR : *net stable funding ratio*) fait l'objet d'un contrôle et d'un reporting trimestriels. La mise en œuvre opérationnelle du besoin de liquidités, notamment sa gestion au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, principalement placées sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS et auprès de la Confédération, ou sous forme de placements dans des corporations de droit public et d'opérations de mise en pension (repo). Ces placements forment le niveau de la trésorerie, un paramètre calculé chaque jour à l'intention de l'ALM / Treasury. D'autres obligations de première qualité, liquides et admises en pension sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur les liquidités de la BCBE et d'analyser les effets des sorties de fonds. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur le test de résistance des liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration ; il s'arrête notamment sur la tolérance au risque de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux régit la répartition des rôles des personnes ou des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le franchissement d'au moins deux de ces indicateurs active un mécanisme d'urgence (*trigger*) qui prévoit la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre les mesures appropriées, s'agissant de la gestion des liquidités pour la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence et le soumet à la Direction générale. Le plan d'urgence relatif au resserrement des liquidités fait partie intégrante de la planification des crises à l'échelle de la banque.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels désignent les risques de pertes encourus en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle concerne toutes les fonctions au sein de la banque. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives ;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle ;
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration définit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont consignés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

Continuité de l'activité et gestion de crise

Afin de garantir les fonctions essentielles de l'entreprise ou de les rétablir rapidement si un événement devait survenir en son sein ou à l'extérieur, la BCBE mise sur un plan de continuité d'activité (*business continuity management* [BCM]) et sur un plan de gestion de crise globaux. Le plan de continuité d'activité vise à minimiser les conséquences financières, juridiques et de réputation de tels événements. Il se traduit par des plans d'urgence, tel un plan de lutte contre la pandémie, régulièrement mis à jour et testés. La gestion de crise entre dans le cadre du plan de continuité d'activité.

Risques informatiques

Durant l'exercice 2021, EntServ Schweiz GmbH a fourni à la BCBE une grande partie des prestations informatiques dont elle a eu besoin. Les droits de propriété (*intellectual property rights*) sur IBIS3G appartiennent à EntServ Schweiz GmbH. Cette dernière est connue sur le marché sous le nom de DXC.technology (DXC).

Une structure de gouvernance TI a été mise en place avec le partenaire d'externalisation. Elle dirige et garantit la collaboration sur les plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe EntServ Schweiz GmbH contrôle les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés dans le cadre de son règlement « Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit,

comme l'exige la législation bancaire dans ce domaine, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité d'audit et des risques et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les contrôles spéciaux.

Depuis 2018, la BCBE a collaboré avec son partenaire informatique DXC pour assurer l'évolution et le développement continu de son système bancaire central, IBIS3G, qui sera appelé IBIS4D. Ensemble, ils ont élaboré et mis en œuvre un grand nombre d'éléments fondamentaux. À la fin de ce processus, la dernière mise à jour maîtresse a été introduite en juillet 2021.

Entamant une nouvelle phase du projet, la BCBE a créé en septembre 2021 sa propre société informatique. La banque poursuit ainsi sa stratégie d'accroître sa capacité d'innovation, d'augmenter sa capacité à dégager des synergies dans le domaine informatique et d'apporter ainsi une valeur ajoutée à ses écosystèmes.

La création de cette entreprise se déroulera en plusieurs étapes. La première consistera à garantir la sécurité et la stabilité de l'exploitation. Les services, processus et collaborateurs seront transférés vers la nouvelle entité selon un cadre qui reste à définir. La seconde étape sera consacrée au développement de la capacité à travailler en synergie avec d'autres entreprises.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques désignent les risques découlant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise à la suite d'évolutions inattendues relevant de l'orientation fondamentale et/ou à long terme de la banque. Les objectifs d'entreprise en question sont définis dans le cadre de la stratégie. Afin de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques, la BCBE définit des chiffres-clés, qui font l'objet d'un examen périodique à l'occasion du contrôle de la stratégie.

Autres risques (« émergents »)

Les autres risques (« émergents ») désignent les possibles risques à venir présentant un potentiel de dommage important, pour lesquels il n'existe généralement pas (encore) de méthodes d'évaluation des risques établies et qui sont difficilement quantifiables. À la BCBE, des objectifs sont fixés pour ces risques au niveau de la stratégie et de la politique d'affaires. Ces risques sont de plus évalués par la deuxième ligne de défense (gestion des risques) au moyen d'un profilage et d'un reporting réguliers dans le cadre du rapport annuel sur le contrôle des risques.

Risques de compliance

Par risques de compliance, on entend les risques d'infraction aux dispositions, aux normes ou aux règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation qui en découlent. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise - banques », la BCBE assume une fonction de compliance (cf. chapitre « Gouvernement d'entreprise »). Cette dernière est confiée au Service juridique / Compliance en tant qu'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) remplit sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle est présente dans toutes les fonctions de la BCBE. Elle n'est pas uniquement une unité organisationnelle de la banque.

Le Service juridique / Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semes-

triellement un rapport ad hoc. La fonction de compliance a un droit illimité d'information, d'accès et de consultation des documents dans le cadre des tâches définies, elle est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et elle est soumise directement au responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques.

La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense. Les litiges en cours sont traités eux aussi au sein du Service juridique / Compliance.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

Rapport sur les comptabilités séparées
[bcb.ch/comptabilites-separees](https://www.bcb.ch/comptabilites-separees)

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Identification des risques de défaillance

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances assorties d'intérêts et/ou d'amortissements impayés, ou des dépassements de crédit exigibles depuis plus de 90 jours.

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacance. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts ou les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par les spécialistes des crédits.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur émise en couverture de crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et parfois les états financiers intermédiaires sont demandés au client. Il est aussi possible que, pour un sous-portefeuille défini de crédit, la vérification se fasse avec des données internes et externes au moyen d'un contrôle basé sur les événements (*event-based monitoring*). Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination du besoin de corrections de valeur

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et aux créances non compromises. Les postes du bilan créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires et immobilisations financières sont pris en compte dans l'évaluation du besoin de corrections

de valeur. En ce qui concerne la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur des opérations hors bilan, les procédures, les systèmes et les méthodes sont ceux utilisés pour la constitution des corrections de valeur et des provisions sur les créances compromises et non compromises.

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur et les provisions sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont sur base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en deux catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde, pour les deux catégories, sur la valeur déterminée avec prudence, compte tenu des coûts de liquidation. Les valeurs de rendement déterminantes des immeubles de rapport sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supprimée.
- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable. La continuation de la relation de crédit n'est pas supprimée.

Ces deux catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans les deux catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de l'art. 24, al. 4, OEPC-FINMA.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sûretés éventuelles. La valeur de créance équivaut soit à la limite de crédit, soit au montant de crédit utilisé plus élevé.

Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an ; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions de risque.

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur et à des provisions pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de l'art. 24, al. 3, OEPC-FINMA (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances non compromises

La BCBE est tenue, en tant qu'établissement de catégorie de surveillance 3, de constituer des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance sur créances non compromises. Il s'agit de corrections de valeur et provisions pour pertes non encore encourues sur des prêts qui sont encore sains à la date du bilan. La BCBE constitue les correc-

tions de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance relatifs à des créances sur les banques, à des créances sur la clientèle, à des créances hypothécaires ou à des immobilisations financières ; elle le fait sur la base d'un portefeuille, afin de pouvoir couvrir les risques-pays et les risques sectoriels, entre autres.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur et chaque pays. Des taux de risque individuels compris entre 0 % et 10 % sont appliqués selon le secteur. Ces taux sont de 20 % à 50 % pour le financement d'une nouvelle entreprise, le financement d'amorçage ou le financement d'une succession.

Les postes contenant des corrections de valeur et des provisions sur créances compromises ne donnent pas lieu à des corrections de valeur et à des provisions pour risques inhérents de défaillance.

Utilisation de corrections de valeur et de provisions pour les risques inhérents de défaillance

Dans des situations particulières, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises et provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance.

En cas de besoin particulièrement accru de corrections de valeur individuelles pour des créances compromises, la banque évalue si elle souhaite utiliser les corrections de valeur et les provisions constituées pour les risques inhérents de défaillance afin de couvrir en tout ou en partie les corrections de valeur individuelles et les provisions nécessaires.

Le besoin de corrections de valeur individuelles et de provisions est considéré comme particulièrement accru lorsqu'il est supérieur à 1 % des fonds propres pris en compte ou à 10 % du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La valeur seuil est calculée à la date de clôture sur la base des fonds propres pris en compte lors de la clôture de l'exercice précédent ou sur la base du résultat brut des opérations d'intérêts de l'exercice précédent, la valeur plus basse étant déterminante.

Au cours de l'année sous revue, les corrections de valeur et les provisions constituées pour risques latents et inhérents de défaillance n'ont pas été utilisées pour la couverture de corrections de valeur individuelles ou de provisions.

Sous-couverture de corrections de valeur et de provisions pour risques inhérents de défaillance et reconstitution éventuelle

Si l'utilisation de corrections de valeur et de provisions pour des risques inhérents de défaillance conduit à une sous-couverture, cette dernière est alors résorbée au plus tard à l'issue des cinq exercices suivants.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance se montent à 312,8 millions de francs au 31 décembre 2021, en ligne avec l'objectif. Aucune sous-couverture n'est constatée.

Évaluation des garanties

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type de bien immobilier. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle ; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers selon la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes.

Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle effectuée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p. ex. emprunts, actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides ainsi que pour établir le montant de l'avance. Les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Négociés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur des instruments standardisés que sur des instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'a lieu sur des dérivés de crédit.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions) et contre les risques liés aux transactions futures. Les opérations de couverture sont conclues uniquement avec des contreparties externes.

Comptabilité de couverture

Opérations de base et opérations de couverture

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

| Opération de base | Moyens de couverture |
|--|--|
| Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque | Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt |
| Risques de marché sur positions monétaires | Opérations à terme sur devises |
| Risques de marché sur positions en actions | Futures sur indices, options sur indices |

Constitution de groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p. ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque, de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre d'un test d'efficacité.

Mesure de l'efficacité

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace ou partiellement seulement sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

Absence d'efficacité

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Activités externalisées

Outre les services informatiques délégués à EntServ Schweiz GmbH, la BCBE a confié, entre autres, son trafic des paiements et son administration des titres à Swisscom (Suisse) SA. Swiss Post Solutions SA (SPS) s'est vu mandater pour imprimer et envoyer la correspondance bancaire. Durant l'exercice sous revue, le trafic des paiements a été transféré de Swisscom (Suisse) SA à Swiss Post Solutions SA. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à ces accords, les collaborateurs des prestataires sont tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu avoir une influence significative sur la situation patrimoniale et sur les revenus de l'exercice écoulé.

Annexe aux comptes annuels conformément à l'art. 13h de la loi sur l'égalité (LEg)

L'égalité salariale entre hommes et femmes est confirmée.

En vertu de la loi sur l'égalité, les entreprises de plus de 100 collaborateurs sont tenues de procéder en interne à une analyse de l'égalité des salaires et de la faire vérifier par un organe indépendant.

Les salaires de la Banque Cantonale Bernoise SA ont été analysés en juillet 2020 au moyen de Logib, l'outil d'analyse standard proposé par la Confédération. L'examen a porté sur les 1145 personnes qui, au moment de l'analyse, étaient liées par un contrat de travail à la BCBE. Il en est ressorti que l'égalité salariale hommes-femmes était respectée au sein de la banque.

Compte tenu de ce résultat, la BCBE a obtenu en 2020, pour la seconde fois, la reconduction de son certificat SAQ « Fair Compensation ».

En 2021, la société d'audit PricewaterhouseCoopers a vérifié que l'analyse en matière d'égalité salariale avait été menée de manière correcte sur le plan formel. Dans son rapport du 19 août 2021, elle a confirmé n'avoir observé aucun fait dont il résultait que ladite analyse n'avait pas satisfait, à tous égards, aux exigences citées à l'art.13d LEg et à l'art. 7 de l'ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires.

Informations concernant les positions du bilan

Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹ | 46 808 | 31 251 |
| Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹ | 1 560 000 | 1 601 866 |
| Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension | 1 489 628 | 1 521 216 |
| - dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 1 489 628 | 1 521 216 |
| La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 47 182 | 31 635 |
| - dont titres remis à un tiers en garantie | 47 182 | 31 635 |
| - dont titres aliénés | | |

¹ Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

| Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises | Nature des couvertures | | | | |
|--|---------------------------|---------------------|--|--------------------|--|
| | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture | Total | |
| Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | | | | | |
| Créances sur la clientèle | 77 972 | 387 879 | 1 122 267 | 1 588 118 | |
| Créances hypothécaires | 24 919 291 | 1 217 | 26 225 | 24 946 733 | |
| - immeubles d'habitation | 21 565 819 | | | 21 565 819 | |
| - immeubles commerciaux | 897 377 | | | 897 377 | |
| - immeubles artisanaux et industriels | 2 044 068 | | | 2 044 068 | |
| - autres | 412 028 | 1 217 | 26 225 | 439 470 | |
| Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur) | année de référence | 24 997 263 | 389 097 | 1 148 491 | 26 534 852 |
| | année précédente | 23 796 552 | 455 068 | 1 015 248 | 25 266 868 |
| Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) | année de référence | 24 780 826 | 354 923 | 1 082 648 | 26 218 396 |
| | année précédente | 23 582 185 | 420 114 | 939 078 | 24 941 376 |
| Hors bilan | | | | | |
| Engagements conditionnels | 49 434 | 23 080 | 169 118 | 241 632 | |
| Engagements irrévocables | 393 655 | | 343 575 | 737 230 | |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | | | 190 952 | 190 952 | |
| Crédits par engagements | | | | | |
| Total hors bilan | année de référence | 443 089 | 23 080 | 703 645 | 1 169 814 |
| | année précédente | 389 010 | 22 282 | 570 325 | 981 616 |
| Créances compromises | | | | | |
| | | Montant brut | Valeur estimée de réalisation des sûretés | Montant net | Corrections de valeur individuelles |
| Créances exposées | année de référence | | | | |
| | année précédente | 10 660 | 6 980 | 3 680 | 3 680 |
| Créances avec continuation de la relation de crédit | année de référence | 289 752 | 186 627 | 103 125 | 103 125 |
| | année précédente | 297 809 | 169 733 | 128 076 | 128 076 |
| Positions de liquidation | année de référence | 17 662 | 8 809 | 8 853 | 8 853 |
| | année précédente | 20 591 | 7 785 | 12 806 | 12 806 |

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2021 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,04 million de francs (montant des créances net : 0,04 million de francs) ayant pour objet un portefeuille de crédits homogène à hauteur de 0,04 million de francs (exercice précédent : 0,10 million, respectivement 0,10 million de francs). Les méthodes appliquées à des fins d'identification des

risques de défaillance et de détermination du besoin de corrections de valeur ont été adaptées à la nouvelle ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur l'établissement et la présentation des comptes. Les modifications portent essentiellement sur la forme. Les seuls changements touchant le fond concernent l'abrogation de la catégorie « Créances exposées ». Jusqu'en 2020, des corrections de valeurs individuelles pour les créances présentant des risques accrus étaient constituées et figuraient dans cette catégorie. Les risques découlant des créances présentant des risques accrus sont couverts par les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance.

Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

| Actifs | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|---|--------------|---------------|
| Opérations de négoce | | |
| Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire | 1 160 | 1 465 |
| - dont cotés | 0 | 265 |
| Titres de participation | 0 | 0 |
| Métaux précieux et matières premières | 6 488 | 16 693 |
| Autres actifs du négoce | | |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Titres de créances | | |
| Produits structurés | | |
| Autres | | |
| Total des actifs | 7 648 | 18 158 |
| - dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | | |
| - dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | | |
| Engagements | | |
| Opérations de négoce | | |
| Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire ¹ | | |
| - dont cotés | | |
| Titres de participation ¹ | | 0 |
| Métaux précieux et matières premières ¹ | | |
| Autres passifs du négoce ¹ | | |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Titres de créances | | |
| Produits structurés | | |
| Autres | | |
| Total des engagements | | 0 |
| - dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | | |

¹ Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

| | Instruments de négoce | | | Instruments de couverture | | |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|---|---|----------------------|
| | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volumes des contrats | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Volumes des contrats |
| Instruments de taux | | | | | | |
| Contrats à terme y c. FRAs | - | - | - | | | |
| Swaps | - | - | - | | 32 750 | 900 000 |
| Futures | | | | | | |
| Options (OTC) | | | | | | |
| Options (exchange traded) | | | | - | - | - |
| Devises / métaux précieux | | | | | | |
| Contrats à terme | 17 217 | 17 692 | 2 598 390 | | | |
| Swaps combinés d'intérêts et de devises | - | - | - | - | - | - |
| Futures | | | | - | - | - |
| Options (OTC) | | | | - | - | - |
| Options (exchange traded) | | | | - | - | - |
| Titres de participation / indices | | | | | | |
| Contrats à terme | - | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - | - |
| Futures | | | | | | |
| Options (OTC) | | | | | | |
| Options (exchange traded) | 9 | 9 | | | 101 | 4 486 |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Credit default swaps | - | - | - | | | |
| Total return swaps | - | - | - | - | - | - |
| First-to-default swaps | - | - | - | - | - | - |
| Autres dérivés de crédit | - | - | - | - | - | - |
| Autres | | | | | | |
| Contrats à terme | - | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - | - |
| Futures | | | | - | - | - |
| Options (OTC) | - | - | - | - | - | - |
| Options (exchange traded) | | | | - | - | - |
| Total avant prise en compte des contrats de netting | | | | | | |
| Année de référence | 17 226 | 17 700 | 2 598 390 | | 32 851 | 904 486 |
| - dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | 17 217 | 17 692 | | | 32 750 | |
| Année précédente | 11 125 | 11 017 | 2 432 234 | 196 | 81 832 | 1 917 800 |
| - dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation | 11 124 | 11 017 | | | 81 703 | |
| Total après prise en compte des contrats de netting | | | | | | |
| Année de référence | | | | Valeurs de remplacement positives (cumulées) | Valeurs de remplacement négatives (cumulées) | |
| | | | | 17 226 | 50 551 | |

Année précédente 11 320 92 850

| Répartition selon les contreparties | Instances centrales de clearing | Banques et maisons de titres | Autres clients |
|---|---------------------------------|------------------------------|----------------|
| Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting) | | 15 990 | 1 236 |

- : La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Immobilisations financières | | | | |
| Titres de créance | 1 807 887 | 1 844 391 | 1 892 256 | 1 962 417 |
| - dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance | 1 807 887 | 1 844 391 | 1 892 256 | 1 962 417 |
| - dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) | | | | |
| Titres de participation | 163 601 | 276 941 | 163 468 | 250 804 |
| - dont participations qualifiées ¹ | | | | |
| Métaux précieux | 8 225 | 8 225 | 8 337 | 8 337 |
| Immeubles | | | 1 640 | 1 640 |
| Cryptomonnaies | 0 | 0 | | |
| Total | 1 979 714 | 2 129 558 | 2 065 701 | 2 223 198 |
| - dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 1 673 502 | 1 701 035 | 1 706 057 | 1 762 906 |

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

| Contreparties selon la notation ² | de AAA à AA- | de A+ à A- | de BBB+ à BBB- | de BB+ à B- | inférieur à B- | sans notation |
|--|--------------|------------|----------------|-------------|----------------|------------------------|
| Valeurs comptables des titres de créance | 147 474 | 40 581 | 1 138 | | | 1 618 694 ³ |

² Notation de Standard & Poor's

³ Dont CHF 1570 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. de la banque des lettres de gage

Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

| | Valeur d'acquisition | Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence) | Valeur comptable à la fin de l'année précédente | Année de référence | | | | Valeur comptable à la fin de l'année de référence | Valeur de marché |
|---------------------------------|----------------------|---|---|---------------------------|-----------------|--------------------|-----------------------|---|------------------|
| | | | | Changements d'affectation | Investissements | Désinvestissements | Corrections de valeur | | |
| Participations | | | | | | | | | |
| - avec valeur boursière | 20 954 | -1 629 | 19 325 | 12 | | | | 19 336 | 114 184 |
| - sans valeur boursière | 69 565 | -46 073 | 23 492 | -12 | 27 697 | -66 | -1 100 | 50 011 | |
| Total des participations | 90 519 | -47 702 | 42 817 | | 27 697 | -66 | -1 100 | 69 348 | 114 184 |

Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20 % ou plus)

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| | Valeur au bilan | Mise en équivalence | Valeur au bilan | Mise en équivalence |
| Nombre de participations | 21 700 | 25 315 | 11 700 | 16 412 |
| Produits des participations | 2 109 | 1 011 | 2 925 | 899 |

Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché / valeur fiscale > CHF 5 mio)

| Raison sociale et siège | Activité | Capital social (en mio de CHF) | Part au capital (en %) | Part aux voix (en %) | Détention directe (en %) | Détention indirecte (en %) |
|---|--|--------------------------------|------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------------|
| Apparaissent au bilan comme participations : | | | | | | |
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich | Institut d'émission de lettres de gage | 2 225,0 | 10,7 | 10,7 | 10,7 | |
| Jungfraubahn Holding AG, Interlaken | Chemin de fer de montagne | 8,8 | 14,2 | 14,2 | 14,2 | |
| Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen | Résidence pour personnes âgées | 10,8 | 66,7 | 66,7 | 66,7 | |
| icity AG (anciennement BEKB BCBE ICT Services AG), Kôniz | Prestataire de services TIC | 10,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | |
| BioMedInvest AG I en liquidation, Hünenberg | Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales | 1,5 | 38,5 | 38,5 | 38,5 | |

Changements marquants par rapport à l'année précédente

| Participation | Raison du changement |
|---|----------------------|
| icity AG (anciennement BEKB BCBE ICT Services AG) | Nouvelle entreprise |

Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable à la fin de l'année | Année de référence | | | | | Valeur comptable à la fin de l'année de référence | |
|---|----------------------|------------------------|--------------------------------------|---------------------------|-----------------|--------------------|----------------|----------|---|---|
| | | | | Changements d'affectation | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Reprises | | Transferts dans les fonds de renouvellement |
| Immeubles à l'usage propre de la banque | 329 790 | -148 497 | 181 293 | 3 383 | 13 758 | | -1 487 | | -12 561 | 184 386 |
| Autres immeubles | 22 582 | -6 803 | 15 779 | -3 383 | 104 | | | | -93 | 12 408 |
| Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne | 131 121 | -123 889 | 7 233 | | 19 769 | | -24 387 | | | 2 615 |
| Autres immobilisations corporelles | 31 929 | -19 420 | 12 509 | | 7 651 | | -6 214 | | | 13 945 |
| Objets en « leasing » financier : | | | | | | | | | | |
| - dont immeubles à usage propre de la banque | | | | | | | | | | |
| - dont autres immeubles | | | | | | | | | | |
| - dont autres immobilisations corporelles | | | | | | | | | | |
| Total des immobilisations corporelles | 515 422 | -298 609 | 216 813 | | 41 282 | | -32 088 | | -12 654 | 213 353 |

Engagements : futures tranches de leasing opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sites) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

Autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|---|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Autres actifs | Autres passifs | Autres actifs | Autres passifs |
| Compte de compensation | 20 848 | | 61 718 | |
| Impôts latents actifs sur le revenu | | | | |
| Montant à l'actif en raison de l'existence de réserves de cotisations d'employeur | | | | |
| Montant à l'actif en raison d'autres actifs relatifs aux institutions de prévoyance | | | | |
| Impôts indirects ¹ | 1 607 611 | 2 461 | 934 229 | 2 223 |
| Fonds de soutien BCBE | | 1 234 | | 1 317 |
| Autres | 7 640 | 24 701 | 5 430 | 34 761 |
| Total | 1 636 099 | 28 396 | 1 001 377 | 38 301 |

¹ Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.**Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété** (tableau 11)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|--|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| | Valeur comptables | Engagements effectifs | Valeur comptables | Engagements effectifs |
| Actifs nantis/ cédés | | | | |
| Créances sur les banques | 50 998 | 41 630 | 85 700 | 81 992 |
| Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 10 237 567 | 6 327 000 | 7 317 603 | 5 871 000 |
| Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement | 386 481 | 378 000 | 408 189 | 386 000 |
| Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées en garantie de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC) | 184 678 | 181 000 | 243 464 | 239 000 |
| Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé) | 11 135 | | 10 851 | |
| Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques | 144 078 | 20 086 | 132 010 | 16 857 |
| Total des actifs nantis/ cédés | 11 014 937 | 6 947 716 | 8 197 818 | 6 594 849 |
| Actifs sous réserve de propriété | | | | |
| Actifs sous réserve de propriété | | | | |

Les titres servant de couverture pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres sont présentés dans le tableau 1.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

| Genre d'engagement | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| | Valeur nominale | Valeur nominale |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 34 177 | 33 785 |
| Emprunts obligataires | 5 000 | 5 000 |
| Obligations de caisse | | |
| | Valeur du marché | Valeur du marché |
| Valeurs de remplacement négatives | | |
| | Nombre | Nombre |
| Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA | 96 000 | 96 000 |

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

a) Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)

| | Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence | Part économique de la banque/ du groupe financier | | Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique) | Cotisations payées pour l'année de référence | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|---|--|--|------------|---|---|--|--------|
| | | 31.12.2021 | 31.12.2020 | | | 2021 | 2020 |
| Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales | | | | | | | |
| Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance | | | | | | | 11 877 |
| Plans de prévoyance avec excédent ¹ | 37 990 | | | | 12 099 | 12 099 | |
| Plans de prévoyance avec insuffisance | | | | | | | |
| Institutions de prévoyance sans actifs propres | | | | | 73 | 73 | 73 |

¹ 1. Le taux de couverture totalise 121,5 % ; les réserves de fluctuation de valeur ont atteint la valeur cible fixée. En 2020, les réserves de fluctuation de valeur étaient inférieures à la valeur cible.

c) Institutions de prévoyance

| Caisse de pension de la BCBE | 01.01.2022 | 01.01.2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Nombre de collaborateurs assurés | 1 313 | 1 334 |
| Nombre de retraités assurés | 831 | 834 |
| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
| Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF) | 1 034,0 | 962,2 |
| Taux de couverture (en %) | 121,5 | 116,0 |
| Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total) | 13,8 | 13,6 |
| Fonds libres (en % du patrimoine total) | 3,7 | |
| Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %) | 1,5 | 1,5 |

Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

| Taux (en %) | Genre d'emprunt | Année d'émission | Échéances | Première date possible de résiliation anticipée | Montant |
|-------------|--------------------------------------|------------------|-----------|---|---------|
| 0,750 | Emprunt obligataire | 2015 | 14.7.2025 | non dénonçable | 200 000 |
| 0,400 | Emprunt obligataire | 2018 | 3.5.2027 | non dénonçable | 150 000 |
| 0,400 | Emprunt obligataire (levée de fonds) | 2019 | 3.5.2027 | non dénonçable | 70 000 |
| 0,100 | Emprunt obligataire | 2019 | 30.9.2039 | non dénonçable | 100 000 |

| | | | | | |
|-------|---------------------------------------|------|-----------|----------------|---------|
| 0,300 | Emprunt obligataire | 2020 | 29.5.2030 | non dénonçable | 125 000 |
| 0,000 | Emprunt obligataire (placement privé) | 2021 | 20.1.2022 | non dénonçable | 100 000 |
| 0,000 | Emprunt obligataire (placement privé) | 2021 | 27.4.2022 | non dénonçable | 100 000 |

| | d'ici une année | > 1 - ≤ 2 ans | > 2 - ≤ 3 ans | > 3 - ≤ 4 ans | > 4 - ≤ 5 ans | > 5 ans | Total |
|---|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------|---------|
| Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours : | 200 000 | | | 200 000 | | 445 000 | 845 000 |

| | Taux d'intérêt moyen pondéré (en %) | Échéances | Montant |
|--|-------------------------------------|-------------|-----------|
| Centrale d'émission de lettres de gage | 0,34 | 2022 - 2043 | 6 327 000 |

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux (tableau 16)

(en milliers de CHF)

| | État à la fin de l'année précédente | Utilisations conformes au but | Reclassifications | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvrements | Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat | Dissolutions par le compte de résultat | État à la fin de l'année de référence |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Provisions pour impôts latents | | | | | | | | |
| Provisions pour engagements de prévoyance | | | | | | | | |
| Provisions pour risques de défaillance ¹ | 184 476 | | -8 843 | | | | | 175 633 |
| - dont provisions pour engagement possible (au sens de l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA) | 38 810 | | -5 917 | | | | | 32 893 |
| - dont provisions pour risques inhérents de défaillance | 145 666 | | -2 926 | | | | | 142 740 |
| Provisions pour autres risques d'exploitation | 62 600 | | | | | | | 62 600 |
| Provisions de restructurations | | | | | | | | |
| Autres provisions | 26 538 | -1 369 | | | 581 | 1 010 | -2 083 | 24 677 |
| Total des provisions | 273 615 | -1 369 | -8 843 | | 581 | 1 010 | -2 083 | 262 910 |
| Réserves pour risques bancaires généraux² | 553 560 | | | | | 33 400 | -44 994 | 541 966 |
| Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays | 363 652 | -2 597 | 8 843 | | 570 | 51 436 | -69 251 | 352 653 |
| - dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises | 156 368 | -2 597 | 5 917 | | 570 | 28 936 | -66 401 | 122 793 |
| - dont corrections de valeur pour les risques inhérents | 207 284 | | 2 926 | | | 22 500 | -2 850 | 229 860 |

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance inhérents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Imposition fiscale intégrale

Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

| Capital social | 31.12.2021 | | | 31.12.2020 | | |
|--|------------------------|------------------|------------------------------------|------------------------|------------------|------------------------------------|
| | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende | Valeur nominale totale | Nombre de titres | Capital donnant droit au dividende |
| Capital-actions | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 |
| - dont libéré | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 | 186 400 | 9 320 000 | 186 400 |
| Capital autorisé | | | | | | |
| - dont augmentations de capital effectuées | | | | | | |
| Capital conditionnel | 5 000 | 250 000 | | 5 000 | 250 000 | |
| - dont augmentations de capital effectuées | | | | | | |

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre Gouvernance d'entreprise.

Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | | | | 31.12.2020 | | | |
|-------------------------------------|--|---|------------------|------------------|--|---|------------------|------------------|
| | Nombre de droits de participation accordés | Valeur des droits de participation accordés | Nombre d'options | Valeur d'options | Nombre de droits de participation accordés | Valeur des droits de participation accordés | Nombre d'options | Valeur d'options |
| Membres du Conseil d'administration | 2 650 | 238 | | | 2 500 | 211 | | |
| Membres des organes de direction | 2 550 | 229 | | | 2 550 | 215 | | |
| Collaborateurs | 50 128 | 4 502 | | | 49 551 | 4 183 | | |
| Total | 55 328 | 4 970 | | | 54 601 | 4 609 | | |

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs : disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée non résilié. Un droit de souscription n'est accordé ni aux collaborateurs dont le contrat de travail est à durée déterminée, ni aux apprentis. Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription pro rata temporis. Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

| Niveau de fonction (hors Direction générale) | Nombre d'actions |
|--|------------------|
| 9 | 225 |
| 8 | 150 |
| 7 | 120 |
| 6 | 75 |
| 5 | 50 |
| jusqu'à 4 | 20 |

Les informations sur les droits de souscription de la Direction générale et du Conseil d'administration figurent dans le [Rapport de rémunération > Système de rémunération](#). Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le [« Règlement Actionnariat »](#). Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est limité durant ce délai de blocage.

Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|-------------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Créances | Engagements | Créances | Engagements |
| Participants qualifiés ¹ | 82 644 | 309 | 16 567 | 2 127 |
| Sociétés du groupe ² | | 11 214 | | 827 |
| Sociétés liées ³ | 99 558 | 40 754 | 108 658 | 48 010 |
| Affaires d'organes ⁴ | 5 130 | 5 120 | 5 480 | 5 414 |
| Autres parties liées | | | | |

¹ Créances et engagement envers le Canton de Berne² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

| Opérations hors bilan | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|-----------------------|------------|------------|
| Sociétés liées | 6 118 | 7 125 |
| Affaires d'organes | 50 | 50 |

Conditions

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

| | | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|---|-----------------|------------|-----------|------------|-----------|
| | | Nominal | Part en % | Nominal | Part en % |
| Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote | | | | | |
| Avec droit de vote | Canton de Berne | 96 000 | 51,5 | 96 000 | 51,5 |
| Sans droit de vote | Aucun | | | | |

Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Réserves pour risques bancaires généraux | 541 966 | 553 560 |
| Capital social | 186 400 | 186 400 |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | 54 734 |
| - dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement | | |
| Réserve légale issue du bénéfice | 174 083 | 173 682 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 611 073 | 1 545 073 |
| Propres parts du capital | -18 087 | -18 025 |
| Bénéfice reporté | 491 | 130 |
| Bénéfice | 154 936 | 148 377 |
| Total capital propre avant emploi du bénéfice | 2 705 597 | 2 643 932 |
| Proposition de l'emploi du bénéfice | -85 744 | -82 016 |
| Total capital propre après emploi du bénéfice | 2 619 853 | 2 561 916 |

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les pertes ou pour mettre en oeuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 228,8 millions de francs suisses demeurent réservés.

| | 2021 | | 2020 | |
|--|---------------|-----------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| | Nombre | Prix de transactions moyen en CHF | Nombre | Prix de transactions moyen en CHF |
| Propres actions en portefeuille | | | | |
| Propres actions au 1 ^{er} janvier | 79 703 | | 74 591 | |
| + achats | 75 227 | 211,44 | 85 262 | 221,33 |
| - ventes | -71 676 | 221,04 | -80 150 | 220,16 |
| dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE | -50 375 | 223,38 | -49 175 | 222,94 |
| = État au 31 décembre | 83 254 | | 79 703 | |

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE | | |
| Actions nominatives BCBE au 31 décembre | 96 000 | 96 000 |
| Actions dans le portefeuille de sociétés liées | | |
| Actions nominatives BCBE au 31 décembre | 32 | 32 |

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée. Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants. La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le chapitre Gouvernance d'entreprise > Structure du capital.

Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés

(tableau 22)

La BCBE établit un Rapport de rémunération, conformément aux art. 13 à 17 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Le rapport de rémunération contient les indications qui doivent être fournies au sens de l'art. 663b^{bis} CO.

Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le Canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours. En 2021, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat du Conseil d'administration et de la Direction générale, le nombre suivant d'actions BCBE sur le nombre total que la banque détient en propre :

- non-dirigeants (Conseil d'administration) 2325
- dirigeants (Direction générale) 2550

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Conseil d'administration | | |
| Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente | 2 651 | 2 251 |
| Christoph Lengwiler, vice-président | 1 950 | 1 650 |
| Stefan Bichsel (depuis le 18 mai 2021) | aucune | n.d. ¹ |
| Gilles Frôté | 200 | aucune |
| Reto Heiz | 175 | aucune |
| Annelis Lüscher Hämmerli | 475 | 175 |
| Hugo Schürmann (depuis le 1 ^{er} juillet 2021) | aucune | n.d. ¹ |
| Pascal Sieber | 475 | 175 |
| Danielle Villiger | 100 | aucune |
| Peter Wittwer, (jusqu'au 18 mai 2021) | n.d. ² | 1 427 |
| Total Conseil d'administration | 6 026 | 5 678 |
| Direction générale | | |
| Armin Brun, CEO | 2 150 | 1 400 |
| Alois Schärli, vice-CEO, responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques | 3 200 | 2 950 |
| Mark Haller, responsable du Département Gestion des services | 2 313 | 1 863 |
| Marcel Oertle, responsable du Département Clientèle privée / Clientèle entreprises | 2 400 | 2 175 |
| Andreas Schafer, responsable du Département Key Clients / Asset Management | 900 | 450 |
| Total Direction générale | 10 963 | 8 838 |

¹ Le 31 décembre 2020, ces personnes n'étaient pas encore membres du Conseil d'administration. Dès lors, il n'y a pas encore lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

² Le 31 décembre 2021, cette personne n'était plus membre du Conseil d'administration. Dès lors, il n'y a plus lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

| | À vue | Dénonçable | Échu d'ici 3 mois | Échu entre 3 et 12 mois | Échu entre 12 mois et 5 ans | Échu après 5 ans | Immobilisé | Total |
|---|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Actifs / instruments financiers | | | | | | | | |
| Liquidités | 8 607 914 | | | | | | | 8 607 914 |
| Créances sur les banques | 164 748 | 1 551 | 12 564 | | | | | 178 863 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | | | 46 808 | | | | | 46 808 |
| Créances sur la clientèle | 34 560 | 134 919 | 410 918 | 262 612 | 419 067 | 225 538 | | 1 487 614 |
| Créances hypothécaires | 2 073 | 465 679 | 1 193 142 | 2 659 403 | 13 056 676 | 7 353 809 | | 24 730 782 |
| Opérations de négoce | 7 648 | | | | | | | 7 648 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 17 226 | | | | | | | 17 226 |
| Autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | | | | |
| Immobilisations financières | 171 827 | | 52 267 | 94 761 | 634 675 | 1 026 185 | | 1 979 714 |
| Total | année de référence | 9 005 994 | 602 148 | 1 715 699 | 3 016 776 | 14 110 418 | 8 605 533 | 37 056 568 |
| | année précédente | 8 267 609 | 557 202 | 1 593 778 | 3 280 455 | 13 734 062 | 7 709 916 | 1 640 35 144 663 |
| Fonds étrangers / instruments financiers | | | | | | | | |
| Engagements envers les banques | 68 036 | 181 000 | 525 000 | | | | | 774 036 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | | | 1 550 000 | 10 000 | | | | 1 560 000 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 12 892 419 | 12 728 472 | 250 383 | 13 653 | 76 499 | 293 000 | | 26 254 424 |
| Engagements résultant des opérations de négoce | | | | | | | | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 50 551 | | | | | | | 50 551 |
| Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur | | | | | | | | |
| Obligations de caisse | | | 2 161 | 28 592 | 19 773 | 1 445 | | 51 971 |
| Emprunts et prêts des lettres de gage | | | 180 000 | 214 000 | 2 478 000 | 4 300 000 | | 7 172 000 |
| Total | année de référence | 13 011 006 | 12 909 472 | 2 507 544 | 266 245 | 2 574 272 | 4 594 445 | 35 862 983 |
| | année précédente | 11 652 792 | 12 600 802 | 2 066 624 | 493 498 | 2 253 753 | 4 269 823 | 33 337 293 |

Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|--|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| | En Suisse | À l'étranger | En Suisse | À l'étranger |
| Actives | | | | |
| Liquidités | 8 607 914 | | 7 877 554 | |
| Créances sur les banques | 63 541 | 115 322 | 49 277 | 150 026 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | 46 808 | | 15 027 | 16 223 |
| Créances sur la clientèle | 1 386 895 | 100 719 | 1 304 195 | 99 488 |
| Créances hypothécaires | 24 730 782 | | 23 537 691 | 2 |
| Opérations de négoce | 7 648 | 0 | 18 157 | 0 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 14 170 | 3 055 | 7 220 | 4 100 |
| Immobilisations financières | 1 903 210 | 76 504 | 1 988 264 | 77 436 |
| Comptes de régularisation | 18 252 | | 16 074 | |
| Participations | 69 324 | 23 | 42 795 | 22 |
| Immobilisations corporelles | 213 353 | | 216 813 | |
| Autres actifs | 1 636 099 | | 1 001 377 | |
| Total des actifs | 38 697 995 | 295 625 | 36 074 446 | 347 298 |

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|----------------|
| | En Suisse | À l'étranger | En Suisse | À l'étranger |
| Passifs | | | | |
| Engagements envers les banques | 487 428 | 286 609 | 338 149 | 8 176 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 1 335 000 | 225 000 | 1 401 866 | 200 000 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 25 692 915 | 561 509 | 23 944 517 | 553 928 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | | | 0 | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 22 124 | 28 427 | 43 133 | 49 717 |
| Obligations de caisse | 51 971 | | 61 806 | |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 7 172 000 | | 6 736 000 | |
| Comptes de régularisation | 133 733 | | 128 604 | |
| Autres passifs | 28 396 | | 38 301 | |
| Provisions | 262 910 | | 273 615 | |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 541 966 | | 553 560 | |
| Capital social | 186 400 | | 186 400 | |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | | 54 734 | |
| Réserve légale issue du bénéfice | 174 083 | | 173 682 | |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 611 073 | | 1 545 073 | |
| Propres parts du capital | -18 087 | | -18 025 | |
| Bénéfice reporté | 491 | | 130 | |
| Bénéfice | 154 936 | | 148 377 | |
| Total des passifs | 37 892 075 | 1 101 545 | 35 609 923 | 811 820 |

Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | | 31.12.2020 | |
|-------------------------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| | Absolu | Part en % | Absolu | Part en % |
| Actifs | | | | |
| Europe | 38 922 597 | 99,82 | 36 367 281 | 99,85 |
| - Suisse | 38 697 995 | 99,24 | 36 074 446 | 99,05 |
| - Allemagne | 104 504 | 0,27 | 107 731 | 0,30 |
| - France | 28 249 | 0,07 | 41 359 | 0,11 |
| - Italie | 150 | 0,00 | 153 | 0,00 |
| - Autriche | 1 116 | 0,00 | 1 373 | 0,00 |
| - Liechtenstein | 654 | 0,00 | 670 | 0,00 |
| Amérique du Nord | 67 871 | 0,17 | 48 973 | 0,13 |
| Amérique centrale / Amérique du Sud | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 |
| Asie / Océanie | 2 200 | 0,01 | 4 679 | 0,01 |
| Afrique | 951 | 0,00 | 811 | 0,00 |
| Total actifs | 38 993 620 | 100,00 | 36 421 744 | 100,00 |

Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement (tableau 27)

(en milliers de CHF)

| | CHF | EUR | USD | Autres monnaies | Total |
|---|-------------------|------------------|----------------|-----------------|-------------------|
| Actifs | | | | | |
| Liquidités | 8 599 380 | 6 851 | 688 | 994 | 8 607 914 |
| Créances sur les banques | 47 031 | 67 854 | 36 134 | 27 844 | 178 863 |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres | | 10 362 | 36 446 | | 46 808 |
| Créances sur la clientèle | 1 241 681 | 206 676 | 36 741 | 2 516 | 1 487 614 |
| Créances hypothécaires | 24 730 782 | | | | 24 730 782 |
| Opérations de négoce | 7 648 | 0 | 0 | 0 | 7 648 |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 16 754 | 91 | 272 | 109 | 17 226 |
| Immobilisations financières | 1 913 586 | 16 073 | 50 055 | | 1 979 714 |
| Comptes de régularisation | 18 252 | | | | 18 252 |
| Participations | 69 324 | 0 | 23 | | 69 348 |
| Immobilisations corporelles | 213 353 | | | | 213 353 |
| Autres actifs | 1 636 086 | 11 | 1 | 1 | 1 636 099 |
| Total des actifs bilantaires | 38 493 877 | 307 918 | 160 360 | 31 465 | 38 993 620 |
| Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹ | 1 239 686 | 729 659 | 505 600 | 123 445 | 2 598 390 |
| Total des actifs | 39 733 563 | 1 037 577 | 665 960 | 154 909 | 41 592 010 |
| Passifs | | | | | |
| Engagements envers les banques | 751 062 | 15 224 | 7 288 | 462 | 774 036 |
| Engagements résultant d'opérations de financement de titres | 1 560 000 | | | | 1 560 000 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 25 702 752 | 373 384 | 140 434 | 37 854 | 26 254 424 |
| Engagements résultant d'opérations de négoce | | | | | |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 32 926 | 11 816 | 4 531 | 1 279 | 50 551 |
| Obligations de caisse | 51 971 | | | | 51 971 |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage | 7 172 000 | | | | 7 172 000 |
| Comptes de régularisation | 133 733 | | | | 133 733 |
| Autres passifs | 28 384 | 13 | | | 28 396 |
| Provisions | 262 910 | | | | 262 910 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 541 966 | | | | 541 966 |
| Capital social | 186 400 | | | | 186 400 |
| Réserve légale issue du capital | 54 734 | | | | 54 734 |
| Réserve légale issue du bénéfice | 174 083 | | | | 174 083 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | 1 611 073 | | | | 1 611 073 |
| Propres parts du capital | -18 087 | | | | -18 087 |
| Bénéfice reporté | 491 | | | | 491 |
| Bénéfice | 154 936 | | | | 154 936 |
| Total des passifs bilantaires | 38 401 335 | 400 437 | 152 252 | 39 595 | 38 993 620 |
| Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹ | 1 323 617 | 651 527 | 509 324 | 113 922 | 2 598 390 |
| Total des passifs | 39 724 953 | 1 051 963 | 661 576 | 153 517 | 41 592 010 |
| Position nette par monnaie | 8 610 | -14 386 | 4 383 | 1 392 | |

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de couverture de crédit et similaires | 164 199 | 131 507 |
| Garanties de prestation de garantie et similaires | 63 871 | 53 390 |
| Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires | | |
| Autres engagements conditionnels ¹ | 13 562 | 11 816 |
| Total des engagements conditionnels | 241 632 | 196 712 |
| Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux | | |
| Autres créances éventuelles | | |
| Total des créances éventuelles | | |

¹ P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de celui de 2020.

Informations concernant le compte de résultat

Indication d'un produit de refinancement significatif au poste Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

| | 2021 | 2020 |
|---|--------|--------|
| Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts | 23 877 | 20 721 |
| Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe | 1 072 | 727 |

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

| | 2021 | 2020 |
|---|----------------|----------------|
| Appointements | 114 813 | 113 611 |
| - dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable | 7 161 | 7 587 |
| Prestations sociales | 24 219 | 24 329 |
| Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance | | |
| Autres charges de personnel | 5 124 | 3 955 |
| Total Charges de personnel | 144 157 | 141 895 |

Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Coût des locaux | 6 982 | 7 537 |
| Charges relatives à la technique de l'information et de la communication | 49 662 | 48 439 |
| Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel | 959 | 1 011 |
| Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO) | 782 | 619 |
| - dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel | 604 | 583 |
| - dont pour d'autres prestations de service | 177 | 36 |
| Autres charges d'exploitation | 36 078 | 37 693 |
| Total Autres charges d'exploitation | 94 462 | 95 299 |

Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

| | 2021 | 2020 |
|--|---------|---------|
| Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts | | |
| Constitution / dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle | 16 070 | -11 206 |
| Constitution / dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières | 1 745 | -335 |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes | | |
| Dissolution nette / constitution nette d'autres provisions | 1 073 | 3 645 |
| Dissolution nette / constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation | | 5 900 |
| Charges/ produits extraordinaires | | |
| Cession partielle d'une participation | 168 | |
| Vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement) | | 56 |
| Bénéfice de fusion avec BEKB / BCBE Finanz AG | | 411 |
| Variation des réserves pour risques bancaires généraux | | |
| Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt | 19 630 | 24 515 |
| Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI | 18 230 | 33 560 |
| Dissolution pour amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement | 7 134 | 22 815 |
| Dissolution pour les risques découlant de la pandémie de coronavirus (COVID-19) | | 9 670 |
| Constitution de réserves pour risques bancaires généraux | -33 400 | -32 300 |

Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

| | 2021 | 2020 |
|--------------------------------|--------|--------|
| Charges pour impôts courants | 35 400 | 23 000 |
| Taux d'imposition moyen (en %) | 19,8 | 20,4 |

Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

| | 2021 | 2020 |
|---|-------------|-------------|
| Bénéfice | 154 935 563 | 148 376 599 |
| Nombre d'actions | 9 320 000 | 9 320 000 |
| Résultat non dilué par action | 16,62 | 15,92 |
| Nombre d'actions conditionnelles | 250 000 | 250 000 |
| Résultat potentiellement dilué par action | 16,19 | 15,50 |

Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement. Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE. En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires. Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports / retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais / retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2021 :

(en milliers de CHF)

| | 31.12.2021 | Performance | Apports nets d'argent frais | 31.12.2020 |
|--|------------|-------------|-----------------------------|------------|
| Gestion des avoirs administrés de la clientèle | 40 716 849 | 1 523 542 | 513 215 | 38 680 092 |
| - dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) | 19 584 223 | 1 322 824 | -470 561 | 18 731 961 |

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

| | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| La BCBE calcule le free cash-flow comme suit: | | |
| + Bénéfice annuel après impôts | 154 936 | 148 377 |
| + Amortissements | 46 557 | 72 234 |
| + Constitution de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux | 58 061 | 33 931 |
| Constitutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications) | 23 510 | 780 |
| Régularisation d'intérêts compromis | 1 151 | 851 |
| Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux | 33 400 | 32 300 |
| - Dissolutions / utilisations conformes à l'objectif de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux | -91 358 | -101 231 |
| Dissolutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications ni reports) | -42 398 | 1 217 |
| Utilisation conforme à l'objectif de risques liés aux variations des taux d'intérêt | -19 630 | -24 515 |
| Utilisation conforme à l'objectif de la réduction des risques relatifs aux TI | -18 230 | -33 560 |
| Utilisation conforme à l'objectif en matière de COVID-19 | | -9 670 |
| Utilisation conforme à l'objectif d'amortissements extraordinaires / de fonds de renouvellement | -7 134 | -22 815 |
| Utilisations conformes à l'objectif | -3 966 | -11 889 |
| + Constitution de régularisations | 16 161 | 16 752 |
| - Dissolution de régularisations | -16 523 | -17 163 |
| = Cash-flow (financement interne) | 167 833 | 152 900 |
| + Désinvestissements | 66 | 1 396 |
| - Investissements | -68 979 | -57 133 |
| + Investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation | | |
| = Free cash-flow | 98 920 | 97 162 |

Le free cash-flow en 2021, de 98,9 millions de francs (cumulés de 2013 à 2021 : 948,4 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

Définition des indicateurs alternatifs de performance

| Indicateur | Définition | États de rapprochement (en milliers de CHF) |
|--|--|---|
| Marge brute d'intérêt | Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle) | (Résultat brut des opérations d'intérêts 285 965 + produits compromis 570) / somme moyenne du bilan 38 358 799 = 0,75 % |
| Marge brute d'intérêt avant prise en compte du résultat de la gestion de bilan Bilanzsteuerungserfolg | Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et du résultat de la gestion de bilan et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle) | (Résultat brut des opérations d'intérêts 285 965 + produits compromis 570 - charges de la gestion de bilan 39 260) / somme moyenne du bilan 38 358 799 = 0,85 % |
| Free cash-flow | <p>Le free cash-flow est l'instrument principal utilisé par la BCBE pour mesurer ses objectifs financiers à long terme. Pour la période 2013 à 2022, la banque entend générer un free cash-flow de 900 à 1100 millions de francs.</p> <p>Par free cash-flow, on entend la différence entre les produits et les charges ayant une incidence sur les liquidités, moins les investissements, plus les désinvestissements. Ce chiffre indique si une entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - est en mesure de générer un flux de trésorerie positif par son activité opérationnelle ; - est en mesure de couvrir ses investissements grâce au flux de trésorerie généré par son activité opérationnelle ; - respecte ses engagements de paiement ; et - est en mesure de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat. <p>Pour calculer le résultat ayant une incidence sur les liquidités, la notion de liquidités doit être définie sur la base d'un fonds. Dans le cas présent, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est mis davantage sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE est équivalent aux liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie majorées des comptes de régularisation, dans la mesure où ceux-ci entraînent des entrées ou des sorties de liquidités prévisibles et clairement quantifiables. La totalité des charges et des produits d'intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont donc considérés comme ayant une incidence sur les liquidités, puisqu'ils génèrent en tout temps des entrées ou des sorties de liquidités. À l'inverse, les régularisations liées aux actions réservées aux collaborateurs et à la prime de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une incidence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ampleur ne peuvent être déterminées définitivement lors de la clôture annuelle des comptes. Ce n'est qu'une fois dénouées que les corrections de valeur, les provisions et les régularisations ont une incidence réelle sur les liquidités et qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ».</p> <p>Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation ne sont pas pris en compte dans le calcul du free cash-flow s'ils ne sont pas de nature financière ; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques.</p> <p>Le free cash-flow s'entend avant emploi du bénéfice et des éventuelles transactions de capitaux (remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription).</p> | c.f. tableau Free cash-flow |
| Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) | Cet indicateur montre le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) de la BCBE. Il sert à calculer le résultat des aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires. | Résultat opérationnel 178 574 - variations des corrections de valeur pour risques de défaillance 17 976 - résultat des aliénations d'immobilisations financières 11 033 + amortissements extraordinaires 1 487 + dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 5 647 = résultat opérationnel avant les aliénations d'immobilisations financières, |

avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 156 699

| | | |
|------------------------------------|---|--------------------------------------|
| Avoirs administrés de la clientèle | Selon l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. Elle les publie sur une base volontaire, comme le prévoit la FINMA, sans indiquer cependant les prises en compte. | Aucun état de rapprochement possible |
|------------------------------------|---|--------------------------------------|

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA, Berne

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels au 31 décembre 2021 (pages 101 à 162) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

| Vue d'ensemble | Caractère significatif global : CHF 8.9 millions |
|---|--|
| <p>Caractère significatif</p> <p>Étendue de l'audit</p> <p>Éléments clés de l'audit</p> | <p>Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.</p> <p>Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:</p> <p>Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)</p> |

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, Case postale, 3001 Berne
Téléphone: +41 58 792 75 00, Téléfax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

| | |
|--|---|
| Caractère significatif global | CHF 8.9 millions |
| Grandeur de référence | Résultat avant impôts et avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) des réserves pour risques bancaires généraux |
| Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global | Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif. |

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

| Éléments clés de l'audit | Manière dont les éléments clés ont été examinés |
|--|--|
| La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales. | Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle : |
| Etant donné que les prêts à la clientèle (67.2 % ou CHF 26'218.4 millions contre 68.5 % resp. CHF 24'914.4 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles. | <ul style="list-style-type: none"> <i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits. <i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences. |

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance inhérents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 109, 110 et 130 à 133 du rapport de gestion).

- *Versement des crédits*
Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé.
- *Surveillance des crédits*
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement.
- *Evaluation des prêts à la clientèle*
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les *processus mis en œuvre pour l'identification* de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la *méthodologie d'estimation des corrections de valeur* pour les créances compromises (créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur sur les créances non compromises relatives aux risques inhérents de défaillance, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA



Rolf Birrer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 1^{er} mars 2022

Chiffres-clés

(en millions de CHF)

| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
|--|--------------------|-------------------|
| Somme du bilan | 38 994 | 36 422 |
| Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt) | 19 584 | 18 732 |
| Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle) | 26 218 | 24 941 |
| - dont créances hypothécaires | 24 731 | 23 538 |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle | 26 254 | 24 498 |
| Obligations de caisse | 52 | 62 |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage | 7 172 | 6 736 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 542 | 554 |
| Capital social | 186 | 186 |
| Capital propre | 2 620 ¹ | 2 562 |
| Ratio de fonds propres globaux de Bâle III ² (en %) | 19,0 | 19,0 |
| Ratio de levier (en %) | 6,5 | 7,8 |
| Free cash-flow | 98,9 | 97,2 |
| | 2021 | 2020 |
| Bénéfice | 154,9 | 148,4 |
| Distribution de dividende | 85,7 ³ | 82,0 |
| Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices | 69,0 ³ | 66,0 |
| | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
| Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire) | 1 228 | 1 230 |
| Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps) | 1 014 | 1 018 |
| Nombre de sites | 79 | 81 |
| Contributions aux pouvoirs publics (en millions de CHF) | | |
| Impôts fédéraux, cantonaux et communaux | 35,4 | 23,0 |
| Dividende versé au canton | 44,2 ³ | 42,2 |

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

² Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées par le risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

³ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

